

BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023



Jean-Michel Denis, Directeur de l'ISST
jean-michel.denis@univ-paris1.fr

Adeline Gubler, Ingénieure d'études de l'ISST
adeline.gubler@univ-paris1.fr

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé par décret du 9 juillet 1951¹ sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, essentiellement pour former les « conseillers du travail ». Un colloque inaugural est organisé en Sorbonne sous le patronage du Bureau international du travail (B.I.T.) et de la section française de l'UNESCO le 28 avril 1952².

Après la mort accidentelle, en 1960, de Paul Durand, universitaire de renom spécialiste de droit social qui dirigeait la section « enseignement » de l'ISST, Marcel DAVID (1920-2011), Professeur d'Histoire et fondateur de l'Institut du travail de Strasbourg, reprend la direction de l'ISST en lui donnant une nouvelle impulsion et de nouvelles orientations³.

Aujourd'hui, l'Institut représente le lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France, il a pour mission d'assurer la formation des militants syndicaux qui, du fait de leurs responsabilités, ont besoin de compléter leur expérience par un enseignement de niveau universitaire réalisé dans le cadre de sessions juridiques ou pluridisciplinaires – droit, économie, sociologie - organisées autour des questions du travail et des politiques économiques et sociales. Des sessions de formations plus « périphériques » au regard des missions de l'ISST sont également organisées autour du droit de la consommation (formation de membres d'associations de consommateurs liées à une organisation syndicale).

¹ Journal officiel du 13 juillet 1951, p. 7538.

² [Cf. "L'inauguration de l'Institut des sciences sociales du travail", in Revue française du travail, 7e année, n° 10-12, 1952, p. 3-16.

³ Cf. Marcel David (1982), *Témoins de l'impossible, militants du monde ouvrier à l'université*, éd de l'Atelier, 1989, 264 p., spécialement p.133 et s. ; du même auteur, « [L'Université et l'éducation ouvrière](#) », *Droit social* n° 4, avril 1962, p. 220-229.

Françoise Fortunet (2005), « [Marcel DAVID entre syndicalisme et université](#) », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 19 janvier 2006

Institut du travail rattaché à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST) dispense essentiellement deux types de formation : les formations économiques, sociales, environnement

ales et syndicales (F.E.S.E.S) et les formations à destination des conseillers prud'homains (CPH). Tous deux sont régis par des conventions triennales passées avec la Direction Générale du Travail.

A cet égard, 2023 a été une année importante pour l'ISST qui a démarré un nouveau cycle de formation CPH pour trois ans (2023-2025) et qui achève celui en matière de formation F.E.S.E.S (2020-2023). Chaque fin de convention est en effet l'occasion d'établir le bilan du cycle passé et de réfléchir aux évolutions souhaitables pour celui à venir. Le bilan est établi par l'équipe de l'ISST, enseignants-chercheurs et personnel administratif, mais ressort également – et peut-être principalement – des évaluations effectuées par les stagiaires. Compilées en fin de cycle, celles-ci s'avèrent excellentes, signe d'une qualité de formation qui se maintient durablement d'un cycle à l'autre. Il en va ainsi pour les formations F.E.S.E.S comme pour les formations CPH, sous la forme de « Journées de droit social », organisées mensuellement par l'ISST.

Ces bons résultats sont d'autant plus à souligner que l'équipe administrative de l'ISST a été particulièrement à la peine en 2023 car en effectif restreint, consécutivement à plusieurs départs en retraite non immédiatement remplacés et à des absences pour longue maladie. Celle-ci doit être d'autant plus remerciée. D'autant que l'activité en matière de formation s'est renforcée en 2024 comparativement à l'année précédente, tant en matière de formation F.E.S.E.S (27 stages au lieu de 24) que des formations CPH (18 stages au lieu de 12).

2023 a également été une année dense au niveau des autres activités et missions assurées par l'ISST. C'est le cas des Journées d'information et de sensibilisation proposées par l'ISST au profit des agents de la DRIETS Ile de France. Les thématiques de ces journées sont celles retenues dans le plan national d'action élaboré tous les trois ans par la Direction Générale du Travail sur « des sujets incontournables affaissant aux droits fondamentaux des travailleurs. » Cinq de ces journées ont été organisées par l'ISST en 2023 sur des sujets de nature juridique, économique et sociale (voir document en annexe).

L'activité de recherche conduite au sein de l'ISST n'a pas été en reste. Trois manifestations scientifiques ont ainsi été organisées : un colloque consacré au Dialogue social environnemental conduit conjointement avec Réalités du Dialogue social et l'IRTS Parmentier ; Les V^e Rencontres IRES/ISST qui ont prolongé le cycle démarré l'année précédente sur les effets des ordonnances de 2017, avec une journée portant sur les modifications de barèmes de licenciement ; une journée de recherche organisée conjointement par l'association « Les anciens de Syndex », l'IRES et l'ISST et qui a porté sur les ruptures et les continuités de l'expertise auprès des représentants des travailleurs ; enfin les V^e assises Franco-polonaises du droit consacrées cette année au thème de l'intérêt collectif appréhendé tant par des juristes que par des économistes et des sociologues dans une perspective de comparaison internationale.

On ne peut conclure cette présentation du rapport d'activité sans mentionner le travail effectué par le réseau des Instituts du Travail dont l'ISST est l'un des dix membres. Ce réseau est représenté par un bureau (composé de trois directeur.trices des instituts dont celui de l'ISST) dont la mission est double : représenter les Instituts du Travail auprès de leur deux tutelles et en particulier le Ministère du Travail ; coordonner l'activité du réseau par l'organisation de rencontres régulières, l'échange de retours d'expérience et de bonnes pratiques. En 2023, l'ISST a accueilli dans ses murs la rencontre

annuelle des Instituts – soit une trentaine de leurs représentant.es : directeurs.trices, ingénieur.e.s pédagogiques, responsables administratifs, enseignant.es. Dans le cadre de cette rencontre, un temps d'échange a été organisé avec les représentantes de la Direction Générale du Travail et un autre avec les représentants des confédérations syndicales avec lesquelles les instituts travaillent au quotidien.

L'activité de l'ISST en quelques chiffres

L'Institut des sciences sociales du travail délivre principalement deux types de formation : celles qui s'inscrivent dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S) ; et des formations juridiques à l'attention des conseillers prud'hommes (CPH) dans le cadre de conventions spécifiques signées avec le Ministère du travail. Depuis plusieurs années se sont également ajoutées des sessions de formation en sciences de l'éducation, centrées sur la formation des animateurs et des animatrices syndicaux.

En 2023, l'activité de l'ISST a été la suivante :

- 45 sessions de formation dans le cadre des congés de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S.) et de formation prud'homale auxquelles ont participé 646 stagiaires, dont 384 pour la seule F.E.S.E.S (répartis sur 27 sessions d'une durée de deux à cinq jours) et 262 pour la formation prud'homale (répartis sur 18 sessions).
- Se sont ajoutées 8 Journées de Droit Social (JDS) qui ont accueilli, par séance, entre 60 et 70 conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC) soit 382,5 journées stagiaires.

L'ACTIVITÉ DE L'ISST EN 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2023, 45 sessions de formation ont été organisées par l'ISST :

- 27 sessions de formation⁷ réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (FESES),
- 18 sessions⁸ dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

⁴ Article L. 2145-5 du Code du travail (modifié par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) : « Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés aux organisations syndicales mentionnées au 3° de l'article L. 2135-12, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés. »

⁵ Cod. Trav. L1442-1.

⁶ 32 en 2021 et 36 en 2022.

⁷ 21 en 2021 et 24 en 2022.

⁸ 11 en 2021 et 12 en 2022

Ventilation par discipline des sessions de formation FESES (2023)

DISCIPLINE (S)	Nombre de sessions	Nombre de journées stagiaires	sur l'ensemble des sessions de formation (journées stagiaires)
Droit	5	300,5	19%
Sciences de l'éducation	6	344	21%
Sociologie et économie	2	81,5	5%
Sociologie et droit	5	365,5	23%
Économie et droit	8	437	27%
Économie	1	76,5	5%
Total	27	1605	100%

I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST

Composante interne de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'ISST est habilité par arrêté ministériel⁹ à assurer la [formation économique, sociale, environnementale et syndicale](#) des salarié.e.s membres d'organisations syndicales ainsi que des [conseillers prud'hommes](#) (cf. art. L.2145-1 à 13 et R. 2145-1 à 8 du Code du travail pour la F.E.S.E.S. et art. L. 1442-1 ; D. 1442-1 et D. 1442-2 pour la formation prud'homale).

La Direction générale du Travail du Ministère du travail a reconduit en 2021, avec l'ISST, la convention triennale concernant la formation économique, sociale et syndicale 2021-2023. La convention triennale concernant la formation prud'homale a été reconduite en 2023 et porte sur la période 2023-2025.

Créé en 1951 sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, l'Institut est aujourd'hui un lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France rattachés à des universités, il délivre un enseignement de niveau universitaire.

L'approche pluridisciplinaire est au cœur du fonctionnement et de la philosophie de l'ISST dont le centre de recherches en sciences sociales – aujourd'hui intégré à l'IDHE.S¹⁰ (Paris 1 - CNRS) - a accueilli les premières études de recherche sur le travail de Michel Crozier ou encore d'Alain Touraine, engagés à l'instigation de Georges Friedmann.

1) Un institut du travail au sein du réseau des instituts

Il existe en France 10 instituts du travail rattachés à des universités.

- **Deux sont des instituts « nationaux »** (ISST de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Institut du travail de l'Université de Strasbourg). Ils forment des stagiaires en provenance de l'ensemble des régions. Les représentants confédéraux des organisations syndicales siègent dans leur CA.

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/isst/>

<http://www-idt.u-strasbg.fr/>

⁹ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant la liste des centres, instituts et organismes spécialisés agréés dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés de formation économique, sociale et syndicale et Arrêté du 30 mars 2018 fixant la liste des organismes et établissements publics d'enseignement supérieur agréés au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail pour assurer la formation des conseillers prud'hommes.

¹⁰ Institutions et dynamiques historiques de l'Économie et de la Société.

➤ **Huit sont des *instituts* « régionaux »**

- L'ISSTO¹¹ de l'Université de Rennes-II
<http://www.univ-rennes2.fr/issto>
- L'Institut du travail de l'université de Bordeaux
<https://institutdutravail.u-bordeaux.fr/>
- L'Institut régional du travail de l'Université de Lorraine
<http://irt.univ-lorraine.fr/fr>
- L'Institut régional du travail d'Occitanie de l'Université de Toulouse - Jean Jaurès
<http://irt.univ-tlse2.fr/>
- L'Institut régional du travail d'Aix-Marseille Université (AMU)
<http://irt.univ-amu.fr/>
- L'Institut d'Études Sociales de Grenoble, département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes
<https://ies-uga.fr/>
- L'Institut de Formation Syndicale de l'Université Lumière Lyon 2
<http://ifs.univ-lyon2.fr/>
- L'Institut du travail de l'université Jean Monnet - Saint-Étienne
<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/institut-du-travail.html>

Tous ces instituts sont des composantes internes à des Universités, à l'exception de l'IES de Grenoble qui est un département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes.

La coordination de leurs activités s'effectue, depuis début 2009, par l'intermédiaire d'une Conférence des directeurs et d'un bureau constitué de trois représentant.e.s. La Conférence des directeurs est également chargée de représenter les Instituts du travail auprès des organisations syndicales et des organismes de tutelle (Ministère du Travail et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Le bureau est actuellement composé de : Jean-Michel Denis, Professeur de sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur de l'ISST, Farida Khodri, Maître de Conférences en droit privé à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et directrice de l'Institut du Travail de Saint-Etienne et de Cécile Nicod, Maître de Conférences en droit privé à l'Université de Lyon 2 et directrice de l'Institut de formation syndicale de Lyon.

Au-delà de la formation syndicale *stricto sensu*, la dimension universitaire des Instituts du travail apparaît pleinement à travers les nombreuses activités de recherche menées par les enseignant.e.s-

¹¹ L'Institut des Sciences sociales du Travail de l'Ouest.

chercheur.e.s, l'organisation de colloques et de journées d'études et leur forte implication dans la formation initiale des étudiant.e.s.

Plusieurs rencontres de la conférence des instituts du travail se sont tenues au cours de l'année 2023, dont la principale, le 10 et 11 juillet 2023, à Bourg-la-Reine.

Selon la formule en usage, chaque rencontre annuelle est précédée ou suivie d'une manifestation scientifique, en 2023, elle a été adossée à un colloque le 11 juillet 2023 organisé par Arnaud Casado à l'Université Panthéon-Sorbonne autour du dialogue social environnemental.

2) Une double mission : l'enseignement et la recherche

La Formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S)

L'institut assure, conformément à ses missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militant.e.s syndicaux/ales dans le cadre du congé de formation économique sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.ES).

Il a fait l'objet d'un agrément triennal délivré par le ministère du Travail. Le dernier a été publié au Journal Officiel du 29 décembre 2023. L'obtention de cet agrément conditionne l'établissement d'une convention entre le ministère du Travail et l'institut, d'une durée de trois ans également.

Les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel bénéficient ainsi, pour leurs militant.e.s, d'un droit de tirage sur des sessions de formation financées, dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère du Travail.

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salarié-e-s

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salariés est expressément prévue par le Code du travail (cf art. L. 1442-1 et 2 et D. 1442-1 cod. trav.). L'ISST reçoit, pour ce faire, un agrément.

La recherche à l'ISST

Même si l'enseignement demeure aujourd'hui la principale mission de l'Institut, le Code de l'éducation a prévu qu'il intervenait plus largement dans le champ de la recherche en sciences sociales (cf. art. D. 713-12 du Code de l'éducation).

Les enseignants de l'ISST sont tous rattachés à différents laboratoires de recherche accueillis par l'Université Paris 1 tels que Sorbonne Droit social ([DDS](#)) de L'Institut de recherche juridique de la Sorbonne ([IRJS](#) – équipe d'accueil CNRS), à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne ([IREDIÉS](#) - EA 4536).

Par ailleurs, l'ISST héberge une *équipe de chercheur.e.s¹² rattaché.e.s à l'IDHE.S* (<http://www.idhe.cnrs.fr/>) (UMR CNRS 8533) depuis janvier 2011, date à laquelle le Laboratoire Georges Friedmann a intégré ce laboratoire.

- Sur l'ensemble de ses sites, l'IDHE.S compte aujourd'hui environ 70 membres permanent.e.s et 100 doctorant.e.s.
- L'IDHE.S se structure autour de trois domaines de recherche et de trois dynamiques transversales :

Trois domaines de recherche :

- Travail. Entreprises, professions, professionnalisation
- Savoirs. Capacités, formation, innovations,
- Capitaux. Monnaies, finances, financement

Trois dynamiques transversales :

- Les échelles.
- Les inégalités.
- L'action publique.

Les chercheur.e.s rattaché.e.s à l'IDHE.S présent.e.s à l'ISST conduisent leurs recherches autour des thématiques des métiers, du travail et des relations de travail (notamment à partir des questions du genre au travail, des statuts dans l'emploi, des métiers créatifs et artistiques, de la santé au travail, des mutations des relations sociales de travail, du temps de travail et des formes de la rémunération, de la formation et de la qualification, etc.). Ils et elles participent régulièrement aux formations de l'ISST.

Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société

L'IDHE.S est une Unité Mixte de Recherche (UMR 8533) créée en 1997 entre le CNRS et des partenaires universitaires, en regroupant les apports de l'Institut d'Histoire Économique et Sociale (IHES) fondé par Ernest Labrousse, du Centre d'Étude des Croissances fondé par Maurice Lévy-Leboyer et ceux du GDR « Institutions Emploi et Politiques Économiques » fondé par Robert Salais.

Depuis, l'IDHE.S a intégré des sociologues venant de différents horizons, ce qui en a fait un laboratoire véritablement interdisciplinaire. L'arrivée en janvier 2011 du Laboratoire Georges Friedmann (LGF) de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et celle du Laboratoire d'Histoire Économique, Sociale et des Techniques (LHEST) de l'Université d'Évry-Val d'Essonne en janvier 2013 ont complété cette dynamique.

L'IDHE.S est localisé sur 5 sites universitaires en Ile-de-France : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université Paris 8, Université Paris Ouest Nanterre-La-défense, Université d'Évry Val d'Essonne et ENS de Cachan / Saclay.

¹² Marie Buscatto, Professeure en Sociologie - Paris 1 ; Antonella Corsani, Enseignant-Chercheur, Maître de conférences HC en Économie, HDR en sociologie, Directrice adjointe de l'IDHE.S ; Jean-Michel Denis, Professeur en sociologie ; Philippe Légé, Professeure en Sociologie ; Marc Loriol, Directeur de recherche au CNRS en Sociologie ; Anne Muller, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, tous membres permanents, auxquels s'ajoutent leurs doctorant.e.s.

Il est dirigé depuis 2019, et pour une durée de 4 ans, par Valérie BOUSSARD, professeur de Sociologie à l'Université Paris Nanterre.

➤ **L'articulation de l'enseignement et de la recherche à l'ISST**

L'un des objectifs de l'ISST est de traduire des recherches en activité de formation ou de prolonger les sessions de formation par la recherche, comme ce fut le cas lors des Rencontres IRES-ISST qui s'est tenue le 14 avril 2023 autour des ordonnances de 2017 (cycle 2-le cycle 1 s'est tenu en septembre 2022) et des questions sur la modification des barèmes de licenciement, l'évolution du contenu et des modalités de signature des accords collectifs, les nouveaux types d'accords : APC, RCC, etc.

Plus largement, l'ISST organise plusieurs manifestations scientifiques par an, sous forme de :

- [Journée d'études](#), qui reprend généralement une thématique traitée dans un stage-recherche
- [Journée d'actualités juridique, économique et sociale](#), dont le thème est défini par les organisations syndicales
- [Rencontres](#) IRES/ISST

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises avec le concours du gouvernement, sur la base du constat, dressé dès les années 1970 par plusieurs rapports publics, du monopole administratif dans le domaine de l'expertise économique et sociale. Le rapport de René Lenoir et de Baudouin Prot commandé par Valéry Giscard d'Estaing en 1979 a joué un rôle de déclencheur dans la recherche de la démocratisation de l'analyse économique et sociale en France. Ce rapport préconisait la création en France de plusieurs instituts de conjoncture économique indépendants du gouvernement à l'exemple de ceux existant à l'étranger, notamment en Allemagne.

L'Ires répond aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale en menant deux types de travaux :

- des recherches et des analyses développées par son équipe pluridisciplinaire de chercheurs ;
- des travaux de recherche propres à chaque organisation syndicale, regroupés au sein de l'agence d'objectifs.

L'Ires publie, par ailleurs, deux revues, dont les numéros sont accessibles en ligne :

[La Revue de l'IRES](#) est une revue pluridisciplinaire créée en 1989. Elle est destinée à nourrir la connaissance dans les domaines intéressant l'ensemble des organisations syndicales : marché du travail et politiques d'emploi, politique économique, revenus et protection sociale, conditions de

travail et activité de travail, formes de rémunération et de gestion des salariés, relations professionnelles, mutations du travail.

S'adressant aux chercheurs, praticiens et experts venant de différentes disciplines (droit, économie, gestion, histoire, sociologie, sciences politiques), la Revue de l'IRES porte une attention particulière aux articles novateurs issus d'enquêtes empiriques ou mobilisant une méthodologie originale, ainsi qu'aux éclairages comparatifs internationaux.

[La Chronique internationale de l'Ires](#) est une publication trimestrielle fondée en 1989. Elle s'adresse aux syndicalistes et aux chercheurs, et plus largement aux lecteurs qui s'intéressent à l'actualité économique, sociale et aux relations professionnelles sur le plan international.

Elle a pour mission de fournir aux lecteurs des clés de lecture pour comprendre l'actualité sociale, économique et politique à l'étranger, y compris au niveau de l'Union européenne et au niveau international (BIT, etc.). Cette volonté de regarder ailleurs pour tirer parti des expériences étrangères correspond aussi au souci de favoriser un regard décentré sur les réalités et pratiques nationales.

Les manifestations scientifiques réalisées en 2023

Le colloque « Le dialogue social environnemental : une clef de la transformation de la RSE » (11 juillet 2023)

Les défis de transition écologique, à l'heure de la sobriété énergétique, et de la qualité du travail, exacerbée par la réforme des retraites, placent la responsabilité sociale et environnementale au centre des préoccupations des citoyens : rémunération, santé au travail, diversités et inégalités, environnement, formation... De quelles façons, les acteurs sociaux peuvent-ils s'emparer de ces thématiques ? Quel rôle doivent jouer les pouvoirs publics ? Dans quelle mesure, le dialogue social environnemental peut se développer dans les entreprises ?

Cette journée, en partenariat avec Réalités du dialogue social et l'IRTS Parmentier, a tenté de répondre à ces interrogations en abordant la RSE centrée sur le salarié et la RSE sur l'activité de l'entreprise. -*Programme annexe 1.*

Les rencontres IRES/ISST (14 avril 2023)

Les 5èmes rencontres IRES/ISST ont porté sur les effets des ordonnances de 2017 sur les modifications de barèmes de licenciement. Elle est la deuxième d'un cycle consacré à ce thème.

-*Programme annexe 2.*

Les ordonnances du 22 septembre 2017 « relatives au dialogue social et aux relations du travail » ont donné lieu à plusieurs évaluations notamment dans le cadre du comité d'évaluation des ordonnances, abrité par France Stratégie. D'autres sont encore à venir. Elles n'ont que partiellement rempli leur office en raison de l'ampleur du « spectre couvert », mais aussi des effets provoqués par la crise de Covid qui en a logiquement ralenti l'application. Six ans après leur adoption, peut-on dresser un bilan plus avancé de leur mise en place dans les entreprises et de leur adoption par les acteurs ? L'enjeu est d'importance car ces ordonnances réforment des aspects majeurs de la relation de travail et du dialogue social et qu'elles modifient de nombreuses dispositions du code du travail.

Examiner les impacts des ordonnances de 2017, c'est interroger leur effectivité mais aussi l'efficacité des mesures qu'elles contiennent, au regard des attentes qui leur étaient associées par le monde politique et économique. C'est en l'occurrence, pour cette journée, questionner les objectifs assignés à ces réformes en matière d'emploi et de contrat de travail, et en particulier ceux visant à : simplifier et sécuriser les procédures de licenciements pour les employeurs avec l'objectif de favoriser l'emploi ; réduire le risque de contentieux et donner plus de visibilité financière aux entreprises en cas de contestation ; et trouver des voies alternatives et sécurisées aux licenciements traditionnels.

Ces 5^e Rencontres de l'IRES et de l'ISST constituent la deuxième journée que ces deux instituts souhaitent consacrer aux effets des ordonnances de 2017. Fidèles à l'esprit des journées organisées en commun depuis plusieurs années maintenant, l'objectif de ces rencontres est de faire intervenir des observateurs et spécialistes provenant de plusieurs disciplines (sociologues, économistes, juristes, etc.) et d'ouvrir le débat au-delà de la seule communauté scientifique, en y associant responsables syndicaux et praticiens de la négociation collective, afin de pouvoir nourrir la réflexion d'éléments empiriques et d'expériences concrètes.

Les assises Franco-Polonaises et le partenariat avec l'Université Adam Mickiewicz de Poznan

Les Assises franco-polonaises ont été créées à l'initiative de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań. Elles se tiennent à Paris grâce au soutien et à l'invitation de l'Académie Polonaise des Sciences (Centre scientifique de Paris).

Ce partenariat vise à renforcer la coopération entre les deux universités, notamment dans le domaine du droit social, en organisant deux types d'actions :

1/ l'organisation annuelle (printemps) de la Conférence franco-polonaise, dont l'objectif est de réunir des chercheurs de différentes disciplines autour d'un thème commun dans le cadre d'un séminaire de travail ouvert.

2/ L'échange de chercheurs : leur accueil dans le cadre d'un projet de recherche nécessitant l'accès à des sources documentaires de l'autre pays ; leur intervention dans des séminaires de recherche en master 2 (Pologne) ou dans des sessions de formation de l'Institut des Sciences Sociales du Travail (I.S.S.T.) ou du master de droit social de Paris 1 (en fonction des besoins des collègues).

Les V^e assises Franco-Polonaises du droit, rencontres franco-polonaises entre juristes et humanistes, écrivains, historiens, anthropologues, ou encore artistes... et tous ceux qui se sentent proches des

sciences humaines, se sont tenues à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'Académie Polonaise des Sciences-Centre Scientifique à Paris autour du thème de l'intérêt collectif.

Le droit du travail reconnaît l'existence, entre l'intérêt général et l'intérêt privé, d'un intérêt collectif dont la représentation est portée par les organisations syndicales. Au-delà de la catégorie juridique, la notion d'intérêt collectif peut également être mobilisée par d'autres disciplines, comme la sociologie ou encore, dans une moindre mesure peut-être, par l'économie. Ces Ve Assises franco-polonaises ont été donc l'occasion d'analyser, dans un premier temps, les différentes approches disciplinaires de l'intérêt collectif pour s'attacher ensuite à une mise en perspective permettant d'ouvrir la discussion sur des évolutions qui contribuent, tant au plan national qu'international, à transformer la notion même d'intérêt collectif (*Programme annexe 3*).

II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.E.S. ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'Institut des sciences sociales du travail organise des sessions de formation délivrées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (F.E.S.E.S) ainsi que dans le cadre du congé de formation prud'homale. L'essentiel de son activité concerne la F.E.S.E.S pour laquelle l'institut reçoit une dotation spécifique du ministère du Travail.

Les formations prud'homales (sessions CGT-Prudis, AFIP-FO, CFE-CGC) sont financées directement par des organisations syndicales, à l'exception de la formation des conseillers prud'hommes de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), de Solidaires et des Journées de Droit social qui bénéficient d'une dotation du ministère du Travail.

En 2023, 47 sessions de formation ont été organisées par l'ISST :

- 27 sessions de formation réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale, syndicale et environnementale (CFESES),
- 20 sessions dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 8 Journées de droit social réparties sur l'année.

1. La diversité des thèmes traités dans les sessions de formation

Les sessions durent en général cinq jours, à l'exception des journées de droit social et des formations de formateurs (de trois à cinq jours). Elles associent approches théoriques et réflexions pratiques. Des spécialistes et professionnel-le-s des sujets enseignés (magistrat.e.s professionnel.le.s, avocat.e.s, représentant.e.s d'institutions – Défenseur.e des droits, CNIL...) sont régulièrement invité.e.s à participer à ces formations universitaires.

Certaines formations intitulées « formations-recherche » sont axées sur un thème nouveau ou encore en débat. La session de formation doit alors permettre de faire émerger une ou des problématiques et de construire une réflexion. On peut, à titre d'exemple, citer les sessions de formation suivantes :

- *Les assesseurs des pôles sociaux (du 25 au 29 septembre 2023) - annexe 4*
- *Transition écologique et développement durable (du 13 au 17 mars et du 3 au 7 avril) - annexe 5*
- *Détachement (du 11 au 14 avril 2023) – annexe 6*
- *Administrateurs salariés (15 au 17 février 2023) - annexe 7*

Stage Assesseurs des pôles sociaux

Cette formation était destinée aux assesseurs inexpérimentés des pôles sociaux du tribunal judiciaire. Ce fut une grande première pour l'ISST qui n'avait jamais été sollicité pour organiser un stage pour former les assesseurs en droit de la sécurité sociale. La commande était dès lors aussi simple à résumer que délicate à mettre en œuvre : donner à ce public peu rompu à la technicité du droit les moyens d'apporter une contribution active au jugement des pôles sociaux des Tribunaux Judiciaires.

Le but principal de la formation était dès lors de transmettre aux stagiaires un noyau dur de connaissances juridiques afin, d'une part, de les mettre en mesure d'accéder à une matière particulièrement technique et, d'autre part, de susciter chez eux un désir d'approfondissement. Pratiquement, la session était aménagée autour de deux volets principaux. Le premier portait sur l'organisation juridictionnelle et les règles de procédure. Le second s'attachait au régime de prise en charge des risques professionnels, contentieux le plus fréquent devant ces juridictions.

La formation a été enrichie par l'intervention de plusieurs experts des pôles sociaux. Magistrats, sociologue, avocats ont par leur expérience de la juridiction contribué à situer les connaissances théoriques et à les relier aux pratiques du tribunal.

Le résultat a été jugé très satisfaisant par les stagiaires et l'organisation syndicale. Chacun a souligné « l'intérêt de la formation, la nécessité de la renouveler et l'immense besoin de formation des assesseurs ».

Stage Transition écologique et Développement durable

Depuis 2021, l'ISST organise des stages relatifs à la transition écologique à destination des organisations syndicales. Cette thématique connaît depuis lors une formidable expansion tant quant à sa durée – le premier stage était dispensé sur deux jours, les stages actuels le sont sur cinq jours – que vis-à-vis des organisations syndicales intéressées. Aujourd'hui, trois de nos organisations partenaires – CFDT, CGT, FO – nous réclament ce type de stage.

Par exemple, la CFDT demande cette année à l'ISST un stage niveau 1 et un autre niveau 2 intitulé « **Transition écologique et Développement durable** ».

Le stage niveau 1 consiste à s'approprier les notions et concepts liés au développement durable et à la « transition écologique juste », à comprendre les enjeux et les impacts du changement climatique et à connaître les débats relatifs au modèle de croissance et aux différents indicateurs alternatifs. Pour ce faire, les interventions ont pour objet d'analyser les impacts du dérèglement climatique sur les filières professionnelles et les régions (emplois, compétences, travail, formation, etc.),

d'appréhender la transition écologique comme nouvel objet de dialogue social (cadre législatif et réglementaire français et européen, innovation sociale).

Le stage niveau 2 vise à affermir les connaissances des stagiaires sur les notions et concepts liés au développement durable et à la transition écologique juste. Une attention particulière est portée sur l'appropriation de ces connaissances afin de mobiliser ces enjeux en entreprise. Pour ce faire, le stage identifie les leviers des partenaires sociaux en droit du travail et en droit commercial, analyse les impacts économiques et financiers de la transition, et appréhende la transition écologique comme nouvel objet de dialogue social (cadre législatif et réglementaire français et européen, innovation sociale). Enfin, une attention particulière est portée à la mise en œuvre une stratégie « transition écologique » dans la structure (entreprise FD, URI, Union) dont relèvent les stagiaires.

Stage Le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services à l'intérieur de l'Union européenne

La session de formation s'adresse à toutes les fédérations syndicales confrontées aux questions et problèmes du détachement de travailleurs depuis ou vers d'autres Etats membres de l'Union européenne, en particulier aux syndicalistes des secteurs du BTP, des transports et de l'agriculture.

Son objectif est de permettre aux stagiaires d'acquérir une connaissance plus fine du détachement en France et en Europe et une connaissance approfondie des règles relatives au travail détaché.

Sept thèmes sont abordés :

1/ L'origine et l'évolution des règles en matière de détachement des travailleurs au sein de l'UE

Cette séance introductive vise à éclairer les conditions institutionnelles de l'émergence du travail détaché, les raisons de la réglementation et de son évolution. Il s'agit d'abord de comprendre la nécessaire évolution de la législation européenne et française pour l'encadrement de ces pratiques par ailleurs encouragées dans le cadre de la liberté de prestation de services au sein de l'Union européenne. Seront aussi évoquées les pratiques frauduleuses et les moyens auquel le droit a recours pour les prévenir ou les sanctionner. Nous nous interrogerons aussi sur les difficultés de l'action syndicale propre à garantir le respect des droits des travailleurs détachés.

2/ Le détachement en France et en Europe.

Cette séance propose une analyse statistique et économique du travail détaché et de son évolution. Elle envisage d'abord l'importance quantitative et l'évolution du travail détaché en France et en comparaison avec les autres pays de l'Union Européenne. Des éléments explicatifs du développement du phénomène du détachement en tant qu'outil de la mobilité transnationale du travail seront évoqués. Le cours consiste ensuite à identifier le profil social et professionnel des travailleurs détachés en France.

3/ Le détachement de travailleurs en droit du travail.

Cette séance permet de définir le détachement de travailleurs en droit de l'Union européenne et les enjeux de la construction juridique du statut social du travailleur détaché. En matière de droit du travail, il s'agit de répondre à la question suivante : quelle est la règle de droit applicable au travailleur en question ? Ce cours propose de relire le droit français à la lumière des directives européennes sur le détachement et du règlement européen sur la loi applicable aux relations contractuelles.

4/ De quel régime de sécurité sociale relèvent les travailleurs détachés ? Cette séance sera consacrée à la

compréhension des règles qui déterminent le régime de sécurité sociale dont relèvent les travailleurs détachés. Le sujet est complexe dans la mesure où la loi applicable en matière de sécurité sociale n'est pas nécessairement la même que celle applicable en matière de droit du travail.

5/ Des travaux de groupe sur des cas issus de la jurisprudence permettent aux participants de s'approprier les connaissances théoriques acquises pendant la première partie de la formation.

6/ Le rôle de l'inspecteur du travail. Contrôle et conseil.

En prolongement des thèmes 3 et 4, il convient d'envisager le rôle de l'inspecteur du travail, dans ses missions tant de contrôle et que de conseil.

7/ Enfin, un focus est fait sur les pratiques de détachement dans le secteur agricole, sur la base de travaux de recherches ayant étudié ce phénomène dans certaines exploitations agricoles du sud de la France. Il s'agit notamment, sur la base d'exemples concrets, d'observer comment se constituent les filières de détachement et quelles sont les conditions de travail et de vie des travailleurs détachés.

Méthodes pédagogiques

- Des interventions d'enseignants-chercheurs. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

- Des exercices pratiques sont régulièrement proposés.

Stage Administratrices et administrateurs représentant les salariés

Cette session de formation est destinée aux administratrices et aux administrateurs représentant les salariés, élus ou désignés en leur qualité de syndiqués.

L'objectif est qu'ils acquièrent ou renforcent les compétences spécifiques exigées pour l'exercice de leurs fonctions au sein des conseils d'administration ou des conseils de surveillance des sociétés. Cette formation mobilise les disciplines juridiques et économiques.

Six grands thèmes y sont abordés :

1/ Le rôle, les droits et les devoirs des administrateurs salariés qui y siègent au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance.

2/ Le rapport entre l'administrateur représentant les salariés et l'organisation syndicale, mais aussi avec les membres du CSE, cela en mettant l'accent sur la portée du devoir de discrétion.

3/ Le groupe d'entreprises : les pouvoirs au sein des groupes d'entreprises et les intérêts divergents, voire antagonistes, des différentes parties prenantes internes et externes aux entreprises.

4/ Les stratégies des entreprises appréhendées à travers la lecture critique des comptes (compte de résultat, bilan, tableau des flux).

5/ Les indicateurs économique et financiers pertinents du point de vue des salariés.

6/ La nature et la portée des obligations de *reporting* extra-financier et le rôle que peuvent jouer les administrateurs salariés sur ce sujet. Il s'agit de connaître d'une part les obligations d'information des entreprises en matière de RSE et, d'autre part, les obligations allant au-delà de la délivrance d'informations : devoir de vigilance des sociétés, gestion de la société en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité.

À l'issue de cette formation, les stagiaires doivent avoir acquis une compréhension plus précise de leur rôle, de l'étendue et des limites de leurs droits et devoirs en qualité d'administrateurs représentant les salariés. Ils ont également été invités à réfléchir à la façon d'entretenir d'une part la liaison entre ce mandat et l'organisation syndicale dont ils sont issus et d'autre part la liaison entre ce mandat et ceux exercés par les élus au sein du CSE.

S'agissant de leur participation aux débats et décisions prises au sein des conseils, les stagiaires doivent être en capacité de procéder à l'identification des parties prenantes représentées au sein du conseil d'administration ou de surveillance ainsi que les intérêts représentés. Ils auront aussi acquis certaines connaissances pour mieux appréhender analyser les documents de référence, en particulier les documents comptables (compte de résultat, bilan, tableau de flux), au prisme des intérêts des salariés. Ils doivent également être en mesure de mieux comprendre les stratégies des entreprises à travers la lecture de quelques indicateurs économiques et financiers.

Enfin, ils auront eu la possibilité d'aborder les enjeux des exigences réglementaires en matière d'élaboration d'indicateurs extra-financiers et de réfléchir aux modes de gouvernance conduisant aux décisions relatives à ces indicateurs.

Méthodes pédagogiques :

- Des cours de droit et d'économie assurés par des enseignants universitaires.
- Des séances de travail de groupe organisées et animées par ces mêmes enseignants universitaires. Ces séances visent l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires.
- Des séances d'appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.
- Des interventions de spécialistes ou professionnels. Les séances sont organisées de façon à favoriser l'interaction avec les stagiaires
- Des séquences quotidiennes d'appropriation des connaissances en autonomie. Les stagiaires sont organisés en groupes. Ces groupes se réunissent (de préférence) tous les après-midis de 17 h 00 à 17 h 30 pour un échange autour de la question : qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui ?

LA CONSTRUCTION D'UNE SESSION DE FORMATION

- Les **thèmes de formation** sont proposés, pour l'année civile, par les organisations syndicales.
- Les enseignant.e.s-chercheur.e.s se positionnent sur une session en fonction de leurs domaines de spécialité et de leurs centres d'intérêt.
- Ils et elles rencontrent les responsables syndicaux afin de se mettre d'accord sur un **programme de formation**.
- Une proposition de « grille » de stage est ensuite élaborée par les enseignant.e.s-chercheur.e.s. Elle intègre la participation de spécialistes, universitaires, chercheur-e-s ou praticien-ne-s.

Les questions d'actualité, en particulier juridiques, occupent une place importante dans les demandes de formations (actualités juridiques, temps de travail, formation professionnelle, rémunération).

2. L'approche pluridisciplinaire

Les formations délivrées à l'ISST s'inscrivent dans une approche pluridisciplinaire. Si la question du travail est centrale et si le droit occupe une place importante, les approches mobilisées au sein d'une session peuvent être juridiques, économiques, sociologiques, historiques, politistes, philosophiques.

Le projet pédagogique porté par les enseignant.e.s-chercheur.e.s vise à croiser les approches et à articuler les disciplines afin de nourrir la réflexion des syndicalistes et leur capacité à s'orienter dans un univers toujours plus complexe.

L'articulation entre les disciplines représentées à l'ISST peut structurer l'organisation de la formation. C'est le cas, par exemple, du stage sur le thème **Détachement** qui s'est déroulé du 11 au 14 avril 2023, coordonnée par une juriste et une socio-économiste ou bien du stage sur le thème de **l'Action syndicale internationale** qui s'est déroulé du 23 au 26 octobre 2023, coordonné par une socio-économiste et un juriste (annexe 8). Cette articulation pluridisciplinaire peut aussi se manifester au sein de thématiques plus ciblées telles que les discriminations par exemple, abordées par le droit et la sociologie.

3. Les sessions de formation des formateurs/trices

Ces sessions s'adressent d'une part à des formateurs.trices débutant.e.s (ingénierie pédagogique et ingénierie de formation) ou expérimenté.e.s (perfectionnement pédagogique). En voici la liste pour 2023 :

- Du 16 au 20 janvier 2023, FO, Approche des outils numériques dans la formation
- Du 13 au 17 février 2023, CGT, Intervenir dans une action de formation
- Du 9 au 11 octobre 2023, CGT, Perfectionnement des pratiques pédagogiques
- Du 13 au 17 novembre 2023, CFDT, Formation continue des formateurs, animateurs et concepteurs de formation-Méthodes pédagogiques actives-annexe 9
- Du 27 au 30 novembre 2023, CGT, Animer une action de formation
- Du 11 au 15 décembre 2023, FO, Formation de formateurs-Niveau 2-Se crédibiliser pour crédibiliser l'organisation-annexe 10.

Éléments principaux de la Fiche du stage « formation continue des animateurs de formation »

PUBLIC : Militants syndicaux CFDT, animateurs de formation syndicale.

FINALITÉ : Discriminer les changements induits par la transformation de l'ingénierie de la formation vers une ingénierie des compétences dans le contexte syndical.

OBJECTIFS :

- Définir les notions plurielles de compétence
- Discriminer les notions de capacité, de capabilité, d'environnement capacitant pour porter un autre regard sur la compétence
- Identifier ce qui est en jeu dans la transformation d'ingénierie de formation à ingénierie de compétences opérationnelles professionnelles dans le contexte syndical

- Identifier comment développer/mobiliser les capacités des acteurs, proposer des leviers d'aide à la performance
- Interroger et s'interroger de manière réflexive la /sur sa pratique d'animateur
- Réaliser un autodiagnostic de ses compétences.

THEMES :

- Les concepts de compétence, capacité, capabilité, environnement capacitant, ingénierie de formation, ingénierie pédagogique, ingénierie de compétences
- Les processus à l'œuvre dans cette transformation pour l'organisation et les acteurs.

METHODES MAGISTRALES ET PEDAGOGIQUES ACTIVES

4. Les Journées de Droit Social (JDS)

Depuis 2009, l'ISST forme au droit les conseillers prud'hommes des quatre organisations syndicales les plus représentatives au niveau national et interprofessionnel, FO, CGT, CFDT et CFE-CGC, dans le cadre d'une convention-cadre triennale signée avec le ministère du Travail.

L'ISST permet ainsi à quatre-vingts conseillers prud'hommes de suivre un cycle de huit journées, par an, soit vingt conseillers prud'hommes par organisation syndicale, sur la base d'un programme intitulé « [Journées de Droit Social](#) », mis en place par les enseignants-chercheurs en droit de l'ISST et les référents syndicaux.

Les conseillers prud'hommes inscrits proviennent de toutes les sections des conseils franciliens : commerce, encadrement, activités diverses, industrie, à l'exception de la section agriculture.

THÈMES DES JDS en 2023

Temps de travail et congés payés

La liberté d'expression du salarié

Le bureau de conciliation et d'orientation et la médiation en matière prud'homale

La preuve dans le contentieux du travail

Travail des étrangers

Neutralité et fait religieux dans l'entreprise

Réparation du préjudice-Barème

Rôle du greffe, rôle du juge et accès à la documentation.

Pour consulter le programme des JDS 2023 :

<https://isst.pantheonsorbonne.fr/formations/journees-droit-social> -annexe 11

III- JOURNÉE D'ÉTUDE

Continuités et ruptures dans la pratique de l'expertise auprès des représentants des travailleurs

Organisée par « les anciens de Syndex », l'IRES et l'ISST

L'association des Anciens de Syndex s'est attachée à retracer l'histoire de l'expertise au service des représentants des travailleurs en croisant quatre approches, juridique, syndicale, économique et socio-organisationnelle, avec l'ambition d'éclairer les chemins que l'expertise a empruntés pour parvenir jusqu'à nous.

Cette histoire, restituée sous forme de textes et de courts entretiens filmés, peut être consultée sur le site de l'association, ici : <https://anciensdesyndex.fr/>

Afin de prolonger ce travail et de l'ancrer dans l'actualité, l'association a organisé, en coopération avec l'Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST) et l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), une journée d'étude sur les enjeux et les tensions de l'expertise auprès des représentants des travailleurs et de son évolution à venir.

Fidèles à l'esprit des journées d'étude organisées à l'Institut des Sciences Sociales du Travail, l'objectif de cette rencontre était de faire intervenir des observateurs et spécialistes provenant de plusieurs disciplines (sociologues, économistes, juristes, etc.) et d'ouvrir le débat au-delà de la seule communauté scientifique, en y associant responsables syndicaux et praticiens de l'expertise, afin de pouvoir nourrir la réflexion d'éléments empiriques et d'expériences concrètes.

Cette journée a été organisée en deux temps. La matinée fut consacrée à cette histoire de l'expertise et du bilan qui peut en être tiré. L'après-midi porta plus particulièrement sur l'actualité de l'expertise et des mutations en cours, tant d'un point de vue syndical que professionnel – *programme annexe 12.*

IV- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIEETS D'ÎLE DE

FRANCE

La première convention entre la Drieets-IDF et l'ISST date du 16 novembre 2016. Elle prévoyait l'organisation de journées d'information-sensibilisation à destination des contrôleurs dans le cadre du programme 111 – amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail. L'objectif était de réunir 320 participants lors de quatre journées d'étude.

Pour l'année 2023, cinq journées ont eu lieu. Les thèmes retenus par la Drieets étaient les suivants :

Jeudi 30 mai 2023, Temps partiel et les contrats courts dans les services à la personne et dans le secteur de la propreté ; responsable : Jean-Michel Denis, sociologue, professeur, ISST et Cristina Nizzoli, chercheure en sociologie, Institut de Recherches Economiques et Sociales.

(voir annexe 13)

La thématique de la journée s'inscrit dans les « sujets incontournables » du plan national d'action du système d'inspection du travail 2023-2025 en matière de réduction des inégalités, en particulier des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, et de protection de travailleurs vulnérables. En phase avec l'attention portée par l'inspection du travail sur les salarié.es en contrats précaires, les salariés en temps partiel et les travailleurs de nationalité étrangère, la journée s'est focalisée sur deux secteurs d'activité marqués par la prégnance du temps partiel et des contrats courts : les secteurs de la propreté et des services à la personne. Elle a permis de revenir sur l'évolution de ces facteurs dans les deux secteurs concernés, mais surtout d'évaluer leurs effets sur la population salariée qui les composent, en large part féminine et faiblement qualifiée.

Pour aborder cette thématique, la journée a été divisée en deux temps, correspondant aux deux secteurs professionnels investigués, afin de faire ressortir leurs ressemblances mais également leurs spécificités.

Le premier a été consacré au secteur de la propreté. Dans son intervention, Jean-Michel Denis est tout d'abord revenu sur les caractéristiques économiques et sociales de cette branche professionnelle du point de vue de ses entreprises comme de ses salarié.e.s, mais aussi de celui de son système des relations professionnelles. Il a ensuite présenté les caractéristiques particulières liées à l'activité de nettoyage (en particulier son externalisation) et leurs effets sur celles et ceux qui l'exercent en termes de qualité de la relation d'emploi et des conditions de travail. Une focale a notamment été placée sur la question du temps partiel et de la situation de multi-emploi qui concernent une part importante des salarié.e.s de ce secteur, et de leurs retombées cumulatives au

point de vue de l'égalité entre les sexes. Le dernier temps a consisté à évoquer, avec les inspecteurs du travail présents, les tentatives d'amélioration de cette qualité de l'emploi et du travail, via notamment le développement des horaires continus et l'introduction des clauses sociales dans les marchés.

Lors de la session de l'après-midi, Christina Nizzoli a focalisé son intervention sur le second secteur au programme de la journée : celui du service à la personne.

Son propos a visé tout d'abord à revenir sur la définition de cette catégorie du service à la personne, et à rappeler un certain nombre de données de cadrage sur le secteur et sa population, concernant les différentes caractéristiques liées à l'emploi (structures employeuses, types d'emploi, salaire, etc.) mais aussi le profil socio-professionnel des travailleurs intervenant dans ce champ (essentiellement féminines, au faible niveau de qualification et issues des catégories populaires). Ensuite, son propos a consisté à revenir sur les enjeux du travail du *care*, tant du point de vue de la relation salariale (temps de travail éclaté, activité isolée et éclatée, pouvant donner lieu à harcèlement et à discrimination) que de la nature de l'activité effectuée (travail physique mais aussi émotionnel, travail en ephad ou à domicile, etc).

L'objectif de son intervention était également d'ouvrir le débat avec les inspecteurs du travail pour aborder avec les conditions du respect du droit du travail dans un secteur comme celui du service à la personne, compte tenu de ses spécificités tant du point de vue de l'activité effectuée que du profil de celles qui en ont la charge.

Ce débat a porté plus singulièrement sur deux aspects du travail dans ce type de secteur :

- Le travail émotionnel. Qu'est-ce qu'il relève du travail émotionnel/matériel ? Comment le prendre en compte lors du contrôle ? Comment le mesurer ? Comment prendre en compte la question de la charge mentale ?
- Le travail à domicile et la question qu'il pose vis-vis d'une intervention qui concerne la sphère intime : cas de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles ou de discrimination raciale. Comment contrôler ? (Impossibilité de se rendre sur le lieu de travail pour les contrôles).

Lundi 26 juin 2023, *L'obligation de sécurité* ; responsable Arnaud Casado,
juriste en droit privé, maître de conférences, ISST

(voir annexe 14)

Le stage a abordé l'obligation de sécurité en droit positif qu'il s'agisse de sa nature et de sa portée tant dans le domaine des risques physiques que psychiques tant en droit du travail qu'en droit pénal du travail.

La journée s'est déroulée en quatre temps. Tout d'abord, Emmanuelle WURTZ (Avocate générale à la Cour de cassation) a évoqué l'évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation sur l'obligation de sécurité. Ensuite, Laurent Gamet (Professeur Université Paris-Est Créteil (UPEC)) a présenté les principales infractions du droit pénal de la sécurité et de la santé au travail.

L'après-midi, Nadiège FÉLICIE (INRS) a fourni des informations pratiques aux stagiaires s'agissant de la prévention des risques de chutes de hauteur. Les débats avec la salle ont été passionnants sur la question de la législation applicable aux toits-terrasses.

Enfin, Arnaud CASADO (ISST) a clôturé la journée en abordant la délicate question de la délégation de pouvoir en droit pénal du travail.

Mardi 17 octobre 2023, Les conséquences des ordonnances de 2017 sur le dialogue social dans l'entreprise, responsables : Laetitia Driguez, juriste en droit privé, maître de conférences, ISST et Philippe Légé, économiste, professeur, ISST.

(voir annexe 15)

En janvier 2023, le Comité d'évaluation des ordonnances travail mis en place par France Stratégie en septembre 2017 achevait ses travaux en concluant que l'arrêt de leur travail ne devait pas mettre fin aux analyses et réflexions sur l'évolution du dialogue social dans les entreprises et sur ses résultats.

La présente journée a précisément permis d'accompagner la poursuite de ces réflexions en associant différents acteurs de ce dialogue et en creusant quelques difficultés de mise en œuvre identifiées en amont par la Drieets.

La matinée, consacrée aux interactions entre inspection du travail et CSE, a été organisée autour de deux tables rondes. Trois représentants syndicaux issus de la CFDT, de FO et de la CGT sont venus relater leurs expériences syndicales de terrain à propos de deux sujets : d'une part la mise en place et le rôle et les conditions de fonctionnement des représentants de proximité ; d'autre part le devenir du dialogue social sur la santé et la sécurité depuis la disparition des CHSCT.

Sur les représentants de proximité, après une brève présentation par Laetitia Driguez du cadre juridique relatif à la mise en place des représentants de proximité et des rares jurisprudences qui en précisent quelques aspects, la parole a été donnée à M. Bruno Demange, représentant de proximité FO chez France Télévision et M. Mohamed Djerdoubi, représentant de proximité CFDT à la CNAF. Les échanges ont permis de souligner la grande diversité de la structuration de la représentation du personnel entre les entreprises et la diversité des moyens alloués aux représentants de proximité pour permettre leur fonctionnement (heures de délégation). Deux sujets sont souvent revenus : le problème de la formation et la difficulté d'attirer vers les fonctions de représentants du personnel de nouvelles recrues parmi le personnel. Le sujet des risques de représailles sur les carrières reste prégnant. Il est apparu également que les représentants de proximité n'apparaissent pas clairement comme des interlocuteurs possibles des inspecteurs du travail, à la différence des délégués du personnel dont ils reprennent parfois une partie des fonctions.

Sur le passage de la CHSCT au CSE, après une brève introduction par Philippe Légé du cadre juridique de la fusion des instances qui a notamment permis de souligner la place de l'inspection du travail aux réunions du CSE ou de la CSSCT quand elle existe, sont intervenus M. Djerdoubi à nouveau, ancien membre d'une CSSCT et de CHSCT et M. Riadh Benmessaoud, membre CGT de la CSSCT à la RATP. La table ronde a mis en évidence l'accroissement des difficultés de travail en CSSCT comparativement au fonctionnement du CHSCT : pouvoirs limités, nécessité de convaincre ensuite

la CSE sur les sujets déjà débattus en CSSCT, manque de spécialisation des élus, coût des expertises... Des freins sont également souvent opposés à la transmission par l'employeur d'informations jugées importantes par les élus à la CSSCT, par exemple le suivi des maladies professionnelles. Il semble que l'employeur se prévale plus régulièrement qu'avant de ses obligations en matière de RGPD ou de protection des lanceurs d'alerte. Par ailleurs, il a été mis en exergue que lorsque l'inspection du travail venait en soutien d'un sujet dont le CSSCT se saisissait, cela permettait de renforcer très significativement l'action des représentants du personnel non seulement en leur procurant de nouveaux outils mais aussi en renforçant leur sentiment de légitimité à s'occuper de tel ou tel point. Plusieurs inspecteurs du travail ont aussi relaté que malgré l'évolution des textes, ils continuaient de se rendre aux réunions du CSE portant sur les questions de santé et sécurité sans attendre spécialement d'y être invités. Les pratiques en la matière semblent toutefois assez hétérogènes.

L'après-midi, nous avons continué d'explorer la thématique de la négociation collective dans le nouveau système issu des ordonnances de 2017 sous l'angle des évolutions et des éventuels risques que représente le dialogue social en vue de la construction négociée de la norme applicable à l'entreprise.

1^e partie : Mathilde Pesenti, chargée d'études statistiques à la DARES, au département des Relations professionnelles, a présenté le sujet des accords collectifs dans les petites entreprises. A partir d'études quantitatives menées sur la base des données d'accords collectifs signés dans les petites entreprises, il s'est agi d'évaluer la façon dont les petites entreprises se sont emparées de la possibilité d'élaborer des normes particulières par la voie notamment du référendum. Bien que demeurant limitée en valeur absolue, cette pratique semble prendre consistance. Les retours d'expérience montrent néanmoins certaines irrégularités procédurales (absence d'anonymisation des votes), dont le traitement en vue de l'enregistrement des accords ainsi obtenus dépend de l'administration qui les reçoit. L'intervention a également fait ressentir le besoin de croisement des données quantitatives (DARES) et qualitatives détenues par la DGT afin de travailler sur le contenu des accords.

En seconde partie d'après-midi, après que Philippe Légé a introduit la question de la décentralisation de la production du droit du travail en la situant dans le contexte normatif et économique de l'Union européenne, Laetitia Driguez s'est attachée à analyser plusieurs difficultés d'articulation des normes légales et des normes négociées, telles que véhiculées par la rédaction en triptyque du droit du travail depuis les ordonnances de 2017.

Le fil conducteur de ces questions était le suivant : accord collectif ou règle supplétive : quelle norme est applicable selon la situation ? Ces difficultés, qui résultent de retours du terrain des agents du corps de contrôle, lui ont initialement été communiquées par les juristes du service d'appui de la DRIEETS. Des méthodes d'analyse et des propositions de réponse ont été formulées, appuyées sur la loi, la doctrine et la jurisprudence en droit civil et en droit du travail. Un diaporama expliquant chaque situation et les solutions proposées a été communiqué à tous les participants.

Cette journée a ainsi permis d'aborder, à travers des interventions syndicales, économiques et juridiques, des thématiques variées découlant des ordonnances du 22 septembre 2017. Elle a

clairement fait apparaître que les 5 années écoulées sont loin d'avoir épuisé les sujets de questionnement et d'étude quant aux effets de la transformation des normes sur le dialogue social.

Jeudi 7 décembre 2023, Pouvoir disciplinaire ; responsables : Laetitia Driguez, juriste en droit privé, maître de conférences, ISST et
Arnaud Casado, juriste en droit privé, maître de conférences, ISST.

(voir annexe 16)

Tout naturellement, le développement du recours aux dispositifs techniques dans l'organisation du travail et dans le contrôle du travail est un fait qui retient aujourd'hui l'attention de tous les ceux qui réfléchissent à l'avenir du travail : acteurs institutionnels (la CNIL y a consacré le colloque du 28 novembre 2023: « Comment l'IA peut-elle être mise au service du marché de l'emploi, des entreprises et des travailleurs ? ; l'INRS publiera en janvier 2024 une nouvelle étude sur le sujet) et doctrine avec la multiplication des articles consacrés à cette thématique, aujourd'hui plus particulièrement au prisme de l'intelligence artificielle (v. par ex. G. Loiseau, « Le traitement algorithmique des émotions du travailleur », *Droit Social*, N° 11, 2023, p. 889). Les agents de contrôle de l'inspection du travail sont quant à eux confrontés à plusieurs titres à la question de l'utilisation des moyens numériques et techniques par l'employeur dans le cadre de l'exercice de son pouvoir disciplinaire, qu'il s'agisse de vérifier la légalité d'un règlement intérieur ou de motiver la décision à apporter à une demande d'autorisation administrative de licenciement. Cette journée a permis de mettre à plat les questions actuelles et futures posées par l'usage des technologies au travail dans le cadre de cette pratique.

La journée a été construite en deux temps : la matinée fut consacrée au droit positif, l'après-midi à une approche prospective du sujet, compte tenu des évolutions techniques rapides constatées dans ce domaine. Le thème du RGPD a volontairement été écarté car une journée entière y sera consacré le 19 décembre suivant.

La matinée, Laetitia Driguez est d'abord revenue sur l'articulation de l'usage des dispositifs techniques et numériques de travail et de contrôle avec le droit *de* la preuve en mettant l'accent sur les possibilités et les risques engendrés par l'évolution actuelle de la jurisprudence vers un droit *à* la preuve. Des focus ont été faits sur l'usage de la géolocalisation et sur la captation par l'employeur de preuves sur les comptes tenus par leurs salariés sur les réseaux sociaux.

Une question importante a retenu l'attention de l'auditoire et suscité des débats : les inspecteurs du travail saisis d'une demande d'autorisation administrative de licenciement doivent-ils appliquer les mêmes raisonnements que les juges quand ils s'interrogent sur la licéité d'un mode de preuve ? Le Conseil d'Etat, qui n'a pas rendu de jurisprudence aussi fournie que la Cour de cassation sur le sujet probatoire ne s'est jamais prononcé sur le sujet.

Arnaud Casado a ensuite présenté les modalités de contrôle alcoolémique et de stupéfiants dans l'entreprise. Après avoir rappelé la législation applicable à ces deux substances, les jurisprudences pertinentes quant à la mise en place et à la mise en œuvre de ces modes particuliers de contrôle ont été évoquées.

Des échanges avec la salle ont eu lieu tant pour faire état de remarques pratiques que pour demander des précisions.

L'après-midi, Jennifer Clerté, en charge de la mission veille et prospective à l'INRS, est revenue sur la question des algorithmes et de l'IA au travail. Son intervention visait à mettre en exergue les tendances à l'œuvre et les conséquences de ces dernières en matière de santé et de sécurité.

Plus particulièrement, son intervention a été structurée autour de trois sous thématiques : le contrôle numérique des salariés à travers les dispositifs techniques et de plus en plus souvent algorithmiques de prescription du travail, la surveillance numérique par le biais de l'intelligence artificielle et enfin, de façon plus positive, les usages possibles de l'IA au service de la santé et de la sécurité au travail. Les nombreux exemples développés par cette intervenante ont permis de nourrir de riches débats avec la salle.

En outre les enseignants de l'ISST ont complété ces développements techniques par des précisions juridiques à l'aune des développements de la matinée.

Pour conclure la journée, Arnaud Casado a présenté les difficultés juridiques inhérentes aux nouveaux employeurs algorithmiques tels que Tang Yu en Chine. L'intervention a non seulement tenté de mettre en lumière les difficultés auxquels pourraient être confrontés les agents en termes de responsabilité des décisions prises par l'employeur IA, mais encore les solutions juridiques déjà mobilisables et celles à parfaire.

Mardi 19 décembre 2023, *Le règlement général de protection des données personnelles* ;
responsable : Nicole Maggi-Germain, maître de conférences HDR en droit social, ISST.

(voir annexe 17)

Au-delà des connaissances transmises, qui devaient aider les inspecteurs du travail à remplir leur mission dans un cadre (la protection des données personnelles) qui a beaucoup évolué, notamment sous l'effet du droit communautaire, cette journée visait aussi à renforcer les liens entre les deux institutions.

La session a apporté des éléments de connaissance et de compréhension essentiels sur la question du traitement des données ; l'accent a été mis sur la licéité et finalité du traitement, mettant en exergue la nécessaire proportionnalité et pertinence des données recueillies. La protection de la personne et de ses droits a été un aspect particulièrement travaillé car permettant d'encadrer la diffusion des données.

La deuxième partie de la session a été consacrée à la mise en œuvre du RGPD dans le cadre des relations de travail : les principes de protection de la vie privée sur le lieu de travail et de protection des données au travail ont été illustrés par des exemples de décisions tirés de l'utilisation de la vidéo-surveillance ou encore de l'utilisation des mails. A également été développée l'importance d'une sensibilisation des organisations syndicales et du CSE dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD par l'entreprise ou bien de l'utilisation du RGPD par les institutions représentatives du personnel.

Enfin, une dernière partie a réalisé un focus sur l'articulation du RGPD avec l'action de l'inspection du travail, mettant en exergue le fait que l'inspecteur du travail, "tiers autorisé" au regard du RGPD, dispose de prérogatives larges qui s'exercent dans le cadre des contrôles qu'il est appelé à réaliser. Cette fin de session a permis de nourrir des échanges entre l'intervenant et les participants.

Par ailleurs, la session a permis aux inspecteurs du travail, au-delà des transmissions de savoirs et

échanges d'expériences auxquels elle a donné lieu, de prendre connaissance du fonctionnement de la CNIL et des possibilités qui existent de renforcer – voire formaliser - la collaboration entre les deux institutions.

1- Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST

Un nouvel attaché temporaire d'enseignement, ATER, a rejoint l'équipe. Il s'agit de **Gabriel ROSENMAN**, doctorant en sociologie.

Gabriel Rosenman prépare sa thèse sous la co-direction de Johanna Siméant-Germanos, Professeure de science politique, ENS, CMH et de Sophie Bérout, Maîtresse de conférences en science politique, Lyon 2, Triangle, sur la pratique des caisses de grève dans le mouvement ouvrier français, intitulée « Les caisses de grève de 1864 à nos jours. Socio-histoire d'un usage militant de l'argent, entre tactique de lutte éphémère et institution syndicale de service aux adhérents ».

A la date de la rentrée universitaire de septembre 2023, l'équipe enseignante statutaire se compose de dix personnes : cinq juristes, une socio-économiste, un économiste, un sociologue, une spécialiste des sciences de l'éducation et une sociologue en délégation au CNRS :

Marie [BUSCATTO](#), professeure en Sociologie, en délégation au CNRS. Sociologue du travail, du genre et des arts, elle s'intéresse également aux questions de méthodes en sciences sociales.

Axes de recherche

- Rapports sociaux de sexe dans les mondes des arts et dans les professions prestigieuses
- Pratiques, trajectoires et professionnalités artistiques
- Réflexions épistémologiques sur les méthodes qualitatives

Arnaud [CASADO](#) est maître de conférences en droit privé, chercheur à l'IRJS – Institut de recherche juridique de la Sorbonne

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit social à vocation environnemental (DSAVE)
- Droit pénal du travail

Antonella [CORSANI](#), enseignante-chercheure, Maître de Conférences Hors Classe en Économie, HDR en Sociologie section 19 CNU (Soutenance 20 novembre 2018), membre de l'IDHE.S UMR 8533, Qualification aux fonctions de Professeur des universités, section 19 (Sociologie, démographie) du CNU (2019)

Axes de recherche

- Mutations du travail et de l'emploi
- Métamorphoses du salariat et zones grises des relations du travail
- Capitalisme cognitif et Néolibéralisme
- Nouvelles formes d'entreprise coopérative (Coopératives d'Activité et d'Emploi)
- Revenu inconditionnel
- Expérimentations (sociales, écologistes)
- Enquête sociale et recherche-action participative

Jean-Michel [DENIS](#) est professeur de sociologie, chercheur à l'IDHE.S -UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Axes de recherche

- Sociologie des relations professionnelles
- Changements organisationnels et relations sociales dans les entreprises
- Conflits du travail, mobilisation collective, nouvelles formes d'action et d'organisation
- Représentativité et discrimination syndicale
- Syndicalisme et action collective dans les secteurs de sous-traitance

Lætitia [DRIGUEZ](#), est maître de conférences en droit privé, chercheuse à l'IREDIÉS – Institut de recherches en droit international et européen de la Sorbonne (EA 4536)

Axes de recherche

- Droit du travail français
- Droit social international et européen
- Droit de l'économie sociale
- Droit de l'Union européenne
- Interactions entre le droit social et les droits économiques (droit de la concurrence, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté)

Philippe [LÉGÉ](#) est professeur de sciences économiques, chercheur à l'IDHE.S (UMR 8533), Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Axes de recherche

- Histoire de la pensée économique
- Economie du travail
- Politiques économiques
- Analyse des crises

[Nicole MAGGI-GERMAIN](#), maître de conférences HDR en droit social, qualifiée aux fonctions de professeur, chercheuse au laboratoire de recherche « Droit et changement social » (UMR CNRS 6297), Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, Nantes.

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit de la formation professionnelle continue

- Droit de l'emploi public
- Technologies numériques et robotique

Joseph-Antoine [MORIN](#), Maître de conférences en Droit privé, Centre de Recherche en Droit Social, École de droit de la Sorbonne.

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit de la protection sociale
- Droit de la responsabilité civile

Anne [MULLER](#), maître de conférences en Sciences de l'éducation, Chercheuse à l'IDHE.S - UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Axes de recherche :

recherche qualitative et quantitative dans le champ des sciences de l'éducation, dans les domaines du travail et de la formation

Mots clés :

- Apprentissage informel, compétence, professionnalisation, organisation apprenante
- Fabrique et transformation de l'expérience
- Impact de la robotisation et du numérique dans le travail et la formation
- Innovation pédagogique
- Hybridation de la formation, accompagnement, agentivité
- Compte personnel d'activité, compte personnel de formation

Christophe [VIGNEAU](#), maître de conférences en droit privé, spécialiste du droit social.

Axes de recherche

- Procédure prud'homale
- Maladie/Inaptitude
- Relations collectives du travail

2- Le personnel administratif de l'ISST

L'équipe de l'Institut compte toujours parmi ses collaborateurs et collaboratrices : *Jean-Michel Denis*, directeur, *Adeline Gubler*, Ingénieure d'études, *Beby Randriamananoro*, gestionnaire, *Agnès Placide*, coordinatrice des stages, *Isabelle Calvache*, documentaliste, *Henri-Aftab Alam*, chargé de la reprographie, *Roger Lardé*, gardien.

Catherine di Costanzo, responsable administrative a rejoint l'ISST en septembre 2023, en remplacement de François Nurit, parti en retraite et *Tania Tayée-Mounoussamy*, agent d'accueil a rejoint l'I.S.S.T. en septembre 2023 également, en remplacement de Marie-Laurencine Varon, partie en retraite.

VI- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST

Le Centre de documentation est ouvert en continue de **8 h 30 à 19 heures** pour les **stagiaires** et de **9h à 17h** pour le **public externe sur rendez-vous**.

Il est dirigé par Isabelle CALVACHE, documentaliste.

Les activités du [Centre de documentation](#), organisées autour du monde du travail, sont centrées sur les thématiques abordées durant les sessions de stages de formation syndicale ou les Journées de droit social et sur les thèmes de recherche portés par les enseignant-e-s-chercheur-e-s en droit, en économie, en sociologie et en sciences de l'éducation de l'Institut et de l'IDHE.S.

Stagiaires, syndicalistes, enseignant-e-s-chercheur-e-s, étudiant-e-s préparant une thèse ou un master, chercheur-e-s invité-e-s ont ainsi accès à plus de 17 000 ouvrages. Le fonds est également consultable en ligne : <http://catalogue.univ-paris1.fr>. Concernant les périodiques, on compte aussi environ 90 abonnements à des revues consultables sur place, toujours dans les domaines des sciences sociales du travail.

Le conseil de la documentation de l'ISST, groupe pluridisciplinaire de réflexion collective sur le choix des acquisitions-basée sur un d'une liste de livres proposés par la documentaliste et les enseignants-chercheurs-se réunit 2 fois par an, voire plus dans des cas exceptionnels. Ces réunions sont importantes pour la connaissance des thématiques et des travaux de recherche, ainsi que pour la réflexion des enseignants-chercheurs. Ces réunions sont également importantes pour aller au plus près des besoins de l'ISST (pour les enseignants-chercheurs, les stagiaires, les étudiants).

Pour l'année 2023 de nombreux ouvrages ont été achetés afin d'enrichir le fonds documentaire de l'Institut dont les ouvrages suivants :

1) Sciences humaines et sociales

Bereni, Laure. 2022. *Le management de la vertu : la diversité en entreprise à New York et à Paris*. Sciences Po, Les Presses. Cote : H7275.

Berger, Laurent, et Béatrice Leca. 2023. *Du mépris à la colère : essai sur la France au travail*. Paris : Seuil. Cote : H7297.

Bernard, Sophie. 2023. *UberUsés : le capitalisme racial de plateforme à Paris, Londres et Montréal*. Paris : PUF. Cote : H7299.

Blavier, Pierre. 2021. *Gilets jaunes, la révolte des budgets contraints*. Paris PUF. Cote : H7293.

Canivenc, Suzy, Marie-Laure Cahier, et Gervais Pellissier. 2021. *Le travail à distance dessine-t-il le futur du travail ?*. Paris : Presses des Mines - Transvalor : La Fabrique de l'industrie. Cote : H7270.

Crignon, Anne. 2023. *Une belle grève de femmes : les Penn sardin Douarnenez, 1924*. Montreuil : Libertalia. Cote : H7302.

Denis, Jérôme, et David Pontille. 2022. *Le soin des choses : politiques de la maintenance*. Paris : la Découverte. Cote : H7276.

Depoorter, Pascal, (Directeur de publication), [et al.]. 2022. *Les mondes ouvriers : figures de (dé)mobilisations*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. Cote : H7256.

Deyrail, Baptiste Auteur. 2020. *Le pas de la Manu : Saint-Étienne, où se fabriquent les armes*. Arles : Actes Sud. Cote : BD 45.

Flécher, Claire. 2023. *À bord des géants des mers : ethnographie embarquée de la logistique globalisée*. Paris : La Découverte. Cote : H7278.

2) Formation, Sciences de l'éducation

Balmon, T., & Garnier, B. (2023). *Espaces culturels de formation : Nouveaux rapports aux savoirs*. Iste Editions. Cote : H7316.

Bridoux, S., Grenier-Boley, N., & Leininger-Frézal, C. (2023). *Les recherches en pédagogie universitaire : Vers une approche disciplinairement située*. ISTE Editions. Cote : H7317.

-Frisch, Muriel, et Johanna Henrion-Latché. 2023. *Regards croisés de chercheurs sur le concept de territoires apprenants*. Paris : L'Harmattan. Cote : H7251.

-Lamri, J., Barabel, M., Lubart, T., & Meier, O. (2022). *Le défi des soft skills : Comment les développer au XXIe siècle ?* Dunod. Cote : H7312.

-Bouayad Agha, Yamina. 2023. *Acteurs & territoires d'Apprenance : Zoom sur le réseau des APP*. Paris : L'Harmattan. Cote : H7243.

-Bourdier, Philippe et al. 2023. *Les pratiques d'enseignement et de formation à l'épreuve des contextes : questions épistémologiques et méthodologiques*. Paris : Téraèdre. Cote : H7245.

-Lembré, Stéphane. 2023. *Le retour de l'apprentissage au XXIe siècle : Comment la France a adopté l'alternance*. Paris : Presses des Mines. Cote : H7252.

-Roupnel-Fuentes, Manuella, Simon Heichette, Dominique Glaymann, et Didier Demazière. 2023. *L'injonction à se former : nouvel avatar de l'adaptation des individus au marché ?*. Toulouse : Octarès éditions. Cote : H7253.

-Sanchez, Éric. 2023. *Enseigner et former avec le jeu : développer l'autonomie, la confiance et la créativité avec des pratiques pédagogiques innovantes*. Paris : ESF Sciences humaines. Cote : H7237.

-Verrier, Christian. 2023. *Regards actuels sur l'autodidaxie et les autodidactes*. Paris : Editions Petra. Cote : H7248.

3) Sciences juridiques, droit du travail

-Antonmattei, Paul-Henri. 2023. *Droit du travail*. 3^e éd. Paris : LGDJ un savoir-faire de Lextenso. Précis Domat Droit privé. Cote : J2 ANT.

-Auzero, Gilles, Dirk Baugard, et Emmanuel Dockès. 2023. *Droit du travail*. 37^e éd. : 2024-2025. Paris : Dalloz. Cote : J2 AUZ 2024-2025.

-Clesse, Charles-Éric, Steve Gilson, et Pierre Nilles. 2021. *Technologies, surveillance et vie privée du travailleur*. Belgique : Anthémis. Cote : J CLE.

-Coélet, Alain, Élisabeth Fortis, et François Duquesne. 2022. *Droit pénal du travail : infractions, responsabilités, procédure pénale en droit du travail et de la sécurité sociale*. 7^e éd. Paris : LexisNexis. Cote : J2 COE.

-Cohen, Maurice, et Laurent Milet. 2023. *Le droit des comités sociaux et économiques et des comités de groupe : commissions santé, sécurité et des conditions de travail, représentants de proximité, conseils d'entreprise, comités d'entreprise européens 2023*. Paris La Défense : LGDJ-Lextenso. Cote : J2 COH.

-Coursier, Philippe, [et al.]. 2023. *L'entreprise et le financement de la protection sociale*. Neuilly-sur-Seine : Planète social. Cote : J COU.

-Sudre, Frédéric, Laure Milano, Béatrice Belda, et Aurélia Schahmaneche. 2023. *Droit européen et international des droits de l'homme*. 16^e éd. Paris : PUF. Cote : J7 SUD.

-Teyssié, Bernard. 2023. *Droit du travail : relations collectives*. 13^e éd. Paris : LexisNexis. Cote : J2 TEY.

-Torre-Schaub, Marthe. 2020. *Justice climatique : procès et actions*. Paris : CNRS éditions. Cote : J TOR.

-Vasseur, Florence, [et al.]. 2022. *Les clés pour négocier un accord d'entreprise : Négocier, rédiger, conclure, appliquer, réviser : 2022-23*. Paris : Groupe Revue Fiduciaire. Cote : J2 VAS.

VII. PUBLICATIONS ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DES ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S

Marie BUSCATTO

Publications

Reuves

Article dans une revue à comité de lecture

« L'opéra, un monde professionnel hanté par les violences de genre », *Les Cahiers de la SQRM*, 22 (1-2), 2023, 49-67 (avec S. Helbert et I. Roharik).

Ouvrages

Ouvrage en nom propre

女性ジャズミュージシャンの社会学 - 音楽性・女性性・周縁化, Tokyo, Seidosha, 2023 (traduction *in extenso* en japonais de *Femmes du jazz. Musicalités, féminités, marginalisations*).

Chapitre d'ouvrages

« Une entreprise musicologique au long cours. Déconstruire les stéréotypes genrés, ouvrir le jazz aux femmes instrumentistes - Postface ». In Cotro Vincent et Fargeton Pierre (dir.) *A l'invisible nulle n'est tenue*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2023, 345-355.

Notes de lecture

Aux côtés des artistes. Producteurs de cinéma et administrateurs de spectacle vivant (Paris, Sorbonne Université Presses, 2021). Note de lecture sur l'ouvrage de Laure de Verdalle, *Sociologie du travail*, 65 (2), 2023 : <https://journals.openedition.org/sdt/43239>.

L'esprit de l'alpinisme. Une sociologie de l'excellence du XIX^e au XXI^e siècle (Lyon, ENS Editions, 2021), Note de lecture sur l'ouvrage de Delphine Moraldo, *Ethnologie française*, 53 (1), 2023, 146-148.

Valorisation

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloques et de congrès

Workshop "Gender-based violence in music worlds. A comparison between France and Japan", INALCO, IDHE.S, Cité du genre, IEE, 16 et 17 novembre 2023 (with C. Chujo).

Communications à des colloques et congrès

“Can sociological research change art worlds? Learnings from 25 years of research on gender inequalities”, Conference *New perspectives and interventions: The state of play in cultural sociology and sociology of the arts*, Sofia University, Bulgaria, Aug. 31st-Sept. 1st, 2023.

“From *Women in Jazz* to the Feminizations of Musical Work. A Global Sociological Approach”, *Gendering Popular Music Studies in Japan - vol. 1 Celebrating Sociology of Women Jazz Musicians* by Marie Buscatto, JASPM seminar, Tokyo University of Foreign Studies, August 28th 2023.

« La féminisation paradoxale du monde du jazz japonais », Colloque international *Musiques en Asie : trajectoires artistiques, industries et scènes musicales*, ENS Lyon, 5-6 mai 2023.

“The Paradoxical Feminization of Japanese Jazz”, “Gender and Musics in Contemporary Japan” seminar series, Inalco and Paris 1 Panthéon Sorbonne University, February 17th, 2023.

Journées et séminaires de recherche

Organisation de journées et de séminaires de recherche

On-line monthly seminar *Gender and Musics in Contemporary Japan*, 2022-2023, INALCO, IDHE.S, Mage, laspm, Jaspm, GMCSA (with C. Chujo).

Communications à des journées et à des séminaires de recherche

« Présentation critique de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* », séminaire *Actualités de la recherche*, Centre Emile Durkheim, U. de Bordeaux - Cnrs, 21 septembre 2023.

« Trajectoires de femmes artistes à l’époque contemporaine : obstacles et transgressions », séminaire *Inégalités sociales et genre*, U. Paris Nanterre, 13 mars 2023.

Vulgarisation de la recherche

« Présentation de l’enquête *Inégalités femmes / hommes et violences de genre dans le jazz et les musiques improvisées* », *Les rencontres AJC*, La Villette, Paris, 4 décembre 2023.

« Obstacles et ressorts de l’égalité de genre dans les musiques actuelles et le jazz », *Festival Eclipses*, Epicerie Moderne, Lyon, 25 novembre 2023.

« Être une femme grande, c’est pas si facile : sur Arte Radio, un podcast bien taillé », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Marion Mayer, *Télérama*, 27 octobre 2023.

« Taille hors norme, quand les centimètres nous dépassent », Emission *A votre service* animée par Amaury Ollivier, *Radio France Bleu Occitanie*, 26 octobre 2023.

« Les femmes dans la musique : comment briser les barrières de genre ? » Propos recueillis par Ralitzia Raykova, *Le Regard Sacem*, Octobre 2023.

Critique en japonais de l’ouvrage *女性ジャズミュージシャンの社会学 - 音楽性・女性性・周縁化 (Femmes du jazz)*, *Tosho Shimbun*, 16 septembre 2023.

« ‘Grandeur nature’, ‘Transmettre les mémoires du COVID’... Les podcasts de la semaine », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Nebia Bendjebbour, *L’Obs*, 9 septembre 2023.

« Cherchez la femme – Spéciale Jazz », *Afters du festival de jazz de la Villette*, Podcast animé par Flore Benguigui, La Petite Halle de la Villette, Paris, 6 septembre 2023.

« Flore Benguigui, Lena Deluxe et Brune », mention de mon ouvrage *Femmes du jazz*, Emission *Côté club* animée par Laurent Goumarre, *France inter*, 5 septembre 2023.

Critique en japonais de l'ouvrage 女性ジャズミュージシャンの社会学 - 音楽性・女性性・周縁化 (*Femmes du jazz*), *Mainichi Journal*, 22 juillet 2023.

« 'Grandeur nature' sur Arte Radio : quand une taille hors norme est source de complexes », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Emilie Grangeray, *Le Monde*, 13 juillet 2023.

« Podcast : à l'écoute des « femmes Everest », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Cécile Jaurès, *La Croix*, 11 juillet 2023.

« Podcast Grandeur nature », Propos recueillis par Jeanne Paravert, *Arte Radio*, 6 juillet 2023.

« La TRES grande taille au féminin », présentation de mon ouvrage, 12^{ème} *Rencontres de la Société Française d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatrique*, 22 juin 2023.

Critique en japonais de l'ouvrage 女性ジャズミュージシャンの社会学 - 音楽性・女性性・周縁化 (*Femmes du jazz*), *Asahi Journal*, 20 mai 2023.

« Revanche des grandes : quand Zendaya Coleman et Tom Holland cassent les stéréotypes de taille dans le couple », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Christine Mateus, *Le Parisien*, 11 mars 2023.

« Mères actives : le pouvoir de l'équilibre », Propos recueillis par Nicky Kabeya, *La Maison Bleue*, 8 mars 2023.

« Femmes et TRES grandes : une vie 'hors norme' », Présentation résumée de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, *Mondes sociaux*, 20 février 2023.

« Grandes », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin*, émission *Les pieds sur terre*, Olivia Muller, *France culture*, 8 février 2023.

« Fais pas genre » : ces hommes rois dans les métiers traditionnellement féminins », Propos recueillis par Gabrielle Tremblay, *Welcome to the Jungle*, 08 février 2023.

« Métiers « genrés ». Aller au-delà des stéréotypes », Propos recueillis par Aurélie Dunouau, *Go Guide*, 23 janvier 2023, 26-29.

« Au travail, les femmes ne doivent ni être grandes, colériques ou même... drôles », Citations de mon ouvrage *La TRES grande taille au féminin* par Ana Castelain et Gabrielle Predko, *Welcome to the Jungle*, 19 janvier 2023.

« Interview de Marie Buscatto, autrice de *La très grande taille au féminin* », blog *WeTall*, 16 janvier 2023.

Activités de recherche et éditoriales

Réseaux thématiques

Participation à des comités scientifiques

Projet de recherche « Les dynamiques de genre dans le champ de l'architecture », Ministère de la culture, DEPS, 2023/2024.

Journées d'étude *Parcours et médiations artistiques : écrire les parcours autrement ?*, MucemLab, Marseille, 1-2 juin 2023.

Membre (ré)élue du Comité consultatif scientifique de sélection de l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, 19^{ème} section (depuis 2009).

Participation à des réseaux de recherche

Membre élue du bureau « Senior » du réseau *Qualitative Methods* de l'Association Européenne de sociologie (depuis 2005).

Membre du comité directeur du Réseau de recherche international et pluridisciplinaire *Marché du travail et Genre* (Mage) (depuis 2010).

Membre fondateur de l'*Axe Genre Interdisciplinaire de Paris 1* (AGIS) (depuis juin 2008).

Activités éditoriales

Participation à des comités éditoriaux

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Qualitative Sociology Review* (depuis 2007).

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Music and Arts in Action* (depuis 2011).

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Jazz Research Journal* (depuis 2021).

Membre du conseil scientifique de la revue académique lusophone internationale *Todas as Artes* (depuis 2017).

Membre du conseil scientifique de la revue académique anglophone internationale *Music Research Annual* (depuis 2020).

Membre du comité de lecture de la revue *Epistrophy* (depuis 2014).

Membre du comité scientifique de la collection *Ethnographies plurielles* des Presses Universitaires Paris Ouest, Société d'Ethnologie française (depuis 2016).

Membre du comité scientifique de la collection *Music and Society* de Springer VS (depuis 2019).

Membre du comité scientifique de la collection *Arts dans la mondialisation* des Presses Universitaires de Rouen et du Havre (depuis 2019).

Activités d'expertise et d'évaluation

Revue à comité de lecture : *SociologieS* ; *Qualitative Sociology Review* ; *Population* ; *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* ; *Frontiers in Education* ; *Les Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique ; Volume !*

Ouvrages :

Elgar Handbook of Interpretive Research Methods (edited by M. Kusenbach, M. Pfadenhauer).

SAGE Handbook of Qualitative Research Quality (edited by U. Flick).

Activités d'expertise

Institut d'Etudes avancées de Nantes

Directions de thèse/Garant HDR

Depuis septembre 2020, Alice Laurent CAMENA réalise une thèse intitulée *Rapports au genre et au féminisme dans les carrières artistiques. Le cas des musiques électroniques en France et au Québec* (co-tutelle avec l'université de Rennes 2, rattachée à l'IDHE.S et à Arènes).

Depuis septembre 2020, Sachiko EZAKI réalise une thèse intitulée *Les carrières des femmes au sein de la fonction des ressources humaines dans les grandes entreprises japonaises : la reconstruction du rapport genre dans l'organisation* (rattachée à l'IDHE.S)

Depuis septembre 2020, Anaïs ROESCH réalise une thèse intitulée *Artistes femmes dans l'anthropocène : Stratégies de contre-visibilité et de transformations territoriales émancipatrices pour une culture non-extractiviste* (rattachée à l'IDHE.S).

Contrats de recherche (port ou participation)

Contrats nationaux (ANR, PHRC, etc.)

Conception, organisation et direction du projet de recherche « Les mondes de la musique à l'épreuve des violences de genre. Une comparaison France - Japon » (2022/2023), Projet financé par la Cité du Genre (avec C. Chujo, en collaboration avec une équipe de 4 chercheures).

Contrats financés par des associations et des fondations

Conception, organisation et direction du projet de recherche « Les inégalités femmes / hommes et les violences de genre dans le jazz et les musiques improvisées » (2022/2023), Projet financé par AJC / Grands Formats / Fneijma (avec I. Roharik).

Arnaud CASADO

Publications

Revue

« intéReSsEment, critère caché mais pas absent », JCPS n°49.

« Infraction commise pour le compte de la personne morale et production de faux documents lors de l'instance prud'homale », BJT n° 10.

« Travail dissimulé : la dissimulation d'activité salariée n'est pas assimilable à une dissimulation activité », BJT n° 10.

« Mort en raison du travail : un lien de causalité certain suffit s'il existe une faute délibérée », BJT n° 10 ;

« Entrave au CHSCT et évaluation occulte des salariés », BJT n° 10.

« Le décret n° 2023-452 du 9 juin 2023 relatif notamment aux obligations incombant aux entreprises en matière d'accident de travail », BJT n° 10.

« Décret relatif à la contravention d'outrage sexiste et sexuel : dernière pierre du nouvel édifice », BJT n°6.

« La force probatoire des procès-verbaux visés à l'article L. 114-10 du Code de la sécurité sociale ne s'étend pas à la vérification de l'assermentation et de l'agrément des agents de contrôle », BJT n°6.

« Les fichiers des gardés à vue en marge des manifestations contre la réforme des retraites sont illicites », BJT n°6.

« Abus de confiance : l'engagement de dépenses personnelles avec une carte professionnelle caractérise le délit », BJT n°6.

« Les créances issues d'une condamnation pour harcèlement moral ont une nature contractuelle », BJT n°6.

« Projet d'ANI relatif à la transition écologique et au dialogue social », JCP S n°21.

« Acteurs de la transition écologique en entreprise : l'émergence d'un nouvel écosystème », SSL n°2044/2045 ;

« Information environnementale du CSE : premières précisions du juge judiciaire », JCP S n°15.

« De l'usage légitime de la force pendant une manifestation contre la loi Travail ou « La République a de la chance... elle peut tirer sur le peuple » », Louis-Philippe (juin 1848), BJT n°3.

« Fraude sociale : le non-paiement des cotisations URSSAF peut caractériser le délit de banqueroute par augmentation du passif », BJT n°3.

« Les absents ont toujours tort... ou pas : de la preuve du respect de l'obligation de sécurité face à un cas de harcèlement sexuel », BJT n°3 .

« Le renforcement du rôle des représentants du personnel en matière de RSE », RLDA, n°189.

Valorisation

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloques et de congrès

Colloque ISST RDS 11 juillet 2023 : « Le dialogue social environnemental : une clef de la transformation de la RSE »

Communications à des colloques et congrès

Colloque Les transversales Lyon (11/2023) : Les libertés économiques : Quel équilibre jurisprudentiel ? face aux défis du 21ème siècle. Titre de l'intervention : L'exercice d'une activité professionnelle : la prostitution.

Activités de recherche et éditoriales

Participation à des réseaux de recherche

Réseau TEDE : Transition écologique du droit économique. Remise du rapport en 2024 (expert droit social) ; Réalité du dialogue social : la transition écologique dans le dialogue social (expert droit social).

Activités éditoriales

Membre du conseil scientifique du BJT

Contrats de recherche (port ou participation)

« Répondre aux crises et aux périodes de crise dans les petites entreprises », Jean-Michel Denis (Resp. scien.), Arnaud Casado, Mathilde Henky et Philippe Légé, convention d'étude DRIEETS/ISST, durée : 18 mois.

Antonella CORSANI

Publications

Reuves

« Terre(s) en luttés », Numéro 55, *EcoRev*, *Revue Critique d'Écologie Politique*, 246 pages Co-direction et introduction

Valorisation

Colloques et congrès

Colloque « Quelle autonomie dans le travail ? » Université Libre de Bruxelles, Conférence d'ouverture de la deuxième journée du colloque (en collaboration avec Patrick Cingolani) : « Un désir d'autonomie – temps et usage de l'espace dans le télétravail », Bruxelles, 21 décembre (à distance), 2023

Colloque « Qui est l'employeur aujourd'hui ? », École Nationale de la Magistrature, Conférence de clôture du colloque : « Les zones grises des relations de travail et d'emploi », Paris, 21 décembre, 2023

Séminaires

Organisation

Organisation du séminaire annuel interdisciplinaire (économie, sociologie, histoire) de site IDHE.S Paris 1

Communications

Intervention (invitée) Séminaire au Collège International de Philosophie, « Ecosophie : Une écologie plurielle », titre de l'intervention : « Penser l'écosophie à partir des expérimentations », Paris , 7 mars 2023

Vulgarisation de la recherche

Exposition : Atelier itinérant de Lecture coopérative de Mille Plateaux. MSH Paris Nord, du 7 février au 7 juillet, 2023

Activités de recherche et éditoriales

Participation au comité scientifique du projet :

« Bien travailler. Quels mécanismes collectifs designer pour les nouveaux rapports au travail », projet porté par la SCIC Startin' Blox, en partenariat avec Marronnages et la SCOP Coopaname en réponse à l'appel à Manifestation d'Intérêt de la Fabrique CTO «Prospective pour accompagner ma transition des modèles de travail ».

Activités éditoriales

Membre du comité scientifique de la revue *Les mondes du travail*

Membre du comité éditorial de la revue *EcoRev Revue Critique d'Écologie Politique*

Activités d'expertise

Membre du comité de lecture pour la sélection des ateliers pour la Conférence Archipel qui aura lieu à Lyon du 15-18 avril 2024 : <https://archipel.inria.fr/charte/>

Participation à un jury de thèse

Rapporteuse de la Thèse de sciences politiques (mention théorie politique) de Mathilde Duclos, Les frontières de la solidarité en France au défi des débats sur le revenu universel, Institut d'études politiques de Paris, directrice de thèse Rejane Senac, date de la soutenance : 8 décembre 2023

Post-doctorants

Accueil et direction recherche : Selcan Peksan, chercheuse à l'Université de Istanbul, a effectué une période post-doctorale d'un an (septembre 2022 – août 2023) à l'IDHES – ISST Paris 1 Panthéon-Sorbonne. La recherche a porté sur les pratiques de travail et sur les conditions de vie des artistes turques.

Contrats de recherche

« La COVID, le télétravail et la numérisation ». Projet porté en collaboration avec Patrick Cingolani, financé par l'Institut Covid-19 Ad Memoriam-IC9AM. Université Paris Cité -IRD, 2013- 2014

Invitations colloques

- Colloque « Quelle autonomie dans le travail ? » Université Libre de Bruxelles, Conférence d'ouverture de la deuxième journée du colloque (en collaboration avec Patrick Cingolani) : « Un désir d'autonomie – temps et usage de l'espace dans le télétravail », Bruxelles, 21 décembre (à distance), 2023

- Colloque « Qui est l'employeur aujourd'hui ? », École Nationale de la Magistrature, Conférence de clôture du colloque : « Les zones grises des relations de travail et d'emploi », Paris, 21 décembre, 2023

Jean-Michel DENIS

Valorisation

Séminaires

Organisation de séminaires ou de journées de recherche

Journée d'étude « L'expertise auprès des représentants des travailleurs. Ruptures et continuités organisée par « Les anciens de Syndex, l'ISST et l'IRES », 14 novembre 2023.

V^e Rencontres Ires/ISST, « Les ordonnances de 2017 : quels effets ? Le contentieux prud'homal, les ruptures conventionnelles collectives et les nouvelles modalités d'accords collectifs », Institut des Sciences Sociales du Travail, Bourg-la-Reine, 14 avril 2023.

Communications dans des séminaires

« Évolution du travail, perte de sens et syndicalisme », Journée d'étude Mondes du travail, Université de Grenoble Alpes, 9 juin 2023.

Activités de recherche et éditoriales

Réseaux thématiques

Participation à des comités scientifiques

Membre du Comité scientifique des Journées de Sociologie du Travail

Représentant de la Direction de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail au Comité scientifique de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES).

Participation à des réseaux de recherche

Co-responsable du Comité de Recherche (CR) 25 Sociologie des relations professionnelles et du syndicalisme de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF).

Activités éditoriales

Membre du comité de rédaction de la revue *Travail et Emploi*

Membre du comité de rédaction de la revue Relations Industrielles/Industrial Relations (RI/IR), Université Laval, Québec, Canada.

Directions de thèse/Garant HDR

2023- Direction de la thèse de Pauline Riffaud « Les pratiques managériales à l'aune de la transition écologique des entreprises : l'articulation de l'éthique et de la performance » Ecole Doctorale d'économie, Université Paris 1, en co-direction avec Valérie Boussard, Université Paris X.

2021- Direction de la thèse de Théophile Leclerc « Edifier et gouverner des problèmes sociaux : l'action collective associative sur le fil de l'action publique étatique ? », Ecole Doctorale d'économie, Université Paris 1, en co-direction avec Anne Paillet, Université Paris 1.

2020- Direction de la thèse de Timoté Hebert « Applications et effets de la loi du 20 août 2008 « portant rénovation de la démocratie sociale » sur les élections professionnelles et la représentation syndicale dans le secteur du nettoyage. » Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Gustave Eiffel, en co-direction avec Cécile Guillaume, University of Roehampton (UK)

2018- Direction de la thèse de Elodie Gibault « Formes renouvelées de l'activité et nouveaux visage de l'emploi. Eclairer les zones d'ombre du travail en freelance dans le secteur bancaire », Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Paris Est, en co-direction avec Cécile Guillaume, University of Roehampton (UK).

2016 - Direction de la thèse de Lina Cardenas Velasquez « L'impact des configurations territoriales de l'Union Syndicale Solidaires sur les mécanismes de transmission des savoirs syndicaux », thèse en contrat CIFRE avec l'U-S. Solidaires, Ecole Doctorale Organisations, Marchés, Institutions (OMI), Université Paris Est.

Contrats de recherche (port ou participation)

« Répondre aux crises et aux périodes de crise dans les petites entreprises », Jean-Michel Denis (Resp. scien.), Arnaud Casado, Mathilde Henky et Philippe Légé, convention d'étude DRIEETS/ISST, durée : 18 mois.

Vulgarisation de la recherche

Presse écrite

« L'opinion publique seule ne suffit pas pour la réussite d'un mouvement social », Les Echos, 6 juin.

Mouvements sociaux : « Aujourd'hui, les manifestations mobilisent plus que les grèves », Ouest France, 15 janvier.

Medias

« 6 avril 2023 : 11^{ème} journée de mobilisation », Le Téléphone sonne, France Inter

« Réforme des retraites : un succès, et après ?, 20 janvier, France culture

« Mobilisation sur les retraites : Le gouvernement peut craindre la territorialisation de l'action », RFI, 1^{er} février.

Lætitia DRIGUEZ

Publications

Revues

Commentaires à la Revue Europe, Lexisnexis :

Europe n°1 (janvier) 2023 :

- comm. 30 : Âge limite d'accès au concours de commissaire de police : CJUE, 17 novembre 2022, aff. C-304/21, Ministero dell'Interno

Europe n°2 (février) 2023

- comm. 71 : Contrats à durée déterminée à l'université : CJUE, 15 décembre 2023, aff. jtes C-40/20 et C-173/20, Presidenza del Consiglio dei Ministri e.a.

Europe n°3 (mars) 2023

- comm. 111 : Égalité de traitement en matière de travail (discrimination en raison de l'orientation sexuelle d'un travailleur indépendant) : CJUE, 12 janvier 2023, aff. C-356/21, TP (monteur audiovisuel pour la télévision publique)

Europe n°4 (avril) 2023

- comm. 136 Insolvabilité de l'employeur et institution de garantie compétente : CJUE, 16 février 2023, aff. C-710/21, IEF Service
- comm. 137 Insolvabilité de l'employeur et garantie des créances salariales : CJUE, 16 février 2023, aff. C-524/21, Agenția Județeană de Ocupare a Forței de Muncă Ilfov

Europe n°5 (mai) 2023

- comm. 166 Reconnaissance des qualifications professionnelles acquises dans un autre État : CJUE, 2 mars 2023, aff. C-270/21, A (Enseignant d'école maternelle)
- comm. 167 : Fraude aux certificats A1 dans le transport routier : CJUE, 2 mars 2023, aff. jtes C-410/21 et C-661/21, DRV Intertrans
- comm. 179 : Repos journalier et repos hebdomadaire : CJUE, 2 mars 2023, aff. C-477/21, MÁV-START

Europe n°6 (juin) 2023

- comm. 222 Discrimination en raison de l'âge : CJUE, 20 avril 2023, aff. C-650/21, Landespolizeidirektion ; CJUE, 20 avril 2023, aff. C-52/22, BVAEB et CJUE, 27 avril 2023, aff. C-681/21, BVAEB
- comm. 234 : Extinction des droits à congés payés

Europe n°7 (juillet) 2023

- comm. 249 : Honorabilité de l'entreprise de transport routier : CJUE, 22 mai 2023, aff. C-155/22, Bezirkshauptmannschaft Lilienfeld

- comm. 254 : Exonération de TVA pour certaines prestations sociales : CJUE, 11 mai 2023, aff. C-620/21, MOMTRADE RUSE
- comm. 257 Égalité de traitement face au travail de nuit : CJUE, 4 mai 2023, aff. C-529/21 e. a., OP

Europe n°8-9 (août-sept) 2023

- comm. 289 : Indemnisation des pertes de salaires dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 : CJUE, 15 juin 2023, aff. C-411/22, Thermalhotel Fontana
- comm. 306 : Travail intérimaire : CJUE, 22 juin 2023, aff. C-427/21, ALB FILS Kliniken GmbH

Europe n°10 (octobre) 2023

- comm. 345 : Licenciements collectifs : CJUE, 13 juillet 2023, aff. C-134/22, G. GmbH

Europe n°11 (novembre) 2023

- comm. 398 : Égalité de traitement entre les hommes et les femmes : CJUE, 14 septembre 2023, aff. C-113/22, TGSS (refus du complément de maternité)

Europe n°12 (décembre) 2023

- comm. 424 : Mise en œuvre des mécanismes anti-cumul : CJUE, 12 octobre 2023, aff. C-45/22, Service fédéral des Pensions
- comm. 435 : Licenciements collectifs en l'absence de représentants du personnel : CJUE, 5 octobre 2023, aff. C-496/22, SC Brink's Cash Solutions SRL
- comm. 436 : Congés payés en cas d'annulation d'un licenciement : CJUE, 12 octobre 2023, aff. C-57/22, Ředitelství silnic a dálnic
- comm. 437 Travail à temps partiel et rémunération des heures complémentaires : CJUE, 19 octobre 2023, aff. C-660/20, Lufthansa CityLine
- comm. 456 – à noter également : droit aux congés payés et prescription : CJUE, 10 octobre 2023, aff. C-795/22, DireccionOOO e. a.

Mathilde HENKY

Valorisation

Colloques et congrès (France/International)

Communications

« Leviers et obstacles au dialogue social environnemental », Colloque La dialogue social environnemental : une clef de la transformation de la RSE, ISST, 11 juillet 2023.

Contrats de recherche (port ou participation)

« Répondre aux crises et aux périodes de crise dans les petites entreprises », Jean-Michel Denis (Resp. scien.), Arnaud Casado, Mathilde Henky et Philippe Légé, convention d'étude DRIEETS/ISST, durée : 18 mois.

Philippe LÉGÉ

Publications

Chapitre d'ouvrages

Anne Eydoux, Sabina Issehnane et Philippe Légé, « Emploi, chômage, salaire : une approche par les indicateurs » in Association Française d'Économie Politique, *Grand Manuel d'Économie Politique*, Dunod, p. 536-47.

Valorisation

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloques et de congrès

Membre du comité d'organisation et porteur de la demande de financement du Colloque international *Lectures, usages et réceptions de l'œuvre de John Stuart Mill*, organisé par HIPHIMO, l'IDHES et PHARE à Paris (Université Paris 1, Centre Panthéon), 6-7/09/23.

Communications à des colloques et congrès

« Mill, Keynes et la tradition libérale britannique », Post-keynesian Conference *Economic Possibilities for our Grandchildren: 90 years later*, organisée par le CLERSE (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, UMR 8019) et l'ADEK (Association pour le Développement des Études Keynésiennes), Lille, 6-8/12/23.

« John Stuart Mill et la taxation des héritages », *Colloque international « Lectures, usages et réceptions de l'œuvre de John Stuart Mill »*, organisé par HIPHIMO, l'IDHES et PHARE à Paris (Université Paris 1, Centre Panthéon), 6-7/09/23.

« John Stuart Mill et la question de l'éducation des travailleurs », *Colloque international Education et formation de l'individu libéral*, organisée par le département de recherche CHANGES (Sciences Sociales des Changements Contemporains), l'UMR CNRS SPH (Sciences, Philosophie, Humanités) et BSE (Bordeaux Sciences Économiques), Université de Bordeaux, 8-9/06/23.

« La RSE : facteur de durabilité pour les entreprises ? », Colloque *Le dialogue social environnemental : une clef de la transformation de la RSE*, organisé par l'ISST, le réseau des Instituts du Travail et l'association Réalités du Dialogue Social, Université Paris 1, Centre Panthéon, 11/07/23.

(avec C. Brunet et G. Rieucan) « L'agent(e) valoriste en recyclerie : un métier au cœur des enjeux de la transition écologique et sociale », *12^e Congrès de l'Association Française d'Économie Politique*, Université Paris Cité, 4-7/07/23.

Journées et séminaires de recherche

Communications à de journées et à des séminaires de recherche

« La philosophie sociale du jeune William Beveridge », Séminaire de l'IDHES Paris 1, *La protection sociale : histoire et territoires*, ISST, Bourg-la-Reine, 08/02/23.

Vulgarisation de la recherche

« Pertes et profits », *l'École Émancipée, revue syndicale et pédagogique*, n°101, mai/juin 2023, p. 26-27.

Activités de recherche

Réseaux thématiques

Membre du Bureau de l'Association Française d'Économie Politique, en tant que Vice-président (depuis sept. 2022).

Directions de thèse/Garant HDR

Thèses soutenues en 2023

Direction de la thèse de Vincent Ortiz, *Les sédiments évolutionnistes de la pensée de Friedrich Hayek*. Soutenue le 15 décembre 2023 à l'université de Picardie Jules Verne (Amiens).

Thèses en cours

Co-direction [avec Rémy Caveng] de la thèse de Raphaël Ruggieri, *L'ESH en classes préparatoires : la valorisation d'une pensée économique dominante ?* Inscription en septembre 2022 à l'université de Picardie Jules Verne.

Co-direction [avec Nathalie Sigot] de la thèse d'Elisa Cortinhas, *L'individu libre chez John Stuart Mill : un moteur pour le progrès économique et social*. Inscription en septembre 2021 à l'Université Paris-1.

Direction de la thèse de Camille Boulenguer, *La relation entre évasion fiscale et pouvoir de marché. Le cas des GAFAM*. Inscription en septembre 2020 à l'université de Picardie Jules Verne.

Comités de thèse

Membre externe du comité de suivi de thèse de Louis Noé, *La rémunération de l'activité de travail à l'épreuve du risque économique* (thèse en droit sous la direction de Fabrice Rosa). Université de Reims Champagne Ardennes (URCA).

Participation à des jurys de thèse

Membre du jury de thèse de Valentine Brunet, *John Stuart Mill et les révolutions françaises, 1789-1848*. Thèse de doctorat en histoire sous la dir. de Pierre Serna, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 6 janvier 2023.

Contrats de recherche (port ou participation)

Projet COMETE (« **Construire les métiers et les emplois de la transition écologique et sociale** »). Coordonné par le CRIISEA (UPJV) et porté par 7 partenaires¹³, il a obtenu en septembre 2021 un financement de l'ADEME (2022-2024).

« Répondre aux crises et aux périodes de crise dans les petites entreprises », Jean-Michel Denis (Resp. scien.), Arnaud Casado, Mathilde Henky et Philippe Légé, convention d'étude DRIEETS/ISST, durée : 18 mois.

Marc LORIOL

Publications

Revue

Articles dans des revues à comité de lecture

Marc Lorient, 2023, La bande dessinée comme moyen de saisir le geste ouvrier à l'usine, *Images du travail, travail des images* (en ligne), n°14.

Autres articles

Marc Lorient, 2023, Accros au travail, les « workaholiques » ne seraient-ils que des perfectionnistes passionnés ou névrosés ? *The Conversation*, mis en ligne le 19 juin 2023

Ouvrages

Ouvrages en nom propre

Marc Lorient, 2023, *L'Addiction au travail. De la pathologie individuelle à la gestion collective de l'engagement*. Éditions Le Manuscrit, collection « Addictions », 168 p.

Notes de lecture

Marc Lorient : Olivia Foli, *Les paroles de plainte au travail. Des maux indicibles aux conversations du quotidien*, 2023, 265 p., *Les Mondes du travail*, n°30.

Valorisation

Colloques et congrès (France/International)

Communications à des colloques et congrès

¹³ Le CRIISEA (UPJV), le LED (Univ. Paris 8), le CNIS (Centre Numérique d'Innovation Sociale, Univ. Paris 8), la MES (Maison d'Économie Solidaire), l'Institut Godin, le PHARES (Pôle d'Hospitalité d'Activités à Rayonnement Écologique et Solidaire) et le CEET-CNAM (Centre d'études de l'emploi et du travail-Conservatoire National des Arts et Métiers).

Conférencier invité au « Colloque international sur la santé au travail. Le Travail dans tous ses états : effets sur la santé. Des temps, des espaces, des collectifs et des rapports de pouvoir » à l'Université de Fribourg (Suisse). Les 29 et 30 juin, 2023.

Conférenciers invité au Rencontres du travail "Travail cherche Sens" (Université de Strasbourg et DREETS Grand Est) ; les 29 et 30 novembre 2023, à Strasbourg.

Journées et séminaires de recherche

Communications à de journées et à des séminaires de recherche

Conférencier invité pour la Journée d'étude "Le travail et l'ordre du monde" dans le cadre des conférences des CPGE du lycée Alphonse Daudet de Nîmes, le jeudi 16 mars 2023.

Conférence invitée sur « l'attachement au beau travail », séminaire annuel de l'APF, Paris, le 21 mars 2023.

Conférencier invité (deux conférences) à la journée « femmes, hommes et santé au travail », Conseil départemental, Toulouse la jeudi 11 mai 2023.

Conférencier invité et animation scientifique du séminaire du groupement des directeurs et directrices d'IME, SESSAD, ITEP, hôpital de jour, des Yvelines sur « les jeunes et le travail dans le secteur médico-social », à Trouville sur Mer, les 22 et 23 juin 2023.

Conférencier invité au webinar « santé mentale & gestion des organisations », réseau « Les Entreprises pour la Cité », en ligne, le 28 juin 2023.

Café Santé travail, Workaholisme – Addiction au travail. Une pathologie individuelle ou collective ?, Paris, le 19 septembre 2023.

- Discutant de trois recherches sur la santé mentale des soignants au séminaire annuel de la DREES, le 17 octobre 2023 à Paris.

Conférencier invité par l'association des professionnel.le.s de la parentalité à la journée départementale sur : "Les professionnel.le.s de la parentalité en 2023, une charge physique, psychique et émotionnelle", Boissy-Saint-Léger le 19/12/2023.

Activités de recherche

Activités éditoriales

Revue Les Mondes du Travail

Activités d'expertise et d'évaluation

- Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques : 5
- Évaluation de projets de recherche : 1
- Activités d'expertise : 1

Directions de thèse/Garant HDR

Direction de la thèse de Virgínia Squizani Rodrigues, Santé et bien-être : une ethnographie comparative parmi les travailleurs des entreprises technologiques à Florianópolis, Brésil, Université Paris 1.

Direction de la thèse de Nawress BRAHMI, La souffrance et ses facteurs de risques liés au stress professionnel: le cas des professeurs de l'enseignement secondaire, Université Paris 1.

Nicole MAGGI-GERMAIN

Publications

Reuves

Articles dans des revues à comité de lecture

« La peinture est un cri : Itinéraire d'Alain Boggero, ancien ouvrier charpentier tôlier des chantiers navals de la Seyne sur Mer devenu artiste peintre », dans A. Jollet et J-M Leveratto (coord.), Peindre le travail. Le travail en peinture, *Images du travail, travail des images* n° 15, <https://doi.org/10.4000/itti.4174>

Autres articles

« Faire société au sein de l'entreprise éclatée ? L'exemple de la plateforme aéroportuaire de Roissy », dans *Droit et politique pour une Europe de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux*, ouvrage en l'honneur de Petros Stagos, [EURASIA PUBLICATIONS](#), 2023, 768 p.

« Autour de la notion de résilience. Entretien avec Serge Tisseron », dans M.-P. Bli,-Franchomme, I. Desbarats, G. Jazottes, A. Mendoza-Caminade (dir.), *L'entreprise résiliente. Risques globaux et sanitaires, transition écologique, innovation sociétale*, LexisNexis, coll. Planète sociale, 450 p., p. 23-31.

Ouvrages

Chapitre d'ouvrages

“Teletrabalho no Direito Francês em Tempos de Pandemia”, dans G. Guimaraes Feficiano, P. H. Azevedo Lima, L. Matos, (dir.) *Desafios do teletrabalho*, Lacier, 589 p., 2023, p. 292-315

“El uso de la formación profesional continua en la gestión de las transiciones ecológica y digital en Francia”, dans L. Mella Mendez (dir.), *La formación profesional para la empresa y la sociedad del siglo XXI: puntos críticos*, Aranzadi, Espagne, 560 p., chapitre XIII, p. 443-472.

« L'utilisation de la formation professionnelle continue dans la gestion des transitions écologique et numérique », dans M.-P. Bli,-Franchomme, I. Desbarats, G. Jazottes, A. Mendoza-Caminade (dir.), *L'entreprise résiliente. Risques globaux et sanitaires, transition écologique, innovation sociétale*, LexisNexis, coll. Planète sociale, 450 p., p. 219-227.

Valorisation

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloques et de congrès

Organisation, le 7 juin 2023, des Rencontres doctorales entre l'Université Paris 1, l'Université Adam Mickiewicz (Poznań, Pologne) et la faculté de Droit de Nancy dans le cadre des V^e assises franco-polonaises du Droit sur *L'intérêt collectif*, Paris.

Journées et séminaires de recherche

Communications à de journées et à des séminaires de recherche

ITALIE, Università degli Studi di Milano. III^e séminaire International de recherche doctorale en droit du travail et de la sécurité sociale co-organisé par les universités de droit de Valence, Séville, Cadix et l'Université pontificale de Rio Grande do Sul (Brésil), 9/ 10 novembre 2023 Conférence inaugurale sur le thème *La universalidad de las normas de la organización internacional del trabajo*, 9 nov. 2023

Intervention dans le cadre de l'observatoire de la digitalisation des relations industrielles (Italie - Università Mercatorum, Gruppo Freccia Rossa et Università Cattolica del Sacro Cuore Roma) « Télétravail et transformation des usages des outils numériques dans le cadre de l'exercice des droits syndicaux », 10 fév. 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=THQ-v-pZJTE>

Université de Poitiers/laboratoire Comprasec - Univ. Bordeaux, projet de recherche COMPAST : « Étude comparée des enjeux éthiques contemporains en santé au travail », atelier « Évolution de la technologie numérique et nouveaux modes de travail », groupe de travail « Intelligence artificielle et travail : enjeux juridiques et éthiques ». Titre de la communication : « L'envahissement de l'homme par la technique : fragmentation et surexposition de la personne au travail » (24 oct. 2023).

Invitations colloques/congrès/universités à l'étranger.

POLOGNE, Université Adam Mickiewicz (Poznań) : intervention en anglais dans un séminaire de M2, Droit social (une matinée). Thème : *The involvement of the International Labour Organisation in in Setting up a World Labour Order*, 16 oct. 2023

Invitation au colloque des inspecteurs du travail (Ministère du travail de Pologne et Université Adam Mickiewicz, 18 oct. 2023

Vulgarisation de la recherche

« Le congé menstruel, une fausse bonne idée ? », HuffPost - France (site web) - *Le Huffington Post*, vendredi 26 mai 2023

« Pourquoi les canicules à répétition pourraient contraindre le Code du Travail à évoluer », *Le Figaro* (site web), mercredi 23 août 2023

Activités de recherche et éditoriales

Activités d'expertise et d'évaluation

Activités d'expertise

Évaluatrice pour le prix de thèse en sciences sociales décerné par le Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable ([RIODD](#))

Membre du comité d'experts consulté dans le cadre de l'élaboration de l'enquête sur les usages et effets de la formation financée par le CPF, Ministère du travail (Dares) et France Compétences.

Contrats de recherche (port ou participation)

Autres contrats de recherche

Participation au projet de recherche « *Aprendizaje a lo largo de la vida en una sociedad digital: formacion y recualificacion para las nuevas profesiones del mercado de trabajo global* »¹⁴ dirig  par les Pr. Lourdes MELLA MENDEZ et Consuelo FERREIRO REGUEIRO ; Agencia Estatal de Investigaci n / facult  de droit de l'universit  de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 2021-2025 - <https://www.lawusc.es/portfolio-item/aprendizaje-a-lo-largo-de-la-vida-en-una-sociedad-digital-formacion-y>

Joseph MORIN

Valorisation

Invitations colloques/congr s/universit s   l' tranger.

Visiting professor – University of Kent

Activit s de recherche et  ditoriales

Activit s d'expertise et d' valuation

Responsabilit  au sein d'instances d' valuation

Comit  de s lection MCF -Universit  de Reims.
Comit  de s lection MCF – Lyon III.

Anne MULLER

Publications

Revues

Articles dans des revues   comit  de lecture

Colson, S., Gagnayre, R., Margat, A., Muller, A., Simar, C, Visier, L. (2023).  l ments d'informations concernant le dossier de qualification   la fonction de ma tre de conf rences   la section « Sciences infirmi res » du Conseil national des universit s des disciplines de sant . *Recherche en soins infirmiers*.152(1), 77-80.

Valorisation

Colloques et congr s (France/International)

Organisation de colloques et de congr s

¹⁴ L'apprentissage tout au long de la vie dans une soci t  num rique. Formation et requalification pour les nouveaux m tiers dans le cadre du march  du travail global.

Les Biennales internationales de l'Education, de la Formation et des Pratiques professionnelles organisées par la Chaire Unesco-ICP

Communications à des colloques et congrès

Barbier, J.-M ; -Dutoit, M. ; Marynowicz- Hetka, E., Mbiatong, J. Tardif-Bourgoin, F. Muller, A. et al.. La fabrique de l'expérience. Biennales internationales de l'Education, de la Formation et des Pratiques professionnelles. 20 septembre 2023.

Activités de recherche et éditoriales

Réseaux thématiques

Participation à des comités scientifiques de deux revues en sciences de l'éducation et en sciences infirmières ; Savoirs, et Recherche en soins infirmiers (Association de recherche en soins infirmiers, ARSI)

Participation à des réseaux de recherche

Au sein de la Chaire en formation professionnelle, construction personnelle, transformations sociales, créée en 2019 par l'UNESCO et l'Institut Catholique de Paris.

Participation à un réseau de recherche collaborative international entre laboratoires et organisations dans le domaine de l'agir professionnel et de l'expérience, à un réseau scientifique et professionnel international sur l'expérience et l'analyse des activités.

Association internationale pour la promotion des recherches en éducation et en formation des adultes (Aiprefa). Secrétaire de cette association.

Activités éditoriales

Membre du comité éditorial de la revue Savoirs, L'Harmattan - Responsable de la rubrique « *Comptes rendus de lectures* », soit entre deux et trois notes de lecture par revue

Activités d'expertise et d'évaluation

Expertises

Expertise de soumissions pour les Biennales internationales de l'Education, de la Formation et des Pratiques professionnelles, implication dans le comité de lecture.

Animation d'un atelier de trois communications, Biennales internationales de l'Education, de la Formation et des Pratiques professionnelles, 21 septembre 2023

Participation à l'organisation de la Journée Annuelle de la revue *Savoirs*, manifestation centrée cette année sur la présentation et la discussion du numéro spécial « Anniversaire » à l'occasion des 20 ans de la revue.

Expertise de thèse pour le prix Louis Cros créé à l'Institut de France, sous l'égide de l'Académie des sciences morales et politiques

Responsabilité au sein d'instances d'évaluation

Membre du Conseil national des universités en sciences infirmières, CNU92, 2ème vice-présidente de la section.

Membre du jury du diplôme universitaire Apprendre Par Le Jeu (DU APLJ), Université de Lille 1.

Membre du jury, aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation cadre de santé

Contribution au rapport

Barbier J.-M. , Mutuale A. , Berger G., Dutoit, M. (2023). Rapport intermédiaire de la recherche de la Chaire Unesco ICP Institut catholique de Paris. Les transformations de l'expérience dans l'engagement de l'action. <https://hal.science/hal-04067162>.

Comités de suivi de thèse

Membre externe des comités de suivi de thèse

- Sidonie Laurent. L'activité physique de l'infirmière au XXIe siècle en France : le rapport de l'infirmière à son propre corps Laboratoire du GRHAPES à l'INSHEA, Université Nanterre. Directrice de thèse : Isabelle Queval.
- Samantha Goumy. Les représentations soignantes de la réflexivité des malades atteints d'une pathologie chronique Laboratoire de recherche CIREL (EA 4354), Université de Lille. Directeur de thèse : O. Las Vergnas

Gabriel ROSENMAN

Publications

Autres articles

- « Multiplication des caisses de grève : une réponse tactique à la pression financière », *The Conversation*, février 2023

Valorisation

Colloques et congrès (France/International)

Organisation de colloques et de congrès

Co-organisation du colloque interdisciplinaire « Solidarité ouvrière : pratiques militantes, enjeux sociaux et politiques. 19e - 21e siècles », CMH, Cevipof, février 2023. Communication « Les caisses de grève comme "dispositifs de solidarisation" »

Co-organisation du colloque international « La grève. Perspectives analytiques et usages contemporains », AFS (RT 18), CMH, ANR Citindus, Triangle, IDHE.S, Ceraps, Cresppa-CSU, juin 2023. Communication «

L'équation de la solidarité. Les critères de répartition des caisses de grève, entre algèbres corporatives et arbitrages stratégiques »

Communication à des colloques ou à des congrès

10e Congrès de l'Association Française de Sociologie, juillet 2023, Réseau Thématique 18 – Relations professionnelles. Communication « La circulation récurrente des caisses de grève dans l'histoire de la CGT, entre effets de champ et institutionnalisations contrariées »

Journées et séminaires de recherche

Communications à de journées et à des séminaires de recherche

Séminaire PRATO, EHESS, mai 2023, « Les caisses de grève dans l'histoire de la CGT »

Séminaire *Arpenter le politique*, ENS, avril 2023, discussion de l'ouvrage de Pierre Blavier *Gilets jaunes. La révolte des budgets contraints*.

Séminaire *Arpenter le politique*, ENS, janvier 2023, « Comment construire une recherche sur les caisses de grève ? »

Vulgarisation de la recherche

Interventions écrites

Médiapart, mars 2023, « Le renouveau des caisses de grève répond à l'endurance du pouvoir »

Interventions parlées

Podcast *La lutte c'est classe*, plateforme *Spectre*, janvier 2023, « Caisses de grève : mode d'emploi »

Activités de recherche et éditoriales

Réseaux thématiques

Bureau du Réseau Thématique 18 de l'AFS – Relations Professionnelles

VIII- ANNEXES

Annexe 1-Programme du colloque « Le dialogue social environnemental : une clef de la transformation de la RSE »:

Annexe 2- Les rencontres IRES-ISST

Annexe 3- Programme des V^{èmes} Assises Franco-Polonaises

Annexe 4- Programme et présentation de la session Assesseurs des pôles sociaux

Annexe 5- Programme et présentation de la session Transition écologique et développement durable

Annexe 6-Programme et présentation de la session Détachement

Annexe 7- Programme et présentation de la session Administrateurs salariés

Annexe 8- Programme et présentation de la session Action syndicale internationale

Annexe 9- Programme et présentation de la session Formation continue des formateurs, animateurs et concepteurs de formation-Méthodes pédagogiques actives

Annexe 10- Programme et présentation de la session Formation de formateurs niveau 2-Se crédibiliser pour crédibiliser l'organisation

Annexe 11- Plaquette des JDS 2023

Annexe 12- Programme de la journée d'étude « Continuités et ruptures dans la pratique de l'expertise auprès des représentants des travailleurs »

Annexe 13-Programme de la journée Drieets du 30 mai 2023

Annexe 14- Programme de la journée Drieets du 26 juin 2023

Annexe 15- Programme de la journée Drieets du 17 octobre 2023

Annexe 16- Programme de la journée Drieets du 7 décembre 2023

Annexe 17- Programme de la journée Drieets du 19 décembre 2023

ANNEXE 1-Programme du colloque « Le dialogue social environnemental : une clef de la transformation de la RSE »



Le dialogue social environnemental : une clef de la transformation de la RSE

11 juillet 2023 – Amphithéâtre III

Colloque sous la responsabilité scientifique de A. CASADO
ISST - IRTs - RDS

Programme

8h30 – 9h00 Accueil des participants

Présidence de la matinée : **Jean-Michel DENIS**, Professeur de sociologie, Directeur de l'ISST.

9h10 – 9h30 *La RSE : facteur de durabilité pour les entreprises ?*
Philippe LÉGÉ, Professeur de sociologie, ISST

I. La RSE centrée sur le salarié : des problématiques connues

A. Les négociations RSE sur les rémunérations en période de crises

9h30 – 10h10 Table ronde : Les enjeux de la rémunération en 2023

Intervenants :

Luc MATHIEU (CFDT), Négociateur national Partage de la valeur ;

Mathilde DURIE, Directrice groupe Norsys ;

Sébastien DARRIGRAND (UDES) ;

Table ronde modérée par **Farida KHODRI**, Maître de conférences en droit, Université Jean Monnet, Membre du CERCRID.

10h10–10h30 *L'évolution de la RSE en matière de rémunération et de lutte contre les inégalités*

Farida KHODRI, Maître de conférences en droit, Université Jean Monnet, Membre du CERCRID.

10h30 – 10h45 Pause

B. Les négociations RSE relatives à la protection de la personne du salarié

10h45 – 11h05 *RSE et handicaps : où en sommes-nous ?*

Fanny JAFFRÈS, Ingénieure de recherche EHESP

11h05 – 11h25 *RSE et protection de la santé au travail : bilan et analyse d'accords collectifs ?*

Inès MEFTAÏH, Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg, Membre de l'Institut du travail.

11h25 – 12h05 Table ronde : L'effectivité de la protection de la personne du salarié

Intervenants :

Jean-François NATON, Conseiller confédéral de la CGT en charge de l'activité Travail/santé/Protection-Sociale, Membre du CESE ;

Lionel FOURNIER, Directeur développement durable, groupe VYV ;

Claire GUILLEMAIN, pilote du groupe de réflexion Réalités du dialogue social « Qualité du Travail », ex DG de Thalie Santé

Table ronde modérée par **Inès MEFTAH**, Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg, Membre de l'Institut du travail.

12h05 – 12h30 Échange avec la salle (les débats sont organisés par le président de la matinée)

12h30 – 14h00 Pause déjeuner libre

II. La RSE sur l'activité de l'entreprise : une problématique à construire

Présidence de l'après-midi : Maud Stephan, déléguée générale de Réalités du dialogue social (RDS).

A. La RSE environnementale : les années 2020, un pivot

14h10– 14h45 Table ronde : *Retour d'expérience sur la formation environnementale des IRP*

Intervenants :

Maddy GILBERT, CFE-CGC

Emmanuel GOBIN, DG des Papillons Blancs d'Hazebrouck

Bastien BRUNIS, Responsable Medef ile de France est

Table ronde modérée par **Arnaud CASADO**, Maître de conférences en droit, Université Paris 1, ISST.

14h45– 15h10 Table ronde : *Retour d'expérience sur le plan de sobriété énergétique*

Intervenants :

Maddy GILBERT, CFE-CGC

Emmanuel GOBIN, DG des Papillons Blancs d'Hazebrouck

Bastien BRUNIS, Responsable Medef ile de France est

Table ronde modérée par **Arnaud CASADO**, Maître de conférences en droit, Université Paris 1, ISST.

15h10– 15h30 *Les accords collectifs verts*

Caroline VANULS, Maître de conférences en droit, Université d'Aix Marseille
Université, membre de l'institut du travail

15h30 – 15h45 Pause

B. La RSE environnementale : devenir ou greenwashing?

15h45– 16h15 Leviers et obstacles à la transition

Intervenants

Jean-Baptiste OBENICHE, Administrateur de Réalités du dialogue social

Mathilde HENKY, Sociologue (ISST)

16h15– 16h35 Controverse sur la force normative de la RSE environnementale

Intervenants

Lucas Bento de Carvalho, Professeur à l'université de Montpellier

Baptiste Delmas, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

16h35 – 16h50 Échange avec la salle (les débats sont organisés par le président de la matinée)

16h50 – 17h00 Mot de conclusion des Présidents
Jean Michel Denis/Anne fourneau

Invitation aux 5^{es} Rencontres IRES • ISST

Les ordonnances de 2017 : quels effets ? (II)

14 avril 2023, 9:30 - 17:30 • ISST, 16 bd Carnot, 92340 Bourg-la-Reine

Les ordonnances du 22 septembre 2017 « relatives au dialogue social et aux relations du travail » ont donné lieu à plusieurs évaluations notamment dans le cadre du comité d'évaluation des ordonnances, abrité par France Stratégie. D'autres sont encore à venir. Elles n'ont que partiellement rempli leur office en raison de l'ampleur du « spectre couvert », mais aussi des effets provoqués par la crise de Covid qui en a logiquement ralenti l'application. Six ans après leur adoption, peut-on dresser un bilan plus avancé de leur mise en place dans les entreprises et de leur adoption par les acteurs ? L'enjeu est d'importance car ces ordonnances réforment des aspects majeurs de la relation de travail et du dialogue social et qu'elles modifient de nombreuses dispositions du code du travail.

Examiner les impacts des ordonnances de 2017, c'est interroger leur effectivité mais aussi l'efficacité des mesures qu'elles contiennent, au regard des attentes qui leur étaient associées par le monde politique et économique. C'est en l'occurrence, pour cette journée, questionner les objectifs assignés à ces réformes en matière d'emploi et de contrat de travail, et en particulier ceux visant à : simplifier et sécuriser les procédures de licenciements pour les employeurs avec l'objectif de favoriser l'emploi ; réduire le risque de contentieux et donner plus de visibilité financière aux entreprises en cas de contestation ; et trouver des voies alternatives et sécurisées aux licenciements traditionnels.

Les 5^e Rencontres de l'IRES et de l'ISST qui se tiendront le 14 avril 2023 sur le site de l'ISST à Bourg-la-Reine, constituent la deuxième journée que ces deux instituts souhaitent consacrer aux effets des ordonnances de 2017. Fidèles à l'esprit des journées organisées en commun depuis plusieurs années maintenant, l'objectif de ces rencontres est de faire intervenir des observateurs et spécialistes provenant de plusieurs disciplines (sociologues, économistes, juristes, etc.) et d'ouvrir le débat au-delà de la seule communauté scientifique, en y associant responsables syndicaux et praticiens de la négociation collective, afin de pouvoir nourrir la réflexion d'éléments empiriques et d'expériences concrètes.

Cette deuxième séance met l'accent sur les questions sur la modification des barèmes de licenciement, l'évolution du contenu et des modalités de signature des accords collectifs, les nouveaux types d'accords : APC, RCC ; ...

Inscription obligatoire auprès de Caroline Aujoulet : contact@ires.fr

9:30

Accueil-café

10:00

Ouverture

- Stéphanie MEUNIER (Présidente du Conseil d'administration de l'ISST)
- Fabrice COQUELIN (Président de l'IRES)

10:15 - 12:15

Session I. Après les ordonnances, quel impact des barèmes ?

Animation : Catherine VINCENT (IRES)

- Introduction, Emmanuelle PROUET (France Stratégie)
- L'impact du barème d'indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse, Raphaël DALMASSO (Université Nancy) et Camille SIGNETTO (Université Paris I)
- Les résistances des juges de fond au barème, Christophe VIGNEAU (ISST, Université Paris I)
- Le plafond indemnisation en cas de licenciement illégal, Michel MINÉ (CNAM/LISE)
- Points de vue d'acteurs syndicaux :
Patricia DREVON (FO)
Anaïs FERRER (CGT)
Marc-Antoine MARCANTONI (CFE-CGC)
- Échanges avec la salle

12:15

Buffet

14:00 - 16:00

Session II. Après les ordonnances, que changent les APC ?

Animation : Arnaud CASADO (ISST, Université Paris)

- Antoine NABOULET (France Stratégie)
- Les APC : quels usages durant la crise sanitaire ?, Mathilde PESENTI (Dares)
- Les enseignements d'une étude empirique sur les APC, Hélène CAVAT (Institut du travail, Université Strasbourg)
- Analyse d'accords APC, Christian PELLET (Sextant)
- Points de vue d'acteurs syndicaux :
Christophe CLAYETTE (CFDT)
Pierre JARDON (CFTC)
Autre intervention en attente
- Échanges avec la salle

16:15

Clôture

Inscription obligatoire auprès de Caroline Aujoulet : contact@ires.fr

www.ires.fr

www.univ-paris1.fr/ufr/isst

ANNEXE 3 – Programme des V^e Assises Franco-Polonaises-L'Intérêt collectif

1

V^e ASSISES FRANCO-POLONAISES DU DROIT

L'INTERET COLLECTIF

6 AU 7 JUIN 2023

LIEUX :

Académie Polonaise des Sciences - Centre Scientifique à Paris
74, rue Lauriston 75016 Paris – mardi 6 juin

Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne (salle 1-galerie Soufflot)
12 place du Panthéon, 75 005 Paris – mercredi 7 juin

INSCRIPTIONS :

inscription.isst@univ-paris1.fr

Assises franco-polonaises de droit to polsko-francuskie spotkania prawników-humanistów, wspólnie z literatami, historykami, antropologami, artystami... – wszystkimi, którym bliskie są nauki o społecznej naturze człowieka (sciences humaines).

Jak powiedział Pierre Legendre : „*Prawo to dyskurs o życiu*”. Nie może zatem powstać efektywna regulacja prawna, jeśli nie znamy natury ludzkiej i mechanizmów funkcjonowania człowieka w społeczeństwie. Prawnicy nie mogą funkcjonować w izolacji jako że istnieje wówczas ryzyko tworzenia unormowań wbrew człowiekowi, którego dobro ma przecież stanowić cel unormowań. Celem bowiem każdego prawodawstwa pozostaje przecież dobro wspólnoty i poza wszystkim dobro wspólne w służbie ideału sprawiedliwości niesionego przez ideę istnienia interesu zbiorowego, który umożliwia łączenie ludzi i zakładanie instytucji. Stąd też tak ważny dla prawników jest głos znawców natury ludzkiej i społecznego charakteru człowieka. Wtedy prawnik przestaje być tylko prawnikiem, staje się prawnikiem humanistą.

Spotkania Assises franco-polonaises zainicjowane przez Uniwersytet A. Mickiewicza w Poznaniu, odbywają się w Paryżu, dzięki organizacji i gościnności Polskiej Akademii Nauk (Stacja PAN w Paryżu).

V Assises franco-polonaises de droit to wspólne przedsięwzięcie Uniwersytetu im. A. Mickiewicza w Poznaniu, Uniwersytetu Paris 1, Pantheon-Sorbonne i Uniwersytetu Lotaryńskiego. Dwudniowe spotkanie odbędzie się w Polskiej Akademii Nauk Stacja PAN w Paryżu oraz na Uniwersytecie Pantheon-Sorbonne.

Les Assises franco-polonaises de droit sont des rencontres entre juristes et humanistes, écrivains, historiens, anthropologues, ou encore artistes... et tous ceux qui se sentent proches des sciences humaines.

Comme l'a écrit Pierre Legendre : « *Le droit est un discours sur la vie* ». Aucune disposition juridique efficace ne peut ainsi naître si l'on omet la nature humaine et les mécanismes du fonctionnement de l'être humain en société. Les juristes ne peuvent en faire abstraction, au risque de créer une réglementation qui aille contre l'être humain. Le but de toute législation reste le bien de la communauté et, au-delà, le bien commun au service d'un idéal de justice porté par l'idée qu'il existe un intérêt collectif permettant de réunir les personnes et de fonder les institutions. C'est pourquoi la voix des spécialistes des sciences humaines reste fondamentale.

Les Assises franco-polonaises ont été créées à l'initiative de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań. Elles se tiennent à Paris grâce au soutien et à l'invitation de l'Académie Polonaise des Sciences (Centre scientifique à Paris).

Les V^e Assises franco-polonaises de droit sont nées d'une coopération entre l'Université de A. Mickiewicz de Poznań, l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne (ISST) et l'Université de Lorraine. Cette rencontre, qui durera deux jours, se tiendra au Centre scientifique à Paris de l'Académie polonaise des sciences à Paris et à l'Université Panthéon-Sorbonne.

RAPHAËL DALMASSO, UNIVERSITE DE LORRAINE
NICOLE MAGGI-GERMAIN, PANTHEON-SORBONNE
ANNA MUSIALA, UNIVERSITE DE POZNAŃ
(COMITE SCIENTIFIQUE)



PROGRAMME

MARDI 6 JUIN – 10H00/17H00

LIEU :

ACADEMIE POLONAISE DES SCIENCES (Centre scientifique de Paris), 74, rue Lauriston – 75116 Paris

VARIATIONS AUTOUR DE LA NOTION D'INTERET COLLECTIF

10H00 – ACCUEIL

Magdalena Sajdak (Académie Polonaise des Sciences - Centre Scientifique à Paris)
Nicole Maggi-Germain (Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne/Institut des sciences sociales du travail, France)
Anna Musiała (Université Adam Mickiewicz)
Raphaël Dalmasso (Université de Lorraine)

Ouverture des V^e Assises :

Bogumiła KANIEWSKA, Rectrice de l'Université Adam Mickiewicz
Fabienne PERALDI-LENEUF, Vice-Présidente " Stratégie Europe" de l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

10 H 15 – 12 H 45

PRESIDENT DE SEANCE : – Jean-Pierre LE CROM

10 H 15 – 11 H 30

- *L'intérêt collectif : histoire d'un mot, origine d'une catégorie juridique*, Rafał WITKOWSKI
- *La fabrique de l'intérêt collectif*, Anne-Catherine WAGNER
- *Populisme thérapeutique et pastoralisme à l'ère du fatalisme endémique*, Małgorzata JACYNO

11 H 30 – 11 H 45. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

11 H 45 – 12 H 30

- *L'intérêt collectif en Droit du travail*, Lou THOMAS
- *L'intérêt collectif dans les accords sur l'emploi* - Raphaël DALMASSO
- *Regard d'un économiste sur l'intérêt collectif* – Jérôme GAUTIÉ

12 H 30 – 12 H 45. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

12 H 45 – 14 H 15. DEJEUNER

14 H 15 – 17 H 00

PRESIDENTE DE SEANCE : Nicole MAGGI-GERMAIN

14 H 15 – 15H 30

- *L'intérêt collectif dans le contentieux du travail en France*, Baptiste DELMAS
- *L'intérêt collectif dans le contentieux du travail – perspective d'un pays postcommuniste*, Anna MUSIAŁA
- *Quelles tensions entre intérêt collectif et intérêts privés au sein de la justice européenne des droits de l'homme ?*, Gaëtan CLIQUENNOIS

15 H 30– 15H 45. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

15 H 45 – 16 H 15. PAUSE

16 H 15 – 17H 00 – TABLE RONDE ANIMÉE PAR JEAN-MICHEL DENIS

- *L'intérêt collectif et l'action syndicale – représentants syndicaux (français et polonais)*, Piotr KRZYŻANIAK, délégué syndical (Inicjatywa Pracownicza)
- Renata TRETIAKOVA, conseillère confédérale CGT
- Catherine VINCENT (Institut de recherches économiques et sociales)

19 H 00 – 20 H 00 – LA REPRESENTATION DE L'INTERET COLLECTIF DANS LES ŒUVRES DU PEINTRE ALAIN BOGGERO

Intervention du peintre autour de quelques-unes de ses œuvres

20H00 – DINER

MERCREDI 7 JUIN – 09H30/17H00

LIEU :

UNIVERSITE PARIS 1, PANTHEON-SORBONNE (salle 1 – galerie Soufflot, 12 place du Panthéon, 75005 Paris)

L'INTERET COLLECTIF EN PERSPECTIVE

09 H 30 – 12 H 30

MODERATRICE : Małgorzata JACYNO

09h30 – 10 h 30

- *L'intérêt collectif des travailleurs en droit de l'Union européenne* - Mélanie SCHMITT
- *L'intérêt collectif en droit administratif* – Wojciech JAKIMOWICZ
- *L'intérêt collectif et l'universalité des normes de l'Organisation internationale du Travail*, Nicole MAGGI-GERMAIN

10 H 30 – 10 H 45. PAUSE

10 h 45 – 11 h 45

- *Le « règne de la loi anonyme », le « père pervers » et les différences entre les politiques d'Europe occidentale et orientale* – Andrzej LEDER
- *De la résilience individuelle à la résilience collective* – Serge TISSERON
- *L'intérêt collectif – on se plaçait-il à l'Université de Poznań au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale ?* Tomasz SCHRAMM

11 H 45 – 12H 15. ÉCHANGES AVEC LA SALLE

12 H 15 – 14 H 15. DEJEUNER

14 H 15 – 17 H 45

MODERATRICE : Anna MUSIAŁA

14 h15/16 h 00 : l'intérêt collectif appréhendé par des doctorant.e.s dans leurs travaux

- Michał SOBOL, docteur en droit administratif et magistrat, Université de Cracovie, *L'intérêt public (général) en tant que concept juridique fondamental - une tentative d'approche comparative*
- Olivier Antoine NAYAGOM, doctorant en philosophie, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, *A propos de l'intérêt collectif*
- Iban LARRANDABURU, doctorant en droit public, Université de Lorraine, *De l'intérêt public local à l'intérêt collectif territorial : pour un changement de paradigme de l'action publique locale*
- Juliette GERMAIN, doctorante en droit privé (droit social), Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, *L'environnement, facteur de transformation de l'intérêt collectif en droit du travail ?*

Jan BUGDALSKI, étudiant en MASTER 2 en sociologie, Université de Varsovie, Faculté de sociologie, *L'enseignement supérieur, un bien de moins en moins commun ? Le projet de la réforme des retraites en France et la précarité des étudiants.*

Francis MICKUS, doctorant en Histoire, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne. *La culture et la construction du collectif*

Michał SOBOL, doctorant en droit social, université de Varsovie, *Les Menaces pesant sur le mouvement syndical, liées à la primauté de la négociation sur le droit de grève comme modèle de résolution des conflits collectifs. Étude de cas du projet de loi relatif au règlement des conflits collectifs en Pologne*

Elsa HAÏM, doctorante en droit privé, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, *Les intérêts collectifs à la vie privée*

16 h00/16 h 30 : table ronde et échanges avec la salle

16 h30/16 h 45

- *Intervention conclusive* : Anna MUSIAŁA

16H 45/17 H 00 – CONCLUSION DES V^e ASSISES FRANCO-POLONAISES : RAFAL WITKOWSKI, VICE-PRESIDENT DE L'UNIVERSITE ADAM MICKIEWICZ ET GAËTAN CLIQUENNOIS, DIRECTEUR DU LABORATOIRE DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL (UNIVERSITE DE NANTES - A DISTANCE).

ANNEXE 4 – Programmes et présentation de la session « Introduction au droit de la sécurité sociale- Asseseurs des pôles sociaux »



**Stage CFDT : Introduction au droit de la sécurité sociale
25 septembre - 29 septembre 2023**

Responsables enseignants : Laetitia Driguez et Joseph Morin, Maîtres de conférences (ISST). Responsable syndicale : Sabrina Zouane (CFDT)

Lundi 25 septembre	Mardi 26 septembre	Mercredi 27 septembre	Jeudi 28 septembre	Vendredi 29 septembre
<p>9h</p> <p>Accueil et présentation</p> <hr/> <p>La place du tribunal judiciaire dans l'organisation juridictionnelle</p> <p>Laetitia Driguez ISST</p>	<p>9h</p> <p>La fonction d'assesseur</p> <p>Delphine Serre Professeur en sociologie Université Paris cité</p>	<p>9h</p> <p>L'accident du travail : prise en charge et indemnisation</p> <p>Joseph Morin ISST</p>	<p>9 h</p> <p>La maladie professionnelle : prise en charge et indemnisation</p> <p>Joseph Morin ISST</p>	<p>9h</p> <p>Restitution des synthèses</p> <p>10h30</p> <p>Intervention confédérale CFDT</p>
<p>14h</p> <p>Suite du cours</p> <p><u>Travaux de groupe</u></p> <p>Les bases de la recherche juridique : maniement des codes et des bases de données</p>	<p>14h</p> <p>Le rôle de l'assesseur dans la procédure devant le pôle social</p> <p>Delphine Chauffaut et Patrick Jamik Magistrats au tribunal judiciaire de Paris</p>	<p>14h</p> <p><u>Travaux de groupe</u></p> <p>Les bases du raisonnement juridique : cas pratiques</p>	<p>14h</p> <p>Prise en charge des risques psycho-sociaux : approche <i>in vivo</i></p> <p>David Van der Vlist/ Frédéric Durif Jonsson (avocats au barreau de Paris)</p>	<p>14h</p> <p>Bilan de la session</p> <p>Laetitia Driguez Joseph Morin Sabrina Zouane</p>
17h-17h30 : temps de préparation de synthèses par petits groupes				

PRESENTATION DE LA FORMATION

Public : Cette formation s'adresse aux assesseurs salariés CFDT des pôles sociaux, priorité étant donnée à ceux qui n'ont pas pu bénéficier jusque-là d'une formation minimale pour occuper leur mandat. Tous les stagiaires sont assesseurs au moment de la formation et ont une petite expérience du mandat. La formation n'est pas destinée aux assesseurs fortement expérimentés.

Objectifs : Donner une formation juridique de base aux assesseurs de pôles sociaux afin qu'ils soient à même d'apporter une contribution active au jugement des affaires portées devant les pôles sociaux des TJ.

Contenu de la formation : la formation alterne savoirs théoriques et travaux pratiques. Elle portera sur les contenus suivants :

- **Compréhension de l'organisation juridictionnelle et droit du procès dans ses grandes lignes.** L'objectif est de donner aux assesseurs des repères de nature institutionnelle pour comprendre plus précisément quelle place ils occupent dans le contentieux général de la sécurité sociale et quels principes du procès s'imposent à eux. Ce sera l'occasion, par exemple de délimiter l'étendue de la compétence du pôle social ou d'évoquer les spécificités procédurales liées notamment à l'oralité de la procédure. L'intervention de magistrats du siège permettra d'aborder le sujet pratique de la distribution des rôles entre ce dernier et les assesseurs dans le cadre du procès. Une sociologue qui a travaillé sur la fonction d'assesseur aux côtés des magistrats professionnels exposera les conclusions de ses travaux et suscitera des échanges avec les stagiaires.
- **Régime de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles** : Le but de ces deux cours est de délivrer aux participants une connaissance des règles de reconnaissance applicables aux accidents du travail comme aux maladies professionnelles. L'accent sera d'abord porté sur les critères de prise en charge d'un accident : soudaineté de l'événement, rapport causal avec l'activité professionnelle. Sera ensuite présenté la qualification de maladie professionnelle, en particulier l'articulation entre la prise en charge par « tableau » et « hors tableau ».
- **Exercices pratiques à visée méthodologique.** L'objectif est d'aider les stagiaires à se familiariser avec les ressources documentaires en droit et avec le raisonnement juridique. Tous les exemples seront pris en droit de la sécurité sociale. Les stagiaires seront ensuite invités à mettre en application les éléments théoriques abordés au cours de la semaine dans le cadre de petits cas pratiques où il leur sera demandé de rédiger une petite argumentation juridique.

- **Exercice de synthèse** : Ces synthèses consistent en des séquences quotidiennes d'appropriation des connaissances en autonomie. Les stagiaires sont organisés en groupes. Ces groupes se réunissent (de préférence) tous les après-midis de 17 h 00 à 17 h 30 pour un échange autour de 3 thèmes : 1) qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui ? 2) quels sont les idées ou éléments qui me paraissent particulièrement importants à retenir ? 3) comment je pourrai mobiliser ce que j'ai appris dans l'exercice de mon mandat ? Ces synthèses seront mises en forme dans le cadre de petits diaporamas et présentés vendredi devant l'ensemble du groupe.

ANNEXE 5 – Programmes et présentation de la session « Transition écologique et développement durable »



**Stage CFDT « Transition écologique et Développement durable »
du 13 au 17 mars 2023 (et dupliqué la semaine du 3 au 7 avril 2023)**

Co-animation : Arnaud Casado et Philippe Légé (Univ. Paris 1, ISST), Laure Pelletier (CFDT)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	Présentation de l'ISST et du stage, tour de table et introduction Arnaud Casado (ISST) Philippe Légé (ISST) et Fabien Guimbretière (Secrétaire national CFDT)	L'emploi dans la Transition : impact macro et question des métiers Philippe Légé (ISST, Univ. Paris 1)	Les missions environnementales du comité social et économique Mathilde Despax (Gate 17)	L'emploi en transition : la question des filières Un(e) représentant(e) de la DGEFP (ministère du Travail)	Acquis et questionnements sur l'action syndicale Fabien Guimbretière (CFDT) Arnaud Casado (ISST) et Philippe Légé (ISST)
12h30	Transition et développement : quelques définitions Manon Desbat (Univ. Paris 1)				
Pause déjeuner					
14h	Le réchauffement climatique : constat scientifique Hervé Le Treut (École polytechnique et Sorbonne Université)	Limites de la croissance et indicateurs alternatifs Florence Jany-Catrice (Univ. de Lille)	Négociations collectives en matière environnementale Arnaud Casado (ISST, Univ. Paris 1)	Territoires et/en transition Benoit Schmaltz (Univ. Lyon 3)	Bilan de la session Fin à 15h
17 h					

Stage CFDT
Transition écologique et Développement durable
Du 13 au 17 mars 2023 (et dupliqué la semaine du 3 au 7 avril 2023)
Responsables universitaires : Arnaud Casado et Philippe Légé (Université Paris 1-ISST)
Responsable syndicale : Laure Pelletier (CFDT)

PRESENTATION

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux syndicalistes chargés des thèmes « Transition écologique » et/ou « Développement durable/RSE » des fédérations, URI et Unions.

OBJECTIFS :

- S'approprier les notions et concepts liés au développement durable et à la transition écologique juste
- Comprendre les enjeux et les impacts du changement climatique
- Connaître les débats relatifs au modèle de croissance et aux différents indicateurs alternatifs
- Analyser les impacts sur les filières professionnelles et les régions (emplois, compétences, travail, formation, etc.)
- Appréhender la transition écologique comme nouvel objet de dialogue social (cadre législatif et réglementaire français et européen, innovation sociale)
- Mettre en œuvre une stratégie « transition écologique » dans sa structure (FD, URI, Union)

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Le réchauffement climatique : constat scientifique ; L'emploi dans la transition : impact macro et question des métiers ; Limites de la croissance et indicateurs alternatifs ; Les missions environnementales du comité social et économique ; Négociations collectives en matière environnementale ; L'emploi en transition : la question des filières ; Territoires et transition

PEDAGOGIE :

- Des interventions d'universitaires et d'experts. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires. Selon les sessions, des séances de travail de groupe pourront être organisées et animées par les enseignants afin de favoriser l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ainsi que l'appropriation des connaissances acquises.

LES INTERVENANTS :

Arnaud Casado est juriste, maître de conférences en droit privé à l'ISST de l'université Paris 1. Il est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) et ses travaux concernent notamment le droit social à vocation environnementale. Arnaud Casado est l'auteur de plus d'une vingtaine d'articles relatifs aux liens entre le droit social et la protection de l'environnement parmi lesquels, « Le droit social à vocation environnementale », *Recueil Dalloz*, N° 44, 2019. Récemment il a dirigé la publication de l'ouvrage *L'entreprise face aux risques environnementaux* (IRJS 2022).

Manon Desbat est agrégée d'économie-gestion (École Normale Supérieure) et doctorante en droit privé à l'université Paris 1. Sa thèse (sous la direction du Professeur François Guy-Trébulle) s'intitule *La durabilité de l'entreprise appréhendée par le droit*. Manon Desbat est chargée de travaux dirigés en Introduction au droit privé (licence 1), en Responsabilité civile (licence 2) ainsi qu'en Relations individuelles du travail (licence 3).

Mathilde Despax est juriste, spécialisée en négociation collective. Elle est la présidente de Gate 17, cabinet de conseil aux représentants du personnel dédié à leurs prérogatives environnementales. Mathilde Despax a notamment travaillé auprès des IRP sur des missions liées à la situation économique et financière, les orientations stratégiques ou le droit d'alerte des CSE. Elle a notamment publié avec Arnaud Casado un chapitre intitulé « Montée en puissance du dialogue social environnemental », in F. Géa et A. Stevenot, *Le dialogue social*, Larcier 2021.

Florence Jany-Catrice est économiste. Professeure à l'université de Lille, elle est l'une des fondatrices de l'Association Française d'Économie Politique, dont elle est aujourd'hui la Présidente d'honneur. Chercheuse au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE-CNRS), Florence Jany-Catrice est spécialiste de l'emploi dans les services et des indicateurs économiques. Elle a notamment écrit *Les nouveaux indicateurs de richesse* (éd. La Découverte) avec Jean Gadrey et *Faut-il attendre la croissance ?* (éd. La Documentation Française) avec Dominique Méda. En 2019, elle a co-dirigé (avec Dominique Méda) la publication de l'ouvrage collectif *L'économie au service de la société* (éd. Les Petits Matins).

Hervé Le Treut est climatologue, membre de l'Académie des sciences. Il est professeur en mécanique et physique de l'environnement à l'École polytechnique et enseigne aussi la dynamique climatique à l'École normale supérieure ainsi qu'à Sciences Po. Hervé Le Treut a fait partie du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il est actuellement président du comité scientifique régional AcclimaTerra. Il est notamment l'auteur de *Sur quelle planète bleue ai-je atterri ?* publié en 2015 aux éditions Le Pommier.

Philippe Légé est économiste. Professeur à l'ISST de l'université Paris 1, il est membre du laboratoire de recherche IDHES-CNRS (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société). Ses recherches portent sur l'histoire de la pensée économique, l'économie du travail, les crises et les politiques économiques. Il est notamment l'auteur de *Production et légitimation d'une réforme - Le « projet de loi Travail »*, publié aux éditions du Croquant en 2019, du chapitre « La crise économique » dans le *Manuel indocile des sciences sociales* publié aux éditions La Découverte en 2019 et a contribué au chapitre « Économie du travail et mondes professionnels » du *Grand manuel d'économie politique*, à paraître en 2023 aux éditions Dunod.

Benoit Schmaltz est juriste, maître de conférences en droit public à l'université Lyon III, rattaché au CERCRID. Ses recherches portent notamment sur l'Anthropocène et le Droit. Il mène actuellement un projet de recherche en contact avec des acteurs de terrain pour accompagner la mutation d'un territoire en Auvergne Rhône Alpes (DécarboLySE). Il a notamment publié en 2016 *Les personnes publiques propriétaires*, aux éditions Dalloz et en octobre 2020, avec Pierre-Yves Longaretti, un article intitulé « Croissance économique, découplage & gaz à effet de serre : objectifs chiffrés et lois de la physique » dans la revue *Chiffre(s) et Droit Public*.

ANNEXE 6- Programme et présentation de la session « Détachement »



Stage ISST- FO International : le détachement de travailleurs

11-14 avril 2023

Coordonné par Antonella Corsani & Laetitia Driguez (ISST -Université Paris 1) et Pauline Moreau Avila (FO)

Mardi 11 avril	Mercredi 12 avril	Jeudi 13 avril	Vendredi 14 avril
<p>9h00 Accueil et Présentation de la formation</p> <p>10h45 Partage d'expériences et questionnements coordonné par <i>A. Corsani et L. Driguez</i> (ISST-Univ. Paris 1)</p> <p>12h30 pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>Origine et évolution des règles en matière de détachement des travailleurs</p> <p><i>L. Driguez</i> <i>A. Corsani</i></p> <p>12h30 pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>De quel régime de sécurité sociale relèvent les travailleurs détachés ?</p> <p><i>Francis Kessler</i> (Université Paris 1)</p> <p>12h30 pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>Le détachement dans le secteur agricole</p> <p><i>Frédéric Décosse</i> (LEST, CNRS)</p> <p>11h 30</p> <p>Débat syndical avec <i>Branislav Rugani</i> (Secrétaire confédéral FO)</p> <p>13h pause déjeuner</p>
<p>14h00</p> <p>Le détachement en France et en Europe Une analyse économique</p> <p><i>A. Corsani</i></p>	<p>14h00</p> <p>Le détachement de travailleurs en droit du travail</p> <p><i>L. Driguez</i></p>	<p>14h00</p> <p>Le rôle de l'inspecteur du travail Contrôle et conseil</p> <p><i>Michael Prieux</i> (Inspecteur du Travail)</p>	<p>14h30 Bilan du stage</p> <p>15h30 Fin du stage</p>
<p>16h45 -17h30 Discussion syndicale avec <i>Pauline Moreau Avila</i></p>	<p>16h45 -17h30 Discussion syndicale avec <i>Pauline Moreau Avila</i></p>	<p>16h45 - 17h30 Discussion syndicale avec <i>Pauline Moreau Avila</i></p>	

Présentation du stage

Public

Le stage s'adresse à toutes les Fédérations confrontées aux questions et problèmes du détachement de travailleurs-ses, en particulier aux syndicalistes des secteurs du BTP, des transports et de l'agriculture.

Objectifs

Permettre d'acquérir la connaissance des règles relatives au travail détaché.

Thèmes

1/ Le travail détaché en France et en Europe.

Lors de cette séance introductive sera présentée une analyse statistique et économique du travail détaché et son évolution. Tout d'abord il s'agira de saisir l'importance quantitative et l'évolution du travail détaché en France et en comparaison avec les autres pays de l'Union Européenne. Seront traités également quelques éléments explicatifs du développement du phénomène du détachement en tant qu'outil de la mobilité transnationale du travail. Deuxièmement, il s'agira de saisir le profil social et professionnel des travailleurs détachés en France.

2/ La définition du détachement de travailleurs en droit et les enjeux de la construction juridique du statut social du travailleur détaché.

Le détachement de travailleurs fait intervenir le droit international privé et le droit de l'Union européenne pour répondre à la question suivante : quelle est la règle de droit (du travail, de sécurité sociale) applicable au travailleur en question ?

Il s'agira d'abord de comprendre la nécessaire évolution de la législation européenne et française pour l'encadrement de ces pratiques par ailleurs encouragées dans le cadre de la liberté de prestation de services au sein de l'Union européenne. Seront aussi évoquées les

pratiques frauduleuses et les moyens auquel le droit a recours pour les prévenir ou les sanctionner. Nous nous interrogerons aussi sur les difficultés de l'action syndicale propre à garantir le respect des droits des travailleurs détachés.

3/ En prolongement du thème 2, il conviendra d'envisager le rôle de l'inspecteur du travail, dans ses missions tant de contrôle et que de conseil.

4/ Enfin, un focus sera fait sur les pratiques de détachement dans le secteur agricole, sur la base de travaux de recherches ayant étudié ce phénomène dans certaines exploitations agricoles du sud de la France. Il s'agira notamment, sur la base d'exemples concrets, d'observer comment se constituent les filières de détachement et quelles sont les conditions de travail et de vie des travailleurs détachés.

5/ Un temps d'échange syndical conclura la semaine.

Méthodes pédagogiques

- Des interventions d'enseignants-chercheurs. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires. Des exercices pratiques seront régulièrement proposés.

- Chaque jour, en fin de journée, 45 minutes sont consacrées à un échange entre les participants et la responsable FO de la formation. Il s'agit de s'interroger sur les acquis de la journée notamment au regard de l'action syndicale et des revendications FO dans la matière.

ANNEXE 7 - Programme et présentation de la session « Administrateurs salariés »



Stage FO Administrateurs salariés 15- 17 février 2023

Responsables du stage : Antonella Corsani & Laetitia Driguez (Université Paris 1 - ISST), Heïdi Akdouche (FO)

	Mercredi 15 février	Jeudi 16 février	Vendredi 17 février
09 h 00	<p>Présentation de l'I.S.S.T., de la session. Tour de table</p> <hr/> <p>Partage d'expériences et questionnements Travail de groupe coordonné par A. Corsani et L. Driguez ISST-Univ. Paris 1</p>	<p>Analyser le rapport financier</p> <p>Antonella Corsani ISST-Paris 1</p>	<p>La responsabilité sociale des entreprises</p> <p>Laetitia Driguez ISST-Paris 1</p>
12 h 30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h	<p>Droits et devoirs des administrateurs représentant les salariés. Relations avec les IRP Laetitia Driguez ISST-Paris 1</p>	<p>Analyser le rapport financier</p> <p>Travaux pratiques</p> <p>Antonella Corsani ISST -Paris 1</p>	<p>Rencontre avec Didier Dague, ancien administrateur salarié FO chez Air France</p> <p>Présentation et discussion avec le groupe</p>
17 h			<p>16h : Bilan de la session</p>

PRÉSENTATION DE LA SESSION

Public

Ce stage s'adresse aux administrateurs salariés syndiqués à FO

Objectifs

Le stage vise à former les administratrices et administrateurs salariés afin qu'elles et ils acquièrent (ou renforcent) les compétences spécifiques exigées pour l'exercice de leurs fonctions au sein des conseils d'administration des entreprises.

À l'issue de cette formation, les stagiaires sont censés :

- connaître le rôle, les fonctions, les droits et responsabilités des administrateurs salariés au sein du conseil d'administration ;
- avoir réfléchi aux liens entre l'administrateur salarié et l'organisation syndicale ;
- avoir acquis une culture générale sur le sujet à travers une approche historique et comparative avec les expériences étrangères ;
- savoir analyser les documents de référence, notamment les informations économiques et financières. Plus précisément, l'objectif du stage est de fournir aux stagiaires des outils de lecture des documents de référence, notamment le compte de résultat, le bilan, et le tableau des flux mais aussi les données sociales et le rapport sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ;
- connaître les enjeux sociaux et environnementaux de la RSE pour les entreprises.

Thématiques

Trois grands thèmes seront abordés :

- 1/ Le rôle, les droits et les devoirs des administrateurs salariés et le lien avec les IRP. L'approche sera ici essentiellement juridique. A cette occasion sera développée l'histoire de la mise en place des administrateurs représentant les salariés et on comparera le modèle français à d'autres modèles européens de gouvernance.
- 2/ Le décryptage et l'analyse des documents de référence de l'entreprise. Approche économique et financière
- 3/ La nature et la portée des engagements souscrits à travers les politiques de RSE.

Méthodes pédagogiques

- Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.
- Un temps de rencontre et de discussion avec un ancien administrateur salarié de FO expérimenté.
- Des travaux pratiques en analyse financière

ANNEXE 8 - Programme et présentation de la session « Action syndicale internationale »



Stage : FO Secteur International : L'action syndicale internationale

23 – 26 octobre 2023

Responsables du stage : A.Casado et A. Corsani (ISST) et Pauline Moreau Avila (FO)

	Lundi 23 octobre	Mardi 24 octobre	Mercredi 25 octobre	Jeudi 26 octobre
09 h 00	<p>Présentation de l'I.S.S.T., de la session. Tour de table</p> <hr/> <p>Partage d'expériences, mise en commun des problèmes et des questions Séance animée par <i>Antonella Corsani</i> (ISST)</p> <hr/> <p>Présentations des différents comités (groupe, européen, monde), de leurs rôles et leurs interactions <i>Arnaud Casado</i> (ISST)</p>	<p>Restitution de ce qu'a été appris</p> <hr/> <p>Les enjeux des comités d'entreprise européens. Une mise en perspective historique. <i>Jean-Marie Pernot</i> (IRES)</p>	<p>Restitution de ce qu'a été appris</p> <hr/> <p>Cas pratique – travaux de groupe La mise en place du CE Européen <i>A.Casado</i> (ISST) et <i>Pauline Moreau Avila</i> (FO)</p>	<p>Restitution de ce qu'a été appris</p> <hr/> <p>Retour d'expériences et débat syndical avec <i>Branislav Rugani</i> Secrétaire confédéral FO</p>
12 h 30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h	<p>Les groupes transnationaux et les entreprises dominantes : une approche économique <i>Antonella Corsani</i> (ISST)</p>	<p>Mise en place et fonctionnement des CE européens <i>Arnaud Casado</i> (ISST)</p>	<p>Les accords-cadres mondiaux <i>Marie Noëlle Lopez</i> (New Bridges)</p>	<p>14h00 -15h00 Bilan du stage 15h00 Fin du stage</p>
17h00-17h30	Qu'est-ce que j'ai appris	Qu'est-ce que j'ai appris	Qu'est-ce que j'ai appris	

PRÉSENTATION DE LA SESSION

Public

Ce stage s'adresse aux élus (ou susceptibles de l'être) au sein des CE Européens ou mondiaux ou ayant des mandats au niveau international.

Objectifs

Parvenir à une bonne connaissance des cadres de représentation supranationaux.
Comprendre les enjeux de l'action syndicale au niveau international.

Thématiques

Pour atteindre ces objectifs, les quatre thématiques suivantes seront abordées suivant trois approches disciplinaires : économie politique, sciences politiques et droit.

- L'organisation internationale des entreprises et la structuration des groupes mondiaux.
- Pourquoi les CE européens ont-ils été mis en place ? Quels enjeux ? Quels problèmes ?
- Qu'est-ce qu'un CE Européen ? Quel rôle et quelle articulation avec les comités de groupe mondiaux et avec les autres possibilités d'action syndicale internationale ?
- Les accords-cadres mondiaux : thématiques et force normative.

Les séances

- **Les groupes transnationaux et les entreprises dominantes : une approche économique.** L'intervention visera tout d'abord à expliquer les stratégies d'internationalisation des entreprises et la constitution des groupes internationaux. Il s'agira par la suite de comprendre la structuration des groupes et les relations de pouvoir entre entreprises d'un groupe, notamment les relations entre l'entreprise mère et ses filiales. Sera alors traitée la notion d'entreprise dominante, soit la firme pertinente pour les comités d'entreprise européens. L'analyse théorique s'accompagnera d'une analyse de cas à partir des exemples qui sont ceux des entreprises d'appartenance des stagiaires.

- **Les enjeux des comités d'entreprise européens. Une mise en perspective historique.**

Après un rappel des effets de la directive sur les CE européens, l'intervention replacera dans une perspective historique les aventures du dialogue social européen entre 1985 et aujourd'hui. On évoquera ensuite les outils syndicaux, la CES et les fédérations sectorielles pour approcher de manière problématique les conditions d'un « agir syndical européen ».

- **Mise en place et fonctionnement des CE européens.** L'intervention vise à décortiquer les conditions juridiques relatives à la mise en place des CE européens, au groupe spécial de négociation, à la négociation de ses moyens, etc...

L'intervention aura aussi pour objet de préciser les modalités de fonctionnement des CE européens, de la préparation des réunions à l'étude des décisions de l'employeur.

- **Cas pratique – travaux de groupe. La mise en place du CE Européen.** La réalisation d'un cas pratique vise à favoriser l'apprentissage des règles théoriques évoquées la veille. Cet exercice a également pour objectif

de favoriser le partage des connaissances et des bonnes pratiques dans la mise en place du CE Européen. Le travail en groupe vise à maximiser les interactions entre les stagiaires.

- **Les accords-cadres mondiaux** Experte des relations sociales internationales, l'intervenante traitera des enjeux des accords cadres mondiaux

- **Retour d'expériences et débat syndical** La dernière séance portera sur le retour d'expériences des comités d'entreprise européens par Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO chargé du secteur International-Europe et se terminera avec un débat syndical avec lui.

Méthodes pédagogiques

- Des interventions d'enseignant-e-s-chercheur-e-s. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

- Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en œuvre pratique.

- Les stagiaires sont organisés en groupes. Les groupes se réunissent tous les après-midis de 17h00 à 17h30 pour un échange autour de la question : qu'ai-je appris aujourd'hui ? Quelle pertinence pour l'action syndicale ?

Après un temps de discussion ils/elles doivent rédiger une synthèse. Les restitutions des synthèses ont lieu le lendemain matin.

Les intervenants

Arnaud Casado est juriste, maître de conférences en droit privé à l'ISST de l'université Paris 1. Membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), ses travaux portent sur le droit pénal du travail (Chronique trimestrielle au Bulletin Joly Travail) et en droit social à vocation environnementale (DSAVE). Son dernier ouvrage, *L'entreprise face aux risques environnementaux* a été publié aux presses de l'IRJS en 2022.

Antonella Corsani est économiste, HDR en sociologie. Enseignante-chercheuse à l'ISST Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, elle est membre du laboratoire de recherche IDHES (Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société) UMR 8533. Ses recherches portent sur les mutations du travail et les métamorphoses du salariat. Actuellement elle travaille en collaboration avec M.-C. Bureau, O. Giraud, F. Rey à la nouvelle édition augmentée de *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique* : <https://www.teseopress.com/dictionnaire/>
Dernier ouvrage paru : *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*. Les Éditions du Croquant, 2020.

Jean-Marie Pernot Diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE), il a débuté sa carrière à l'INSEE en 1973. En 2001, il a soutenu une thèse de doctorat de sciences politiques. Celle-ci traite de la place de la dimension internationale dans le syndicalisme français. Il rejoint en 1998 l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) où il exerce toujours en tant que chercheur associé. Ses travaux portent sur le mouvement syndical, les mouvements sociaux et les relations professionnelles en France et en Europe avec une forte dimension comparative.

Marie Noëlle Lopez est journaliste spécialiste de relations sociales internationales. Elle a créé et dirigé pendant 15 ans la newsletter digitale quotidienne Planet Labor, publication de référence dans ce domaine. Experte reconnue en relations sociales nationales et transnationales auprès des institutions et acteurs (Union européenne, OIT...) tant au niveau européen qu'international, elle est régulièrement sollicitée par la commission européenne, l'OIT et par des grands groupes internationaux. Elle travaille actuellement pour New Bridges, une structure de conseil qu'elle a créée en collaboration avec Jean-Christophe Schiberras. New Bridges informe les directions des entreprises sur les enjeux à l'international ainsi que sur les risques émergents (risques juridiques, réputationnels, investisseurs et de marque employeur) qui résultent des pratiques sociales dans les pays où elles opèrent, vis-à-vis de leurs salariés directs ou de ceux de leur chaîne de valeur.

ANNEXE 9- Programme et présentation de la session « Formation continue des formateurs, animateurs et concepteurs de formation-Méthodes pédagogiques actives



Stage ISST - CFDT

**Formation continue des formateurs
du 13 au 17 novembre 2023**

Anne MULLER (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne - ISST), Carole RITZ (IREFE-CFDT)

	Lundi 13 novembre	Mardi 14 novembre	Mercredi 15 novembre	Jeudi 16 novembre	Vendredi 17 novembre
9h - 12h30	<p>Accueil pédagogique</p> <p>Les représentations de la formation syndicale</p> <p>Intervention Andragogie, apprenance, caractéristiques et profils d'apprenants, impact sur les conditions de réussite d'une formation, les étapes de l'ingénierie pédagogique</p> <p>Environnement engageant Théorie sociocognitive Développement et évaluation de la compétence</p> <p>Anne Muller</p>	<p>Méthodes pédagogiques actives Ateliers pédagogiques</p> <p>Apprentissage collaboratif, techniques pédagogiques participatives et interactives</p> <p>Expérimentation de techniques en présentiel (Théâtre forum, les six chapeaux)</p> <p>Maxime Jore Anne Muller</p>	<p>Méthodes pédagogiques actives Ateliers pédagogiques</p> <p>Suite</p> <p>Posture de formateur</p> <p>Maxime Jore Anne Muller</p>	<p>Ingénierie pédagogique Intervention</p> <p>Ateliers pédagogiques</p> <p>l'ingénierie pédagogique en formation militante</p> <p>De l'identification des besoins en formation, la formulation d'objectifs, la conception et le déroulé de la formation, à l'évaluation</p> <p>Maxime Jore Anne Muller</p>	<p>Ingénierie pédagogique Intervention</p> <p>Evaluation de la formation</p> <p>Types, processus, niveaux modalités, outils et temporalités</p> <p>Ateliers pédagogiques</p> <p>Méthodes d'évaluation des compétences adaptées à la formation syndicale</p> <p>Anne Muller</p>

14 h	Intervention Dynamique et animation de groupe en formation	Ateliers pédagogiques Expérimentation de techniques à distance (Wooclap, Padlet, Kahoot)	Ateliers pédagogiques Construction d'une séquence pédagogique avec outils adaptés	Ateliers pédagogiques Expérimentation d'outils digitaux	Ateliers pédagogiques Anne Muller Mise en perspective Transfert des acquis de formation
17h30	Ateliers pédagogiques Anne Muller	Maxime Jore Anne Muller	Maxime Jore Anne Muller	Suite Construction d'une séquence pédagogique avec outils adaptés Maxime Jore Anne Muller	Bilan du stage Anne Muller Carole Ritz

Stage CFDT

Formation continue de formateurs

13 au 17 novembre 2023

ANNE MULLER (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), Carole Ritz (CFDT)

PRESENTATION DE LA SESSION : formation pour adultes à destination des militants syndicaux : autonomie, engagement et renforcement des compétences.

PUBLIC : militants syndicaux CFDT, animateurs et concepteurs de formation syndicale.

OBJECTIFS :

Comprendre les principes fondamentaux de l'andragogie et son application dans la formation syndicale

Identifier les caractéristiques et les besoins spécifiques des apprenants-militants syndicaux CFDT, prendre en compte les questions et l'expérience des militants syndicaux CFDT dans la formation syndicale ; gérer l'hétérogénéité d'un groupe en formation

Promouvoir une approche participative, collaborative et réflexive dans la formation syndicale

Acquérir des techniques et des outils pédagogiques adaptés, faire apprendre en utilisant les nouvelles technologies / FOAD

Traduire un besoin en objectif pédagogique

Comprendre et utiliser les méthodes d'évaluation appropriées pour mesurer l'efficacité de l'apprentissage de la formation syndicale

THEMES :

Concept clés, principales approches, caractéristiques spécifiques des apprenants adultes et implications pour la conception de formation

Conditions de réussite d'une formation : rendre l'apprenant acteur de sa formation, créer un environnement d'apprentissage engageant (méthodes pédagogiques interactives et participatives), gestion des dynamiques de groupe et des interactions entre les participants, facilitation de l'apprentissage collaboratif et de l'échange de bonnes pratiques, le

positionnement du formateur

Méthodes d'identification des objectifs de formation en fonction des besoins individuels des stagiaires et organisationnels : identifier l'objectif de la formation, différencier objectif pédagogique et opérationnel, formuler les objectifs pédagogiques et opérationnels d'une formation

Collecte d'informations sur les attentes, les compétences existantes et les contraintes du public adulte, positionnement des compétences à l'entrée en formation

Méthodes d'évaluation des compétences adaptées à la formation syndicale

Mesure de l'impact de la formation sur les performances professionnelles des adultes, reconnaissance et valorisation des acquis des apprenants adultes

METHODES PEDAGOGIQUES ACTIVES

Chaque stagiaire est convié à amener un ordinateur ou un smartphone pour expérimenter les outils numériques

ANNEXE 10 - Programme et présentation de la session « Formation de formateurs niveau 2-Se crédibiliser pour crédibiliser l'organisation »



Stage CGT-FO

Formation de formateurs du 11 au 15 décembre 2023

Responsables du stage : Anne MULLER (ISST), Estelle GUILLARD (CGT-FO)

	Lundi 11 décembre	Mardi 12 décembre	Mercredi 13 décembre	Jeudi 14 décembre	Vendredi 15 décembre
09:00 – 12h30	<p>Problématique d'un militant syndical aujourd'hui : entre évolution, mobilisation, appropriation des savoirs et crédibilité et</p> <p>Anne MULLER (ISST)</p>	<p>La construction du discours et l'argumentation</p> <p>Linguistique, idéologie champs sémantiques- et lexicaux</p> <p>Manipulations, novlangue, fake news provocations</p> <p>Véronique BAYLE Journaliste Anne MULLER (ISST)</p>	<p>Supports traditionnels et nouveaux outils de communication</p> <p>Le tract</p> <p>Ateliers tracts/affiches Développer une idée grâce aux mots clés identifiés. S'adresser à tous : messages et pictogrammes</p> <p>Philippe CHLOUS Véronique BAYLE Journalistes Anne MULLER (ISST)</p>	<p>Prise de parole et maîtrise du langage analyser le discours maîtriser ses réactions convaincre sans agressivité.</p> <p>L'improvisation</p> <p>Jeux de rôles</p> <p>Véronique BAYLE Journaliste Anne MULLER</p>	<p>Perspectives de transfert dans l'activité militante</p> <p>Bilan du stage</p> <p>Anne MULLER (ISST)</p>
12:30 - 14:00	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER	PAUSE DÉJEUNER
14:00 - 17:30	<p>Entre manipulation, propagande et désinformation Les théories conspirationnistes</p> <p>Eddy Fougier Politologue</p>	<p>Evolution de la communication écrite</p> <p>Du journal, de la brève, au tweet</p> <p>Véronique BAYLE Anne MULLER (ISST)</p>	<p>Préparer une intervention publique</p> <p>Préparer pour mieux improviser</p> <p>Philippe CHLOUS Journalistes</p>	<p>L'improvisation</p> <p>Jeux de rôles</p> <p>Véronique BAYLE Anne MULLER</p>	<p>14h Fin de stage</p>

Stage CGT-FO du 11 au 15 décembre 2023
FORMATION DE FORMATEURS NIVEAU 2
SE CREDIBILISER POUR CREDIBILISER L'ORGANISATION

Session coordonnée par :

Anne MULLER (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, ISST)
Estelle GUIGNARD (CGT-FO)

PRESENTATION DE LA SESSION

PUBLIC : Le stage s'adresse à des formateurs de formateurs de la CGT-FO (vingt personnes par stage)

FINALITE DU STAGE : Se rendre crédible auprès de son interlocuteur, crédibiliser l'adhérent pour Crédibiliser l'organisation syndicale dans le contexte social et économique

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- S'exprimer de façon syndicale : communiquer à l'oral et à l'écrit de manière factuelle, synthétique, percutante
 - *Repérer les différents styles de communication en fonction des supports*
 - *Repérer l'évolution de la transmission de l'information en termes de supports, temporalités (accélération)*
 - *Acquérir et utiliser un langage/une sémantique spécifique et adaptée (selon l'objectif visé, le contexte et l'interlocuteur)*
 - *Connaitre l'importance de l'étymologie, le sens des mots*
 - *Repérer l'évolution du langage et la manière dont il se construit*
 - *Identifier les codes, l'implicite dans le langage*
 - *Expliciter, recentrer, reformuler*
 - *Rythmer les phrases, le ton, les mots*

- Augmenter la crédibilité du discours et l'assurance en situation de prise de parole
 - *Maitriser un langage verbal, non verbal et son impact communicatif/relationnel*
 - *Analyser le discours*
 - *Gérer la pression, les essais de déstabilisation : agir et réagir avec assertivité en situation difficile ou de crise*

- *Gérer l'imprévu, improviser, persuader*
- *Repérer et déjouer la manipulation*
- Se sentir en confiance, créer la confiance pour s'affirmer, s'exprimer de façon syndicale
 - *Maitriser sa respiration, sa voix, son corps, le langage des gestes, sa posture, son apparence extérieure*
 - *Développer sa confiance en soi*
 - *Accrocher le public, préparer son entrée en scène, assurer une présence*
 - *Dévoiler ses arguments avec méthodes*
- Transférer ces savoirs dans les situations de communication et/ou de formation
 - *S'exprimer de façon claire et convaincante, assertive*
 - *Diffuser des informations de manière positive*
 - *Construire, formuler et présenter son intervention*
 - *Apprendre à faire une note synthétique, un tract*

CONTENUS DE LA FORMATION :

Les contenus de formation visent l'acquisition de savoirs et savoir-faire : communication verbale et non verbale, linguistique, rhétorique et sémantique, ou encore gestuel.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de table ronde, d'exposés, de travaux de groupes et de mises en situation

PROGRAMMATION 2023

- 23 mars 2023
- 20 avril 2023
- 25 mai 2023
- 15 juin 2023
- 21 septembre 2023
- 19 octobre 2023
- 23 novembre 2023
- 14 décembre 2023

HORAIRES

De 9h30 à 17h
Accueil des participants à partir de 9 h

CONTACTS

Pour FO:

Ghislaine Ferreira
gferreira@force-ouvriere.fr

Pour la CGT:

Christian Angèle
c.angele@cgt.fr

Pour la CFDT:

Jacques Toutain
jactoutain@me.com

Pour la CFE-CGC:

Marc-Antoine Marcantoni
mamarcantoni@outlook.fr

CONTACTS À L'ISST

Coordinateur des Journées de droit social et responsable administratif

François Nurit
francois.nurit@univ-paris1.fr
01 79 41 90 14

Ingénieure d'études

Adeline Gubler
adeline.gubler@univ-paris1.fr
01 79 41 90 09

Institut des sciences sociales du travail (ISST)

16, boulevard Carnot
92340 Bourg-la-Reine



isst.pantheonsorbonne.fr

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT DES SCIENCES
SOCIALES DU TRAVAIL

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT DES SCIENCES
SOCIALES DU TRAVAIL

JOURNÉES DE DROIT SOCIAL 2023



Destinées aux conseillers prud'hommes des organisations syndicales qui souhaitent actualiser et approfondir leurs connaissances en matière de droit du travail national et européen, ces journées se veulent un temps d'échange, de discussion et de réflexion sur l'état et l'évolution du droit social et du contentieux prud'homal. Elles prennent la forme d'un cycle annuel de huit séminaires intersyndicaux d'une journée.

LA FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S.)

L'ISST est habilité à dispenser des formations dans le cadre du congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (F.E.S.S.). Il bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère du Travail. Onze enseignants-chercheurs titulaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, relevant de diverses disciplines des sciences humaines et sociales (droit, économie, sociologie et sciences de l'éducation) sont affectés à l'Institut pour assurer ces formations (<https://isst.pantheonsorbonne.fr/fr/institut-sciences-sociales-travail/enseignantes-chercheursannuaire>)

Les thèmes abordés, généralement centrés sur les questions de travail et des relations professionnelles, permettent :

- un approfondissement des connaissances disciplinaires en sciences humaines et sociales,
- une appréhension pluridisciplinaire des questions d'actualité et/ou des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les organisations syndicales,
- d'assurer la formation de formateurs syndicaux.

Le recrutement des stagiaires est assuré en interne par les organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO) et s'effectue sur l'ensemble du territoire national.

La formation se déroule, pour les militants de chaque organisation prise séparément, sous la forme de stages de cinq jours, plus rarement trois jours. Une trentaine de stages sont organisés chaque année à l'Institut.



<https://isst.pantheonsorbonne/reseau-instituts-travail>

LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'ISST organise aussi des sessions de formations pour les conseillers prud'hommes de chacune des organisations syndicales.

Depuis 2010, des cycles annuels de formation réunissent, une journée par mois, les conseillers prud'hommes des trois organisations syndicales. Ces « Journées de droit social » (huit dans l'année) abordent des thèmes d'actualité en Droit du travail.

Les rapports annuels d'activité sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<https://isst.pantheonsorbonne.fr/institut-sciences-sociales-travail/histoire-et-mission-issst>

LA RECHERCHE

L'ISST accueille une équipe de chercheurs rattachés au laboratoire IDHES-CNRS « Instituts et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société » (UMR CNRS 8533). Les travaux de recherche portent sur le travail et ses transformations, les relations sociales et professionnelles, les politiques sociales, la question du genre ainsi que toutes les problématiques organisationnelles. La liste des chercheurs de l'équipe ainsi que les publications et les thèses soutenues au sein de ce laboratoire sont disponibles sur le site de l'IDHES-CNRS : www.idhes.cnrs.fr/



LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Afin de réaliser ses différentes missions, L'ISST dispose d'un centre de documentation spécialisé dans les sciences sociales du travail.

Le fonds documentaire de l'Institut, organisé autour des thèmes du mouvement syndical, de la formation des salariés, de la protection sociale, de l'histoire du travail, de l'économie, de la sociologie et du droit du travail se compose de plus de 25 000 documents (monographies, manuels, thèses et mémoires, rapports de recherche...) et d'une collection de près de 400 titres de périodiques dont 90 périodiques auxquels le centre est toujours abonné. Une consultation des ouvrages du fonds documentaire est accessible sur le site de l'université :

<http://catalogue.univ-paris1.fr>

Le centre de documentation est ouvert aux militants syndicaux, aux enseignants-chercheurs et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du lundi au vendredi de 9 h à 19 h. Il est également accessible, sur demande, aux personnes extérieures.

Les documentalistes réalisent, pour les lecteurs, des dossiers sur des thèmes liés aux sciences sociales du travail, ainsi que des recherches ponctuelles.





Journée d'étude organisée par les « Anciens de Syndex », l'ISST et l'IREs

L'expertise auprès des représentants des travailleurs :

Ruptures et continuité

14 novembre 2023 9:30 - 17:00 ISST, 16 bd Carnot, 92340 Bourg-la-Reine

(Inscription obligatoire)

La possibilité de recours à l'expertise par les représentants du personnel débute dans la période de l'après-guerre, peu après la création du Comité d'Entreprise. Initialement de nature économique et comptable, l'expertise a gagné en diversité et en intensité à partir des années 1970, dans le double contexte d'émancipation après 1968 et de transformation du modèle socio-productif. Initiée par le législateur, l'expertise s'est parallèlement affermie au fur et à mesure de l'extension des possibilités d'expression et d'information-consultation des salariés quant à leurs intérêts collectifs dans l'entreprise. Le renforcement des attributions économiques du CE et la recrudescence des restructurations d'entreprise la décennie suivante, ont accru les interventions des experts auprès de ces derniers et, corrélativement, ont affermi leur place et leur rôle au sein du système des relations professionnelles. A part quelques rares travaux, cette visibilité accrue n'a pas conduit les spécialistes de ce champ de recherche à investir le sujet, au point que les modalités de recours à la pratique de l'expertise restent assez largement à investiguer.

Cette absence rend d'autant plus cruciale le travail de mise en perspective historique de l'expertise au service des représentants des travailleurs effectuée par l'association des Anciens de Syndex, consultable à : <https://anciensdesyndex.fr/>. Cette journée, organisée conjointement par cette association, l'IREs et l'ISST, lui est en partie consacrée. En partie seulement, car elle a également pour vocation d'interroger l'évolution contemporaine de la pratique de l'expertise dans un paysage profondément renouvelé en matière d'enjeux socio-productifs, de relations collectives de travail et de représentation des travailleurs.

9:30 : Accueil-café

10:00 : Ouverture et présentation de la journée

- Jean-Michel Denis, Directeur de l'ISST
- Frédéric Lerais, Directeur de l'IRES
- Dominique Paucard, association « Les anciens de Syndex »

10:15 : Introduction à l'histoire de l'expertise au service des représentants des travailleurs effectuée par *Les anciens de Syndex*

- Geneviève Brégeard, présidente des Anciens de Syndex

10:30 : Table ronde – L'expertise au service des représentants des travailleurs : une histoire singulière
Animation : Annette Jobert, sociologue du travail, directrice de recherche émérite au CNRS

- Bernard Billaudot, économiste : rédacteur du volet économique
- Michel Capron, économiste : rédacteur du volet socio-organisationnel
- Pierre Héritier, syndicaliste : rédacteur du volet syndical
- Henri-José Legrand, avocat : rédacteur du volet juridique

11:45 : Échanges avec la salle

12:00 : Retour sur cette histoire de l'expertise : enjeux, acquis et limites

- Paula Cristofalo, sociologue, École des Hautes Études en Santé publique, auteure d'une thèse de doctorat sur l'expertise et le syndicalisme.

12:30 : Échanges avec la salle

13:00 : Déjeuner

14:15 : Quelles ambitions pour l'expertise aujourd'hui ? Enjeux et défis

- Rémi Bourguignon, Professeur en gestion, IAE Paris-Est / Université Paris-Est Créteil

14:45 : Échanges avec la salle

15:00 : Table ronde – Crise du dialogue social, travail, écologie, l'expertise de nouveau à la croisée des chemins ?

Animateur : Frédéric Lerais, directeur de l'IRES

- Nicolas Blanc, Secrétaire National CFE-CGC à la transition économique
- Kevin Guillas-Cavan, économiste, chercheur à l'IRES
- Fabien Guimbretière, Secrétaire National CFDT chargé du suivi de la relation avec les experts
- Julien Lusson, analyste du travail, expert d'Alternatives Ergonomiques
- Emmanuel Palliet, expert économique et social, responsable du département DDRSE de Syndex

16:15 : Échanges avec la salle

16:30 Synthèse et enseignements de la journée

- Jacques Freyssinet, économiste, chercheur associé à l'IRES

17:00 : Fin de la journée.

Inscription obligatoire auprès de Adeline Gubler: Adeline.Gubler@univ-paris1.fr



**Temps partiel et contrats courts dans le secteur de la propreté
et dans les services à la personne**

Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIEETS d'Ile-de-France

Organisée et animée par

Jean-Michel Denis, Professeur de sociologie
(ISST et IDHES Université Paris 1)

Cristina Nizzoli, Chercheure en sociologie
(Institut de Recherches Économiques et Sociales)

Mardi 30 mai 2023	
9h	Café d'accueil des participants
9 h 30	Présentation de la journée
9h45	La Propreté : Externalisation et déstructuration des relations d'emploi et de travail Jean-Michel Denis Professeur de sociologie ISST/IDHES Débats
12 h 30	Déjeuner
14h00	Les services à la personne et les enjeux du travail du <i>care</i> Cristina Nizzoli Sociologue – Chercheure à L'Institut de Recherches Économiques et Sociales Débats
17 h 00	Fin de la journée

PUBLIC :

Le stage s'adresse à des agents de l'inspection du travail d'Ile de France.

OBJECTIFS :

Le stage a pour visée de mettre en perspective deux dimensions fortes de la relation d'emploi dans les secteurs de la propreté et des services à la personne : le temps partiel et les contrats courts. Lors de cette journée, il s'agira de revenir sur l'évolution de ces facteurs dans les deux secteurs concernés, mais surtout d'évaluer leurs effets sur la population salariée qui les composent, en large partie féminine et faiblement qualifiée.

PROGRAMME DE FORMATION

La journée d'information-sensibilisation se déroule sur une journée, le mardi 30 mai 2023, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail, à Bourg-la-Reine (salle Marcel David). Elle débute à 9 heures 30 et se termine à 17 heures.

9h00 Café d'accueil des participants

9h30 Début de la journée d'information

12h30 Pause déjeuner

14h Reprise des interventions

17h00 Conclusion

LE MATIN

La première partie de la journée sera consacrée au secteur de la propreté. Dans son intervention, Jean-Michel Denis reviendra dans un premier temps sur les caractéristiques économiques et sociales de cette branche professionnelle du point de vue de ses entreprises comme de ses salarié.e.s, mais aussi de celui de son système des relations professionnelles. Le deuxième temps portera sur les éléments spécifiques liés à l'activité de nettoyage (en particulier son externalisation) et leurs effets sur celles et ceux qui l'exercent en termes de qualité de la relation d'emploi et des conditions de travail. Une focale sera notamment placée sur la question du temps partiel et de la situation de multi-emploi qui concernent une part importante des salarié.e.s de ce secteur, et de leurs retombées cumulatives au point de vue de l'égalité entre les sexes. Une troisième et dernière partie aura pour objectif d'évoquer les tentatives d'amélioration de cette qualité de l'emploi et du travail, via notamment le développement des horaires continus et l'introduction des clauses sociales dans les marchés.

L'APRES-MIDI

La présentation proposée par Cristina Nizzoli s'effectuera en deux temps. Le premier, d'ordre contextuel, proposera de revenir sur la définition de cette catégorie du service à la personne, et de rappeler un certain nombre de données de cadrage sur le secteur et sa population. Celles-ci concernent les différentes caractéristiques liées à l'emploi (structures employeuses, types d'emploi, salaire, etc.) mais aussi au profil socio-professionnel des travailleur.seuse.s intervenant dans ce champ (essentiellement féminines, au faible niveau de qualification et issues des catégories populaires). Cette première partie sera également l'occasion de revenir sur les éventuelles évolutions concernant cette activité suite à son classement parmi les « métiers essentiels » lors de l'épidémie de covid-19.

Le second reviendra sur les enjeux du travail du *care*, tant du point de vue de la relation salariale (temps de travail éclaté, activité isolée et éclatée, pouvant donner lieu à harcèlement et à discrimination) que de la nature de l'activité effectuée (travail physique mais aussi émotionnel, travail en ephad ou à domicile, etc).

Cette présentation visera ainsi à permettre le débat autour du respect du droit du travail dans un secteur comme celui du service à la personne, compte tenu de ses spécificités tant du point de vue de l'activité effectuée que du profil de celles qui en ont la charge.

PRÉSENTATION DES INTERVENANT-E-S

Cristina Nizzoli est sociologue, chercheuse à l'Institut Économique et Sociale (IRES). Elle a pour domaine de recherches la sociologie du travail et du syndicalisme, la sociologie des migrations, les relations professionnelles à l'échelle internationale. Suite à une thèse de doctorat consacrée au syndicalisme et aux travailleurs « du bas de l'échelle » dans le secteur de la propreté en France et en Italie, elle a depuis ouvert de nouveaux champs d'étude en s'intéressant, entre autres, au secteur du service à la personne, au sein duquel elle mène en ce moment plusieurs enquêtes. Parmi ses publications sur le secteur de la propreté et celui du service à la personne :

- NIZZOLI Cristina, *C'est du propre ! Syndicalisme et travailleurs du « bas de l'échelle »* (Marseille et Bologne), Paris, PUF, 2015.
- NIZZOLI Cristina (avec S. BÉROUD), « Parler du travail en EHPAD pour mettre à distance la maltraitance », n° 126, Mots. Langage du politique, p. 91-108, 2021.

Jean-Michel Denis, professeur de sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST) et chercheur au Laboratoire Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société (IDHES). Ses champs de recherche sont la sociologie du travail et des relations professionnelles. Il a mené des études sur les conflits du travail, la recomposition syndicale (recomposition, représentativité, discrimination) et la représentation dans les secteurs marqués par la flexibilité du travail et de l'emploi, dont le secteur de la propreté, sur lequel il a écrit plusieurs articles :

- Denis Jean-Michel « Asseoir la représentation sur la communauté de travail. À la recherche de la communauté perdue dans la branche de la propreté », *Sociologie du travail* Vol. 60 - n°1 | Janvier-Mars, 2018.
- Denis Jean-Michel « "Dans le nettoyage, on ne fait pas du syndicalisme comme chez Renault" – Implantation et stratégies syndicales dans le secteur du nettoyage industriel », *Politix*, n° 85 – vol. 22, 105-126, 2009.



L'obligation de sécurité
Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIEETS d'ILE DE FRANCE

Responsables :
Arnaud CASADO
Maîtres de conférences en droit privé, ISST (Univ. Paris 1)

Jeudi 26 juin 2023	
9H30	<p>L'évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation sur l'obligation de sécurité</p> <p>Emmanuelle WURTZ <i>Avocate générale à la Cour de cassation</i></p> <p>*****</p> <p>Droit pénal de la sécurité et de la santé au travail Laurent Gamet <i>Professeur Université Paris-Est Créteil (UPEC)</i></p>
12H30	
14H	<p>La prévention des risques de chutes de hauteur</p> <p>Nadiège FÉLICIE INRS</p> <p>*****</p> <p>La délégation de pouvoir en matière de santé sécurité Arnaud CASADO <i>MCF Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (ISST)</i></p>
17H	

PUBLIC :

Le stage s'adresse à des agents de l'inspection du travail d'Ile de France. Le groupe sera composé au maximum de quatre-vingts personnes.

OBJECTIFS :

Le stage abordera l'obligation de sécurité en droit positif qu'il s'agisse de sa nature et de sa portée tant dans le domaine des risques physiques que psychiques. Un accent particulier sera mis sur le droit pénal du travail.

PROGRAMME DE FORMATION

La journée d'information-sensibilisation se déroule sur une journée, le jeudi 8 décembre 2022, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail, à Bourg-la-Reine (salle Marcel David). Elle débute à 9 heures 30 et se termine à 17 heures 30.

- Matinée :

- Afin de favoriser une prise de distance indispensable à une compréhension plus fine des récentes évolutions jurisprudentielles et législatives, la première partie de matinée sera consacrée à la jurisprudence de la Cour de cassation.
- Les principaux risques pénaux seront ensuite brossés par l'un des principaux auteurs sur le sujet.

- Après-midi :

- L'après-midi la portée de l'obligation de sécurité en termes de prévention des risques, particulièrement dans le secteur du BTP, sera abordée.
- Enfin, la journée se clôturera des aspects pénaux avec notamment un focus sur la délégation de pouvoir.



LES CONSÉQUENCES DES ORDONNANCES DE 2017 SUR LE DIALOGUE SOCIAL DANS L'ENTREPRISE

Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIEETS d'Ile-de-France

Responsables :

Laetitia Driguez,

Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Philippe Légié

Professeur en Sciences économique, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Mardi 17 octobre 2023	
9h30	Quelles évolutions dans les interactions entre inspection du travail et CSE ? Ouverture et animation des débats Laetitia DRIGUEZ et Philippe LÉGIÉ
9h40-10h55	Table-ronde « Le rôle des représentants de proximité » Bruno DEMANGE (Secrétaire général du syndicat national FO Médias) et Mohamed DJERDOUBI (Secrétaire général adjoint CFDT du syndicat francilien des agents de la sécurité sociale) Pause
11h05-12h30	Table-ronde « Du CHSCT au CSE (avec ou sans CSSCT) » Riadh BENMESSAOUD (CGT RATP, ancien secrétaire adjoint du CHSCT, membre de la commission SSCT) et Mohamed DJERDOUBI (Secrétaire général adjoint CFDT du syndicat francilien des agents de la sécurité sociale)
12 h 30	Déjeuner
14h-15h 25	Dialogue social et construction négociée de la norme applicable à l'entreprise. Quelles évolutions ? Quels risques ? Les accords collectifs dans les petites entreprises Mathilde PESENTI (DARES, département « Relations professionnelles ») Pause
15h35-17h	Accord collectif ou règle supplétive : quelle norme applicable selon la situation ? Laetitia DRIGUEZ (ISST Université Paris 1)

PUBLIC : Le stage s'adresse aux agents du système d'inspection du travail d'Ile-de-France, notamment aux agents des unités de contrôle, aux agents des services de renseignements et des SCT.

OBJECTIFS :

La journée sera consacrée aux ordonnances de septembre 2017 réformant le Code du Travail. Celle-ci devaient renouveler le dialogue social en entreprise. Six ans plus tard, quels sont les retours d'expérience et comment les interactions avec l'inspection du travail ont-elles évolué ?

Le bilan des ordonnances sera ici dressé à travers deux thématiques :

- 1) Quelles répercussions la fusion des instances au sein du CSE a-t-elle sur les interactions avec l'inspection du travail ? Cette question sera discutée à travers deux sujets : d'une part celui de la mise en place éventuelle de représentants de proximité souvent voués à compenser la disparition des délégués du personnel ; d'autre part celui de la disparition des CHSCT dont les fonctions ont été absorbées par le CSE, doté ou non selon les cas d'une ou plusieurs CSSCT.
- 2) Quelles évolutions et quels risques comportent les nouvelles règles sur le dialogue social et la construction négociée des normes applicables à l'entreprise ? A nouveau, deux sous-thèmes ont été retenus pour ouvrir la discussion : d'abord une présentation de ce qui se passe au sein des TPE pour savoir comment celles-ci se saisissent des nouvelles possibilités d'élaboration de normes distinctes de celles édictées au niveau de la branche ou par le droit supplétif ; ensuite, le décryptage juridique de quelques difficultés d'articulation de normes, entre supplétif et droit issu de la négociation collective.

PROGRAMME :

La journée d'information-sensibilisation se déroulera mardi 17 octobre 2023, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail (Univ. Paris 1), à Bourg-la-Reine (dans la salle Marcel David). Elle débutera à 9 heures 30 et se terminera à 17 heures.

- **Matinée :**

Après une courte présentation de la session et de l'ISST, les interventions de la matinée s'articuleront autour d'une question : quelles incidences la réforme de la représentation du personnel issue des ordonnances de 2017 a-t-elle dans la relation entre inspection du travail et CSE ?

Deux tables-rondes permettront de discuter cette question et d'ancrer le débat dans un retour d'expérience syndicale.

9h30-11h : table ronde n°1 : Le rôle des représentants de proximité, avec Bruno DEMANGE (Secrétaire général du syndicat national FO Médias) et Mohamed DJERDOUBI (Secrétaire général

adjoint CFDT du syndicat francilien des agents de la sécurité sociale et élu CSE et représentant de proximité au sein de la CNAF.)

11h-12h30 : table ronde n°2 : Du CHSCT au CSE (avec ou sans CSSCT), avec Riadh BENMESSAOUD (CGT RATP, ancien secrétaire adjoint du CHSCT, membre de la commission SSCT) et Mohamed DJERDOUBI (Secrétaire général adjoint CFDT du syndicat francilien des agents de la sécurité sociale, élu au CSE)

- **Après-midi :**

Les interventions s'articuleront autour d'une question : quelles évolutions et quels risques comportent les nouvelles règles sur le dialogue social et la construction négociée de la norme applicable à l'entreprise ?

14h-15h30 : Quelle pratique de la négociation collective dans les TPE ?, avec Mathilde PESENTI (DARES, département « Relations professionnelles) qui, à partir de la base de données des accords d'entreprise, verra quelles conclusions on peut tirer de la pratique de la négociation collective et du référendum dans les TPE, pour élaborer le cas échéant une norme du travail distincte de celle en vigueur dans les branches.

15h30-17h : Accord collectif ou règle supplétive : quelle norme applicable selon la situation ? avec Laetitia Driguez (ISST Université Paris 1). Par-delà la rédaction parfois absconse des textes, il s'agira de tenter de clarifier quelques problèmes d'articulation des normes sur des sujets aussi variés que le travail à temps partiel, le temps de travail ou la mise en place du CSE, lesquels sont susceptibles d'emporter une intervention de l'inspection du travail.

FIN DE LA SESSION : 17 h 00



**POUVOIR DISCIPLINAIRE ET LIBERTES ET DROITS FONDAMENTAUX
AU PRISME DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIETS d'Ile-de-France

Responsables :

Arnaud Casado

Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Laetitia Driguez,

Maître de conférences en Droit privé et sciences criminelles, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Jeudi 7 décembre 2023	
9h30	<i>L'état du droit et de la jurisprudence en matière d'exercice du pouvoir disciplinaire face aux droits fondamentaux</i>
9h40-11h30	Moyens de surveillance et de contrôle de l'activité des salariés dans le droit à la preuve Laetitia DRIGUEZ (ISST- Univ. Paris 1)
	Pause
11h30-12h30	Les tests de dépistage pratiqués sur les salariés : Arnaud CASADO (ISST-Univ. Paris 1)
12 h 30	Déjeuner
	<i>Réflexions prospectives sur les nouveaux moyens d'exercice du pouvoir disciplinaire</i>
14h-15h30	Usage des algorithmes et de l'IA au travail : tendances à l'œuvre et conséquences en matière de santé et sécurité Jennifer CLERTÉ (INRS, Cellule Veille et Prospective)
	Pause
15h45 - 17h	De la personne morale à la personne robotique Vers un management par algorithmes ? Arnaud CASADO (ISST-Univ. Paris 1)

PUBLIC : Le stage s'adresse aux agents du système d'inspection du travail d'Ile-de-France, notamment aux agents des unités de contrôle, aux agents des services de renseignements et des SCT.

OBJECTIFS :

La journée sera consacrée à la question de l'exercice du pouvoir disciplinaire par l'employeur au regard des droits et libertés fondamentaux des salariés, dans le contexte précis du développement technologique et informatique et de leurs usages démultipliés dans l'exécution de la prestation de travail et du management qui lui est associé.

La journée sera organisée autour de deux grands axes :

- 1) L'état des lieux du droit – textes et jurisprudence – sur le sujet des pratiques de contrôle actuellement en vigueur et des modes de preuve de la faute. Géolocalisation, vidéosurveillance, accès aux traces informatiques laissées par les salariés depuis leur ordinateur ou sur les réseaux sociaux : quels sont les cadres juridiques qui entourent la collecte de données ? Quels sont les cadres juridiques relatifs à l'utilisation des preuves de faute collectées par ces moyens ? Dans tous les cas, le risque d'atteindre au droit fondamental à la vie privée du salarié est au cœur des réflexions. Une question identique se pose concernant les tests de dépistage susceptibles d'être imposés en relation avec l'obligation de santé et de sécurité de l'employeur mais qui comportent une part d'atteinte aux droits et libertés fondamentaux des travailleurs (vie privée, dignité, intégrité du corps humain...). Les travailleurs protégés sont exposés comme les autres à ces difficultés.
- 2) Les technologies évoluent sans cesse et le sujet impose de tenter d'anticiper les problématiques qui se poseront demain. La seconde partie de journée sera ainsi consacrée aux réflexions prospectives conduites sur le sujet du recours aux technologies de type intelligence artificielle et gestion algorithmique et sur les enjeux qu'ils représentent en termes de libertés individuelles et de droits fondamentaux.

PROGRAMME :

La journée d'information-sensibilisation se déroulera jeudi 7 décembre 2023, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail (Univ. Paris 1), à Bourg-la-Reine (dans la salle Marcel David). Elle débutera à 9 heures 30 et se terminera à 17 heures.

- **Matinée :**

Après une courte présentation de la session et de l'ISST, les interventions de la matinée viseront à présenter l'état du droit du pouvoir disciplinaire face aux droits fondamentaux des salariés.

9h40-11h30 : Le droit de la protection des données personnelles et le droit à la preuve ont connu une forte actualité au cours des dernières années. Ils soulèvent la question du droit à la vie privée des salariés dont le respect s'impose dans la sphère professionnelle également. Au-delà des prescriptions du RGPD et des recommandations ou sanctions émises par la CNIL sur des sujets aussi

divers que la géolocalisation ou le traçage informatique, cette première intervention présentera l'évolution de la jurisprudence sur le droit à la preuve et ses incidences sur l'utilisation de systèmes de vidéo-surveillance ou sur les risques encourus lors de l'utilisation de réseaux sociaux. Une attention particulière sera portée au sort des salariés protégés. Par Laetitia DRIGUEZ, maître de conférences en droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

11h30-12h30 : Si la lutte contre l'alcoolisme et les produits stupéfiants constitue une cause louable, celle-ci ne peut être mise en œuvre à tout prix. L'intervention aura pour objet de décrire les principes gouvernant les tests de dépistage pratiqués sur les salariés tant en matière de lutte contre l'alcool, qu'en matière de lutte contre la drogue. Par Arnaud CASADO, maître de conférences en droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- **Après-midi :**

Les interventions s'articuleront autour d'une question : que faut-il espérer mais aussi que faut-il craindre des algorithmes et de l'intelligence artificielle au travail en termes de profits pour la santé ou d'atteintes aux droits et libertés fondamentaux ?

14h-15h30 : Jennifer CLERTÉ, chargée de mission Veille et Prospective à l'INRS présentera « les usages des algorithmes et de l'IA au travail : tendances à l'œuvre et conséquences en matière de santé et sécurité ». La pratique du contrôle par l'employeur n'est pas quelque chose de nouveau. Cependant depuis 2020, avec l'émergence de nouveaux risques, le développement du télétravail et l'essor des nouvelles technologies d'intelligence artificielle et des algorithmes, le contrôle a changé de dimension et de nature. Cette présentation a pour objectif de montrer comment les algorithmes et l'intelligence artificielle peuvent être utilisés pour contrôler et prescrire le travail et sont parfois aussi utilisés pour surveiller le travailleur lui-même, puis de réfléchir aux possibles risques que cela peut poser en matière de santé et sécurité au travail ainsi qu'aux bénéfices qu'ils pourraient apporter à la prévention des risques professionnels

15h45-17h : Pendant longtemps, l'informatisation de l'entreprise s'est limitée à la technologie des emplois et à la modification de l'outil de travail salarié. Le développement de l'intelligence artificielle est néanmoins en train d'effectuer une bascule en ce qu'aujourd'hui des « employeurs » sont remplacés par des androïdes. Cette évolution soulève de nombreuses questions, notamment quant à la responsabilité de l'employeur. Par Arnaud CASADO, maître de conférences en droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

FIN DE LA SESSION : 17 h 00



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Journée d'information-sensibilisation ISST/DRIETS d'Ile-de-France

Responsable :

Nicole MAGGI-GERMAIN,
Maître de conférences HDR en Droit social, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Intervenant :

Eric DELISLE
Chef du service de l'emploi, des solidarités, du sport et de l'habitat de la CNIL

PRÉSENTIEL

19 décembre 2023	
9 h 30	Ouverture de la session Nicole MAGGI-GERMAIN Présentation de la CNIL et du RGD L'utilisation du RGD dans le cadre des relations de travail Eric DELISLE, CNIL
12 h 30	Déjeuner
14 h 00	SUITE
15 h 30	L'articulation de l'action de l'inspection du travail avec le RGD Présentation Questions-réponses Eric DELISLE, CNIL
17 h 00	

PUBLIC :

Le stage s'adresse à des agents du système d'inspection du travail (inspecteurs et contrôleurs, agents de renseignement, etc.) d'Ile-de-France. La salle peut accueillir 80 personnes.

OBJECTIFS :

La journée sera consacrée à l'étude du règlement général sur la protection des données adopté en 2016 par l'Union européenne¹. Il s'agira de permettre au public d'en comprendre le contenu mais également la portée, en particulier au regard des missions de l'inspection du travail. La présentation vise à livrer des éléments de compréhension et d'analyse d'un cadre juridique susceptible d'interférer sur les décisions ou, plus largement, sur les missions de l'inspection du travail.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES :

D'un point de vue méthodologique, l'intervention s'appuiera sur la projection d'un diaporama qui sera transmis aux participants et mis en ligne sur l'espace pédagogique interactif de l'université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. Concernant son contenu, les développements tiendront compte des attentes des participants et s'adapteront aux priorités qui auront été identifiées dans le cadre des échanges entre l'intervenant et les participants.

PROGRAMME :

La journée d'information-sensibilisation se déroulera **mardi 19 décembre 2023, dans les locaux de l'Institut des sciences sociales du travail, à Bourg-la-Reine – RER B, station Bourg-la-Reine (6 mn à pied)**, salle Marcel David (d'une capacité de 80 personnes). Elle débutera à 9 heures 30 et se terminera à 17 heures. Pour le déjeuner, un buffet sera proposé dans les locaux de l'I.S.S.T.

- Matinée :

Après une courte présentation de la session et de l'ISST, suivra une *présentation* de la CNIL (mode de saisine, fonctionnement, etc.) et du RGPD, tant au niveau de son contexte d'adoption et de son articulation avec le Droit français que de son contenu.

10h-12h30 - Partie I – Présentation de la CNIL et du RGPD

À/ Contexte d'adoption, enjeux

L'intervention débutera par une présentation des prérogatives de la CNIL, en particulier celles en lien avec les missions de l'inspection du travail afin de lui permettre, notamment, d'orienter un salarié ou encore un CSE en les renvoyant, lorsque cela est pertinent, vers la CNIL. Autrement dit, se pose ici la question des frontières entre ce qui relève du renseignement délivré par l'IT et ce qui justifie la saisine de la CNIL. Une présentation sera faite des supports élaborés par la CNIL tels que les référentiels ou les fiches, sources d'information essentielles. Sera également abordée ici la question de la valeur normative des documents de la CNIL.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et rectificatif au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) JOUE L127 2 du 23/05/2018

La présentation du RGPD permettra de mieux saisir les enjeux attachés à cette réglementation qui, en France, puise sa source dans la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Bien qu'ancienne, cette législation a pourtant mis un certain temps avant de s'implanter.

B/ Application du RGPD aux relations de travail

L'application du RGPD aux relations de travail renvoie, de manière plus générale, à la question de l'articulation entre le champ d'application du Droit du travail et celui du RGPD. Loin d'être évidente, elle peut parfois être source de « frictions ». L'exemple peut être donné du régime de la preuve. Une jurisprudence relativement récente de la Cour de cassation admet désormais la recevabilité de la production, lors du procès civil, d'un moyen de preuve obtenu de manière illicite, là où la CNIL le considère comme illégal.

De manière plus générale, la question de l'articulation entre le Droit du travail et la protection des données se pose au niveau des relations individuelles et collectives de travail. Sont en effet notamment concernés les recrutements, le contrôle du temps de travail, la géolocalisation, l'utilisation de la biométrie sur le lieu de travail qui constituent autant d'outils numériques dont l'usage se généralise au sein de l'entreprise. Concernant les relations collectives de travail, la mise en œuvre du RGPD au sein de l'entreprise se rapporte aussi à l'exercice des prérogatives du CSE. L'employeur peut en effet parfois opposer le RGPD pour refuser la communication de certaines informations. S'agit-il d'un délit d'entrave ? Quelle est la position de la jurisprudence ? L'analyse des usages faits du RGPD en entreprise montre qu'il peut exister une certaine instrumentalisation de ce règlement.

S'agissant, par ailleurs, des institutions représentatives du personnel, se pose également la question de la protection des données personnelles dans le cadre des prérogatives sociales du CSE (action culturelle et sociale).

- **Après-midi :**

14h-15 h 30 - Suite de la Partie I

15 h 30-17h00 - Partie II – L'articulation de l'action de l'inspection du travail avec le RGPD

À/ Présentation de la problématique et des enjeux

La deuxième partie d'après-midi se propose de réaliser un focus sur l'articulation entre le RGPD et l'action de l'inspection du travail – qui relève de la catégorie des « tiers autorisés », c'est-à-dire qui peuvent accéder à certaines données contenues dans des fichiers publics ou privés parce qu'une loi les y autorise expressément. Il s'agit, ici, de livrer des clés de compréhension des prérogatives de contrôle et d'enquête de l'IT à la lumière du RGPD. Peut-il fonder le refus de communication d'informations concernant, par exemple, les enquêtes menées dans le cadre d'une demande de licenciement d'un salarié protégé ou relatives à la durée du travail ? Le RGPD est-il opposable aux services de l'administration du travail dans le cadre de son contrôle ? Qu'en est-il des domaines dans lesquels l'inspection du travail dispose, en application du Code du travail, de prérogatives plus étendues s'agissant de la communication d'informations (enquêtes réalisées en matière d'accident du travail, de discriminations ou concernant plus, généralement la sécurité des travailleurs) ?

C'est, plus largement, la question de l'effectivité du contrôle de l'inspection du travail qui se pose au travers du refus qui peut lui être opposé concernant la communication de certains documents. Plusieurs exemples peuvent être développés tels que celui de l'accès à des vidéos ou données d'entrées et de sorties auxquelles l'employeur a accès, mais qui sont gérées par une tierce personne qui en refuse la communication. La question peut également se poser dans le cadre du processus

électoral au sein de l'entreprise, en présence d'un refus de l'employeur de transmettre des données nominatives en l'absence de transmission sécurisée.

Enfin, se pose la question des moyens mis en œuvre par l'administration du travail en lien avec la CNIL. Si la CNIL peut aujourd'hui prendre certaines mesures - injonctions, sanctions pécuniaires, sanctions simplifiées, par exemple – visant à assurer au RGPD son effectivité, peut-elle être saisie par un inspecteur du travail pour obtenir la mise en conformité des pratiques de l'entreprise ?

B/ Échanges avec la salle sous forme de questions-réponses

FIN DE LA SESSION : 17 h 00

TABLE DES MATIERES

I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST	7
1) UN INSTITUT DU TRAVAIL AU SEIN DU RESEAU DES INSTITUTS	7
2) UNE DOUBLE MISSION : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE	9
II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.E.S. ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.	15
1. LA DIVERSITE DES THEMES TRAITES DANS LES SESSIONS DE FORMATION	15
2. L'APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE	20
3. LES SESSIONS DE FORMATION DES FORMATEURS/TRICES	20
4. LES JOURNEES DE DROIT SOCIAL (JDS)	21
III- JOURNÉE D'ETUDE	22
IV- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DRIETS D'ÎLE DE FRANCE	23
V- LA VIE DE L'ISST	30
1- <i>Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST</i>	30
2- <i>Le personnel administratif de l'ISST</i>	32
VI- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST	34
VII- PUBLICATIONS ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DES ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S	37
VIII- ANNEXES	59